

Investir pour la croissance

Rapport annuel 2023–2024



Canada 



Table des matières

3

L'année en un
coup d'œil

8

Message du
président du conseil
d'administration de
la CCC

10

Message de la
présidente et cheffe de
la direction de la CCC

12

Approche de
gouvernement à
gouvernement

Secteurs d'activité

Services supplémentaires

19

Piliers stratégiques
et résultats

Accroître les exportations
canadiennes grâce au
commerce inclusif

Apporter de la valeur au Canada
par l'excellence opérationnelle

Renforcer l'impact de la
CCC en mettant l'accent
sur les considérations
environnementales, sociales
et de gouvernance (ESG)



36

Commentaires et
analyse de la direction

60

États financiers

102

Gouvernance
d'entreprise
et leadership

112

Glossaire

Pour de plus amples renseignements

Corporation commerciale canadienne
350 rue Albert, 11^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0S6

Tél. : 1-613-996-0034 | Téléc. : 1-613-995-2121

Sans frais au Canada : 1-800-748-8191

Site web > ccc.ca

Inscrivez-vous pour accéder à l'Outil de recherche
d'appels d'offres internationaux > gbof.ca/fr

Questions à propos de nos services

Département de marketing

Courriel > info@ccc.ca

Relations avec les médias

Courriel > communications@ccc.ca

La Corporation commerciale canadienne et son logo sont des marques de commerce de la Corporation commerciale canadienne. Toutes les autres marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs. L'information présentée peut être modifiée sans préavis. La Corporation commerciale canadienne n'assume aucune responsabilité pour les inexactitudes qui pourraient se trouver dans le présent rapport.

© Corporation commerciale canadienne, 2024.

Tous droits réservés.

Sauf indication contraire, toutes les valeurs monétaires sont exprimées en dollars canadiens.

L'année en un coup d'œil

- 4 Impact de la CCC sur l'économie canadienne
- 6 Contribuer à l'agenda international du Canada
- 6 Une portée mondiale



Impact de la CCC sur l'économie canadienne >

La CCC opère au carrefour du commerce et des relations internationales pour aider les entreprises canadiennes à réussir sur les marchés publics étrangers complexes et très concurrentiels. La Corporation facilite les exportations de divers secteurs afin d'offrir des avantages économiques positifs aux entreprises canadiennes et à leurs employés grâce à des flux de revenus internationaux et à la création et au maintien d'emplois canadiens.

En 2023–2024, la CCC a aidé 559 entreprises canadiennes¹ (dont environ 80 % étaient des PME) à obtenir **3,2 milliards de dollars** en nouveaux contrats d'exportation. Cette année a été une année record, la Corporation ayant réussi à exporter **3,6 milliards de dollars** de biens et de services du Canada vers des pays du monde entier, ce qui a permis de créer ou de maintenir presque 15 000 emplois au Canada.

Valeur des contrats signés (VCS)

3,2 milliards

de dollars de nouveaux contrats pour les entreprises canadiennes avec des gouvernements étrangers

Opérations commerciales (OC)

3,6 milliards

de dollars d'exportations par les entreprises canadiennes

Emplois soutenus globalement

15 048

Entreprises canadiennes desservies*

559

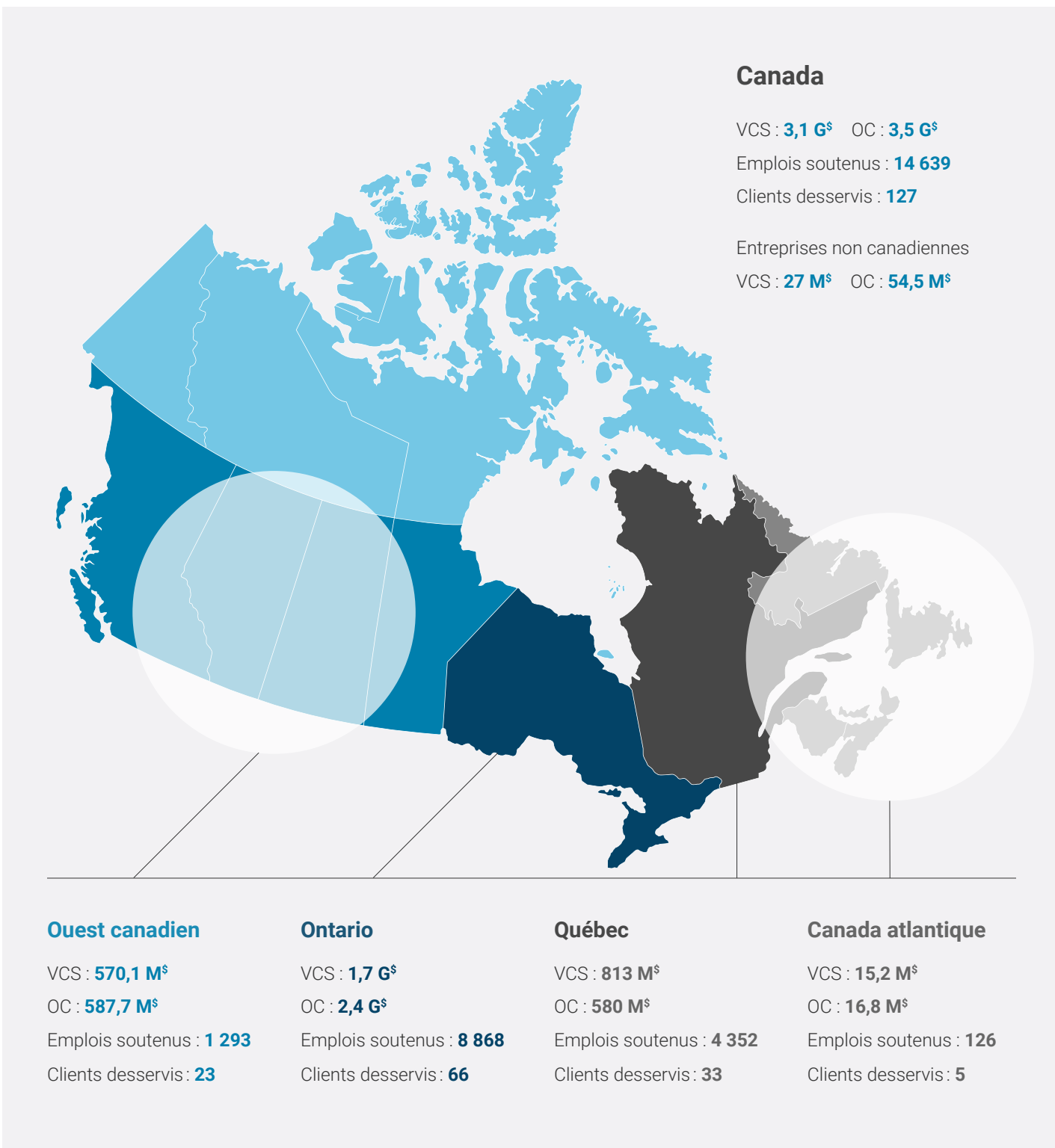
dont environ 80 % étaient des PME

**Les entreprises desservies sont les exportateurs sous contrat GÀG, les entreprises que la CCC a soutenues dans le cadre de diverses poursuites d'occasions internationales, mais qui ne sont pas encore sous contrat, ainsi que des entreprises auxquelles la CCC a fourni un service d'orientation ou de conseil.*

¹ Ce document fait référence aux entreprises et aux clients canadiens. La portée de la CCC auprès de l'industrie canadienne va bien au-delà des clients canadiens qu'elle a sous contrat (127), plusieurs d'entre eux faisant appel à des services provenant de plus d'un secteur d'activité de la CCC. Les 559 entreprises canadiennes mentionnées comprennent les exportateurs que la CCC a soutenus dans diverses poursuites d'occasions internationales qui ne sont pas encore sous contrat, ainsi que les entreprises canadiennes auxquelles la CCC a fourni une référence ou un service de conseil.



Impact de la CCC sur le commerce canadien en 2023–2024



Contribuer à l'agenda international du Canada >

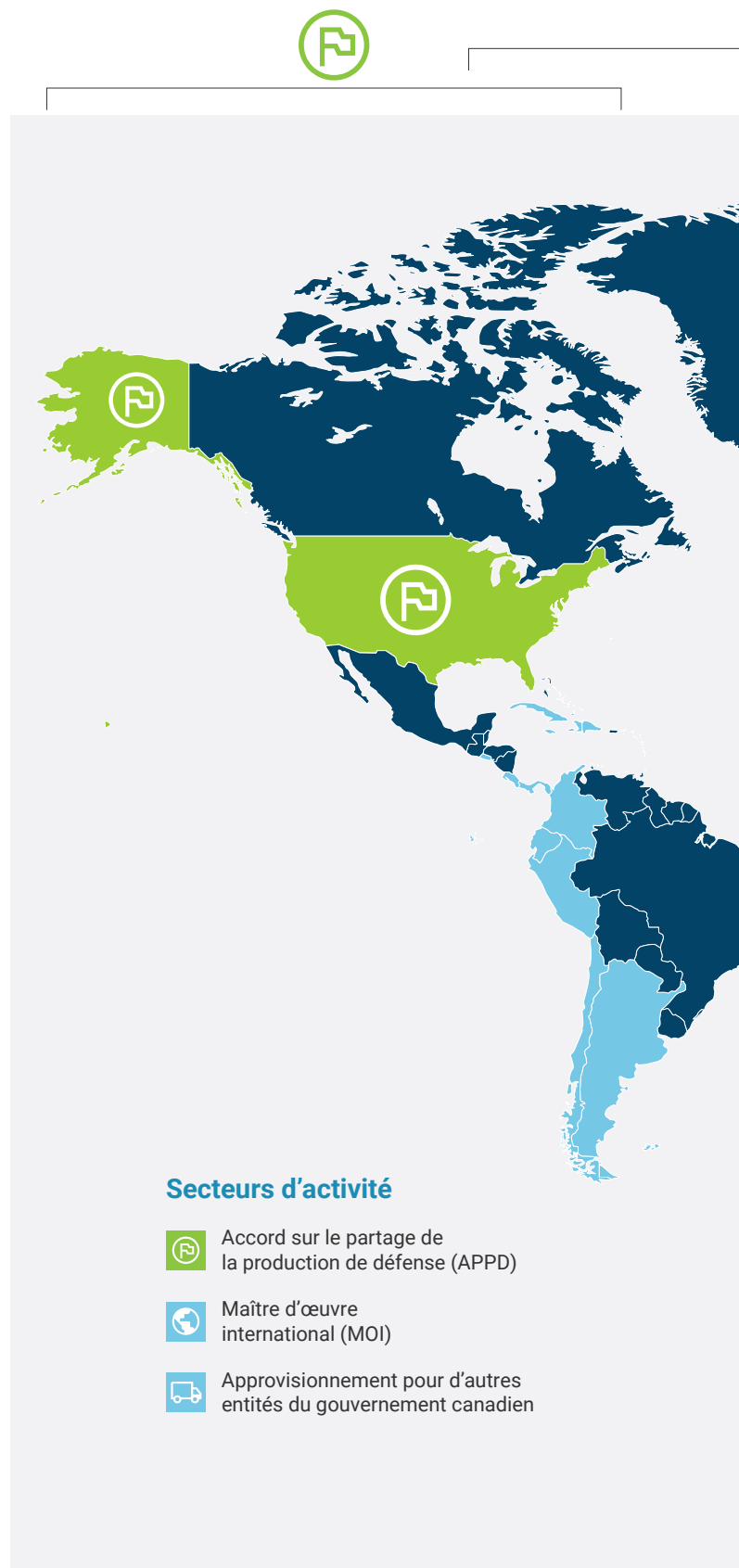
La CCC s'associe aux ministères et organismes du gouvernement du Canada en mettant à profit son expertise en matière de contrats internationaux pour aider à fournir une aide étrangère aux gouvernements du monde entier. En 2023–2024, la CCC a fourni 354,7 millions de dollars d'aide étrangère et a conclu de nouveaux contrats d'une valeur de 255,7 millions de dollars.

La Corporation est fière de continuer à travailler en partenariat avec Affaires mondiales Canada et le ministère de la Défense nationale pour fournir des équipements militaires et d'autres biens pour soutenir le gouvernement ukrainien.



Une portée mondiale >

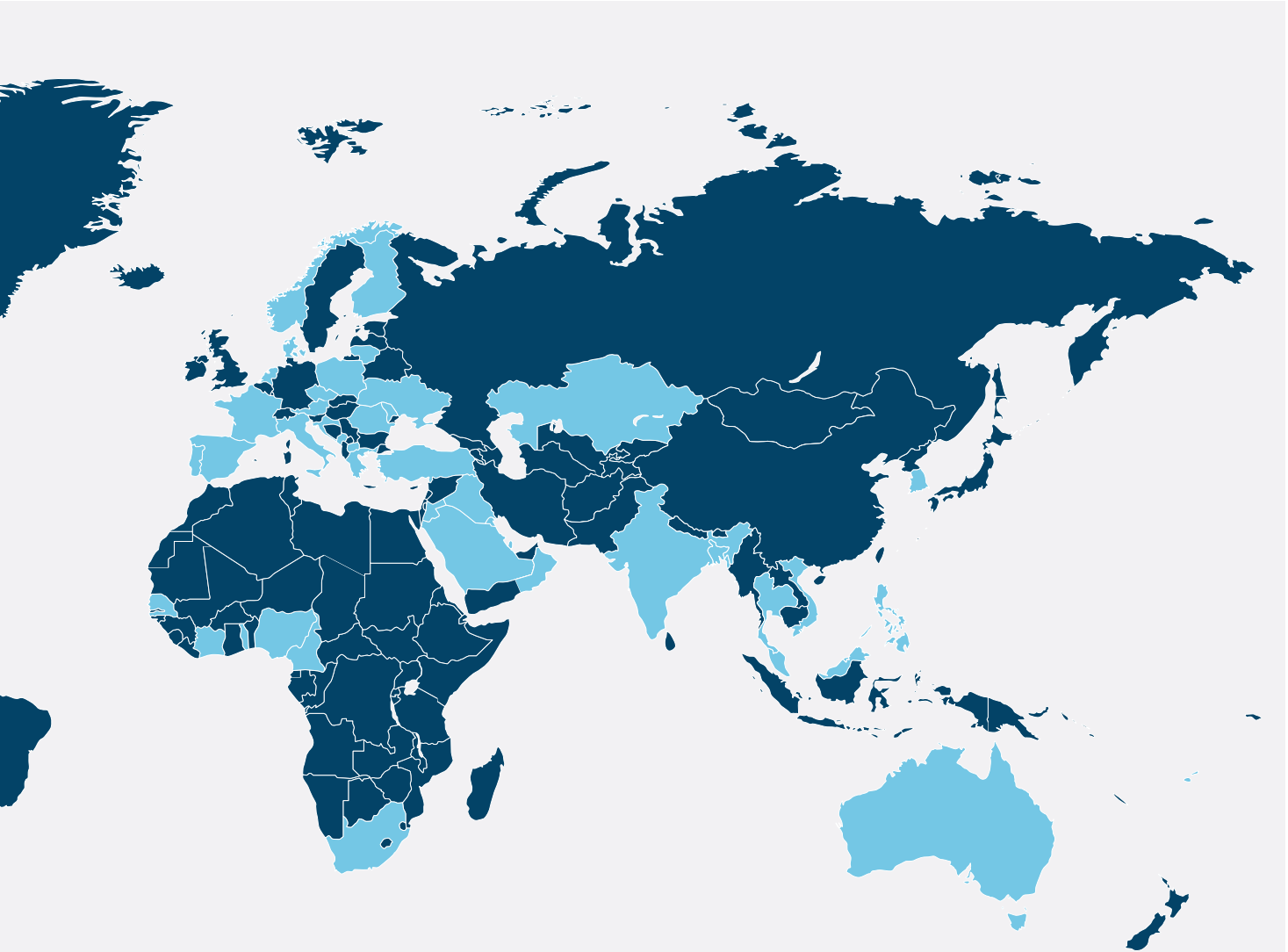
La CCC est la seule agence du gouvernement canadien à offrir une expertise en matière de contrats internationaux pour forger des contrats commerciaux entre les entreprises canadiennes et les gouvernements étrangers, renforçant ainsi les relations commerciales bilatérales entre le Canada et les gouvernements acheteurs des clients. Depuis plus de 75 ans, des gouvernements du monde entier font confiance à la CCC pour fournir des solutions canadiennes fiables dans le cadre de projets d'importance nationale. La Corporation simplifie et accélère les acquisitions des gouvernements étrangers auprès des fournisseurs canadiens dans un large éventail de secteurs, notamment l'aérospatiale, la défense et la sécurité, les technologies de l'information et des communications, les technologies propres et l'énergie, ainsi que les infrastructures publiques.

La CCC a été active dans 62 pays étrangers en 2023–2024.



Secteurs d'activité

-  Accord sur le partage de la production de défense (APPD)
-  Maître d'œuvre international (MOI)
-  Approvisionnement pour d'autres entités du gouvernement canadien



- | | | | | | |
|-----------------|---------------|----------|-------------------|------------------------|--------------------|
| Afrique du Sud | Corée | Finlande | Kazakhstan | Norvège | République tchèque |
| Allemagne | Costa Rica | France | Koweït | Oman | Roumanie |
| Arabie saoudite | Côte d'Ivoire | Grèce | Lituanie | Ouganda | Sainte-Lucie |
| Argentine | Croatie | Guyane | Macédoine du Nord | Panama | Sénégal |
| Australie | Cuba | Haïti | Malaisie | Pays-Bas | Sierra Leone |
| Autriche | Danemark | Honduras | Maroc | Pérou | Thaïlande |
| Bangladesh | El Salvador | Inde | Mexique | Philippines | Togo |
| Cameroun | Équateur | Irak | Moldavie | Portugal | Turquie |
| Chili | Espagne | Italie | Monténégro | Qatar | Ukraine |
| Colombie | États-Unis | Jamaïque | Nigéria | République dominicaine | Vietnam |
| | Fidji | Jordanie | | | |



Message du président du conseil d'administration de la CCC



L'engagement continu de la CCC envers les exportateurs canadiens par le biais de son service de passation de contrats de gouvernement à gouvernement contribue à stimuler l'économie canadienne tout en engageant un nombre croissant d'exportateurs. En 2023–2024, la CCC a aidé les exportateurs canadiens à signer des contrats de biens et de services d'une valeur de 3,2 milliards de dollars avec des gouvernements du monde entier – soit une augmentation de près de 40 % par rapport à l'année précédente. La CCC a connu une année record, aidant les exportateurs canadiens à fournir des biens et des services à des gouvernements étrangers pour une valeur de plus de 3,6 milliards de dollars.

Si les activités de la CCC dans les secteurs de la défense et de l'aérospatiale restent importantes, la Corporation se développe dans de nouveaux secteurs stratégiques. Cela comprend l'énergie verte : un contrat de maître d'œuvre international d'une valeur de 718 millions de dollars a été signé cette année pour fournir un soutien technique et des composants de réacteur pour la centrale nucléaire de Cernavoda en Roumanie.

Conformément au dernier Énoncé des priorités et des responsabilités (ÉPR) du ministre de juin 2023, la CCC a continué d'optimiser le potentiel de notre activité mandatée, l'Accord sur le partage de la production de défense (APPD). Grâce à ses connaissances approfondies et à son expertise du ministère américain de la défense, la CCC a signé cette année plus d'un milliard de dollars de contrats dans le cadre de l'APPD (soit une augmentation de 22 % par rapport à l'année précédente).

La CCC est également fière du soutien indéfectible qu'elle a apporté aux efforts d'aide du gouvernement canadien à l'Ukraine. Avec le renouvellement et l'augmentation des engagements du gouvernement du Canada envers l'Ukraine annoncés cette année, la CCC fournira une aide encore plus importante en 2024–2025.

La Corporation a réalisé un résultat global total de 23,5 millions de dollars, comprenant un bénéfice net de 23,4 millions de dollars en 2023–2024. Ce résultat positif est attribuable à une gestion financière prudente et à des frais de service plus élevés que prévu en raison de la stratégie axée sur la croissance mise en œuvre par la CCC il y a trois ans, qui se traduit par un plus grand nombre d'exportateurs canadiens desservis. Au vu de ces résultats, le Conseil d'administration a le plaisir de déclarer un dividende de 10 millions de dollars. La CCC reste concentrée sur le renforcement de son soutien aux exportateurs canadiens, sur une gestion saine des risques et sur une surveillance appropriée des nouveaux accords d'exportation.



Notre stratégie environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) jette les bases d'une meilleure gestion de l'environnement, élargit l'engagement de tous les secteurs de l'industrie canadienne dans le commerce international et renforce l'influence de la communauté des exportateurs pour qu'ils mènent leurs activités internationales de manière responsable et durable. La stratégie ESG de la CCC s'aligne également sur les objectifs de carboneutralité d'ici 2050 du Canada, notamment les objectifs visant à réduire les émissions des activités commerciales d'au moins 2 % par année.

Je tiens à remercier la ministre Mary Ng pour son soutien continu au travail important de la CCC et pour la confiance qu'elle accorde à notre vision. Je tiens également à remercier mes collègues du Conseil d'administration pour leur dévouement et leur gestion, en particulier Nicole Verkindt, dont le deuxième mandat s'est achevé en septembre 2023 après presque dix ans de service en tant que membre du Conseil d'administration de la CCC. Je tiens également à exprimer ma gratitude à l'équipe de direction et aux membres de l'équipe de la CCC pour leur contribution tout au long de cette année record.

La CCC reste bien placée pour mettre à profit les compétences et l'expérience canadiennes sur les marchés étrangers, et j'ai confiance en sa capacité à renforcer les relations commerciales bilatérales avec les gouvernements du monde entier tout en mettant en œuvre le programme commercial du gouvernement du Canada.



Douglas Harrison
Président du conseil d'administration



Message de la présidente et cheffe de la direction de la CCC



La CCC aide les entreprises canadiennes à obtenir des contrats avec les gouvernements du monde entier et, ce faisant, contribue à la croissance de l'économie canadienne et à la création d'emplois. Nous avons connu une année exceptionnelle, avec 3,2 milliards de dollars de nouveaux contrats signés en 2023–2024. Entre ces nouveaux contrats et les contrats préexistants, la CCC a réalisé 3,6 milliards de dollars d'exportations dans un certain nombre de secteurs, ce qui a permis de créer et de maintenir presque 15 000 emplois canadiens.

Chaque contrat conclu par la CCC est soumis au robuste processus de diligence raisonnable de la Corporation, un élément essentiel du programme de gestion des risques d'entreprise de la CCC. Ces processus et pratiques de gestion des risques garantissent que les exportateurs canadiens respectent les modalités de chaque contrat conclu avec les acheteurs étrangers, réduisant ainsi les risques pour le gouvernement du Canada et, par extension, pour tous les Canadiens.

La Corporation a également continué à mener des initiatives numériques pour accroître l'efficacité et la valeur pour les exportateurs canadiens. Grâce à la nouvelle stratégie numérique cette année, la CCC investit pour transformer le paysage numérique de la Corporation. Cela implique la réorganisation des processus opérationnels, le renforcement de la cybersécurité et l'amélioration de l'analyse pour servir les clients mieux que jamais tout en optimisant la capacité et la résilience de notre main-d'œuvre.

En tant qu'organisation orientée vers le service, les personnes sont au cœur des opérations de la CCC. En 2023–2024, les 118 employés de la Corporation ont créé de la valeur pour les Canadiens en générant l'équivalent d'environ 30 millions de dollars d'exportations chacun.

Les employés sont notre plus grand atout, et nous nous attachons de plus en plus à constituer une main-d'œuvre orientée vers les résultats, diversifiée et engagée, afin de soutenir les exportateurs canadiens. Une nouvelle convention collective en 2023–2024 comprend un programme de rémunération et d'avantages sociaux qui récompense et reconnaît équitablement les employés et s'harmonise avec les initiatives législatives du gouvernement du Canada, notamment les exigences de la *Loi sur l'équité salariale* et de la *Loi canadienne sur l'accessibilité*.



L'année impressionnante de la Corporation n'aurait pas été possible sans le soutien de notre Conseil d'administration, la collaboration avec les intervenants du gouvernement du Canada, le leadership du Comité de la haute direction, ainsi que l'expertise et l'engagement profonds de tous les membres de l'équipe de la CCC. Je suis fier des employés de la CCC et les remercie pour leur dévouement et leur travail acharné.

À l'avenir, je suis optimiste quant à la capacité de la CCC à répondre aux besoins changeants des entreprises canadiennes et, ce faisant, à soutenir les efforts économiques et les priorités commerciales du gouvernement du Canada en présentant davantage le Canada au reste du monde.

Juliet Woodfield (au nom de Bobby Kwon)
Présidente et cheffe de la direction par intérim



Approche de **gouvernement** à **gouvernement**

14 Secteurs d'activité

17 Services supplémentaires



Agence canadienne de passation de contrats de gouvernement à gouvernement >

Entité unique du gouvernement du Canada, la CCC signe des contrats commerciaux avec des gouvernements du monde entier pour l'achat de biens et de services disponibles à l'exportation depuis le Canada. À son tour, la CCC signe des contrats avec des entreprises canadiennes qui respectent les conditions des contrats de gouvernement à gouvernement signés par la CCC.

Les contrats de la CCC avec les gouvernements étrangers sont soutenus par le gouvernement du Canada et, en tant que tels, comportent une garantie que les modalités du contrat seront respectées. Cette garantie permet d'atténuer le risque de l'acheteur et de faciliter les achats au Canada. Les projets de gouvernement à gouvernement peuvent être vastes, complexes et politiquement sensibles, nécessitant une expertise que seule une organisation comme la CCC peut offrir. Cette collaboration sur des acquisitions importantes approfondit les relations bilatérales, réduit les risques d'approvisionnement pour le fournisseur et l'acheteur étranger, et peut renforcer la viabilité financière de certains projets.

Qui utilise les contrats GÀG? >

- Les ministères responsables de grandes infrastructures publiques nécessitant des acquisitions urgentes à faible risque et exemptes de pots-de-vin et de corruption.
- Les ministères responsables de la sécurité nationale ou de la défense lorsque l'appel d'offres n'est pas possible pour des raisons d'urgence ou de sécurité nationale, et qu'il est possible d'exercer l'exception à l'appel d'offres pour des raisons de sécurité nationale.
- Les entreprises publiques et les entités gouvernementales infranationales, lorsqu'il s'agit de développer ou de transformer la prestation de services publics et que l'expertise et la technologie ne sont pas disponibles dans leur base d'approvisionnement nationale.

Le service GÀG du Canada >

Le service GÀG du Canada permet aux acheteurs gouvernementaux étrangers de s'engager avec le gouvernement du Canada par l'intermédiaire de la CCC, tout en aidant les exportateurs canadiens à élaborer conjointement des solutions sur mesure qui répondent aux besoins particuliers des acheteurs étrangers. La CCC soumet ses exportateurs canadiens à un contrôle préalable rigoureux qui comprend des évaluations de l'intégrité, des aspects techniques, de la gestion et des aspects financiers, afin de s'assurer que le fournisseur canadien proposé est en mesure de répondre aux exigences du contrat.

La CCC joue le rôle de maître d'œuvre, négocie les conditions du contrat et supervise le rendement de l'exportateur pendant toutes les phases du contrat. Les contrats GÀG de la CCC sont garantis par le gouvernement du Canada, ce qui réduit les risques et permet la vente internationale de solutions canadiennes.

Gestion des risques pour le gouvernement du Canada >

En gérant son portefeuille de contrats GÀG de plusieurs milliards de dollars, la CCC s'assure que les exportateurs canadiens respectent les modalités de chaque contrat telles qu'elles ont été convenues avec les acheteurs étrangers. Les processus et pratiques de gestion des risques de la CCC atténuent les risques pour le gouvernement du Canada et, par extension, pour tous les Canadiens.

La Corporation fait preuve d'une grande diligence avant de négocier et de signer des contrats. Cette diligence raisonnable est un élément essentiel du programme de gestion des risques d'entreprise de la CCC et constitue la base sur laquelle les gestionnaires de contrats de la CCC effectuent leur travail. Les risques commerciaux liés à l'environnement étranger sont évalués et documentés en consultation avec les fonctionnaires d'Affaires mondiales Canada, l'approbation ministérielle étant requise pour les transactions dépassant un certain seuil en dollars.



Accord sur le partage de la production de défense : le canal GÀG du Canada pour le ministère américain de la défense

Le Canada et les États-Unis ont une relation contractuelle GÀG unique pour les acquisitions militaires du Canada, ancrée dans l'Accord de partage de la production de défense (APPD) entre le Canada et les États-Unis. Établi en 1956, l'APPD permet aux entreprises canadiennes de concourir pour les marchés du Département de la défense (DoD) sur un pied d'égalité avec leurs homologues américains. En effet, la législation sur les marchés publics du ministère de la défense inclut le Canada dans la base d'approvisionnement nationale des États-Unis. L'APPD fait de la CCC l'agence de gestion des

contrats et le maître d'œuvre des contrats de défense avec le ministère américain de la défense d'une valeur supérieure à 250 000 dollars.

Dans le cadre du budget 2021, un crédit parlementaire a été rétabli en 2022–2023 pour permettre à la CCC d'administrer les obligations du Canada au titre de l'APPD sans frais pour les entreprises canadiennes. Il prévoit :

- renforcer la coopération canado-américaine en matière de marchés publics de défense dans le cadre de l'Accord sur le partage de la production de défense entre le Canada et les États-Unis;
- soutenir une base d'approvisionnement de défense élargie et améliorer l'accès du DoD américain aux produits et services de l'industrie canadienne;
- réduire les obstacles au processus de passation de contrats pour aider les entreprises canadiennes à vendre leurs produits et services au DoD.

EN VEDETTE >

Fournir des technologies qui sauvent des vies

Cette année, le Département de la défense des États-Unis a attribué à la CCC un contrat pour la fourniture d'équipements d'anesthésie et de maintien des fonctions vitales de Thornhill Medical, basée à Toronto, d'une valeur maximale de 356 millions de dollars américains.

En tant qu'innovateur mondial, Thornhill Medical a développé la technologie MOVES® SLC™, un système de maintien en vie à unité unique offrant une surveillance complète des signes vitaux et un concentrateur d'oxygène. Ce système de survie portable et alimenté par batterie peut être transporté en toute sécurité dans des environnements difficiles, notamment en cas de conflit. Thornhill fournira également un vaporisateur pour l'anesthésie au gaz qui peut être porté à la main pour administrer l'anesthésie en toute sécurité et avec précision dans des circonstances et sur des terrains difficiles.



L'APPD élargit la base d'approvisionnement des acheteurs du DoD en facilitant l'accès à l'industrie canadienne. Il réduit également les risques liés à leur chaîne d'approvisionnement grâce au processus de diligence raisonnable que la CCC applique à ses exportateurs canadiens, notamment en matière d'intégrité et d'évaluations techniques, managériales et financières. L'APPD permet également de rationaliser l'administration des contrats, de garantir l'optimisation des ressources et de bénéficier de l'appui du gouvernement du Canada.

Pour les entreprises canadiennes, l'APPD fournit l'expertise et le soutien nécessaires pour vendre leurs produits et services à l'armée américaine, notamment l'assistance pour interpréter le langage d'acquisition du DoD et aider les petites entreprises à naviguer dans le système d'acquisition vaste et complexe du DoD.



Maître d'œuvre international : le service GÀG du Canada pour les gouvernements étrangers

Le service de maître d'œuvre international (MOI) de la CCC est conçu pour aider les entreprises canadiennes à réussir à vendre à des gouvernements étrangers, offrant ainsi la possibilité de renforcer les relations commerciales bilatérales du Canada. La CCC y parvient en fournissant un service de bout en bout, de la négociation du contrat à la livraison finale. Le service MOI implique les acheteurs gouvernementaux dans un processus de collaboration avec le gouvernement du Canada qui est soutenu par l'expertise du secteur privé canadien dans l'élaboration d'une solution canadienne pour répondre aux besoins de l'acheteur étranger.

L'intégrité, les capacités techniques, financières et managériales de l'exportateur canadien et sa capacité à mener à bien le contrat ont été pleinement évaluées et examinées avant que la CCC ne présente une proposition non sollicitée. Ce processus permet de réduire considérablement les risques liés à la passation des contrats et d'accroître la réussite des projets. L'accord de poursuite offert par le service MOI permet à la CCC de défendre les intérêts des entreprises canadiennes, de rechercher les conditions adéquates pour la réussite du contrat et de résoudre les problèmes tout au long du processus, de l'élaboration du projet au paiement final. La CCC facture une redevance pour ce service.

EN VEDETTE >



L'excellence dans l'aviation

La CCC a renouvelé cette année un contrat GÀG avec la Royal Netherlands Air Force (RNLAf) pour la formation dispensée par l'International Test Pilots School (ITPS) à London (Ontario).

Un groupe d'élite de pilotes et d'ingénieurs militaires néerlandais suivra un programme de 12 mois axé sur les techniques expérimentales d'essais en vol pour 15 types d'aéronefs. Les officiers de la RNLAf suivront plus de 500 heures de cours et 120 heures de vol pour apprendre à tester de nouveaux aéronefs, systèmes et capteurs qui les aideront à déterminer leur adéquation aux missions prévues.

L'ITPS est la plus grande école indépendante d'essais en vol expérimentaux au monde, avec une histoire de formation de pilotes et d'ingénieurs des gouvernements du monde entier, notamment le Canada, l'Australie, l'Allemagne et la Corée. Engagée en faveur de l'aviation durable et désignée comme exploitant carboneutre en 2022, l'ITPS est l'une des huit écoles de pilotes d'essai pleinement reconnues dans le monde.

EN VEDETTE >

Le déminage en Ukraine : Une réussite pour le service d'approvisionnement

Un contrat du service d'approvisionnement de la CCC a un impact humanitaire direct et positif en Ukraine. En septembre 2023, les machines de déminage fournies par le Canada, avec le soutien de la CCC, ont éliminé 90 engins explosifs dans la région de Kherson.

Le projet de déminage est un élément important du programme global d'aide humanitaire du Canada à l'Ukraine et un élément clé du futur travail de reconstruction du pays. La Banque mondiale estime que l'ensemble des mesures de déminage coûtera plus de 37 milliards de dollars, ce qui rend les contributions du Canada essentielles pour relever ces défis.

En collaboration avec Affaires mondiales Canada dans le cadre du Programme de réduction de la menace liée aux armes, la CCC a acheté et livré six systèmes de déminage télécommandés à Global Clearance Solutions et 23 combinaisons anti-explosion à l'entreprise canadienne Med-Eng, pour une valeur totale de 15 millions de dollars.

En plus de l'équipement, le contrat prévoyait une formation opérationnelle et de maintenance pour le service d'urgence de l'État de l'Ukraine afin de déminer les mines terrestres et autres obus non explosés. L'équipement est utilisé pour remettre en état des terres agricoles en vue d'une utilisation productive.



Service d'approvisionnement pour l'aide canadienne internationale : Soutien à l'assistance du gouvernement canadien

La CCC est l'agence d'exécution de l'aide humanitaire et militaire en nature du gouvernement du Canada. La Corporation tire parti de son expertise en matière de contrats internationaux pour soutenir les ministères et les organismes du gouvernement du Canada dans le cadre d'un large éventail d'initiatives, notamment pour :

- livrer de l'aide militaire canadienne à l'Ukraine;
- fournir une aide d'urgence en cas de catastrophe à partir du Canada;
- équiper les gouvernements pour lutter contre la criminalité transfrontalière, telle que la fraude et la traite des êtres humains;
- soutenir les efforts internationaux et nationaux de lutte contre le terrorisme;
- faciliter les initiatives internationales, telles que les programmes de collaboration scientifique et médicale.



Outil de recherche d'appels d'offres internationaux

3 769

utilisateurs
enregistrés en
2023–2024

43 %

détenues ou dirigées par des personnes s'identifiant comme des femmes, des minorités visibles, des personnes de moins de 35 ans, nouvel arrivant au Canada, des personnes handicapées ou 2ELGBTQIA+.

90 %

petites et moyennes
entreprises (moins
de 500 employés)

La CCC a aidé 397 nouveaux exportateurs canadiens dans leur parcours commercial en 2023–2024. Cela comprend les nouveaux utilisateurs de l'Outil de recherche d'appels d'offres internationaux et des produits de connaissance, la guidance GÂG et les présentations sur les secteurs d'activité de la CCC.

Outil de recherche d'appels d'offres internationaux

L'Outil de recherche d'appels d'offres internationaux favorise la participation du Canada aux appels d'offres internationaux lancés par les gouvernements du monde entier. Grâce à une connexion unique en anglais ou en français, les entreprises canadiennes peuvent rechercher quotidiennement 5 000 nouvelles occasions d'affaires provenant de plus de 40 sources et de 200 juridictions dans le monde entier. En 2023–2024, la CCC a déployé une série de nouvelles fonctionnalités de l'Outil de recherche d'appels d'offres internationaux pour améliorer l'expérience des utilisateurs.

Services de conseil

Les conseillers à l'exportation de la CCC rencontrent les entreprises canadiennes pour connaître leurs produits et services, comprendre leurs défis et les orienter vers les services pertinents de l'écosystème de soutien aux entreprises du gouvernement du Canada. Les conseillers travaillent avec ces entreprises pour trouver des pistes de vente sur les marchés publics du monde entier.

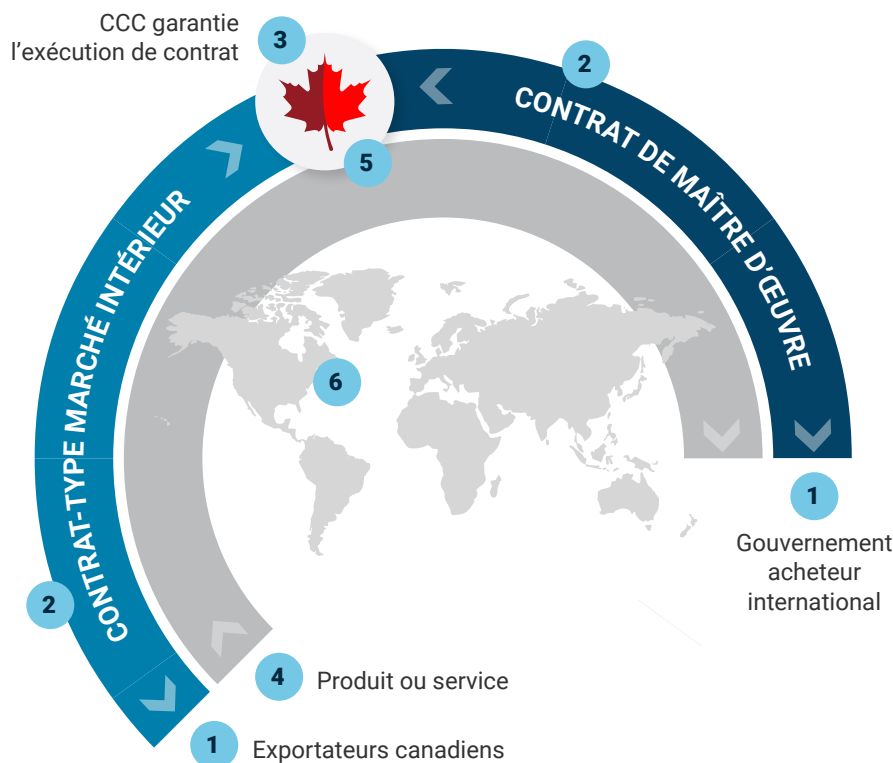
Produits de connaissance

La CCC publie des livres électroniques et des blogues pour améliorer les connaissances et les capacités canadiennes en matière d'exportation. Ces publications mettent l'accent sur l'autonomisation des petites et moyennes entreprises.



Comment fonctionnent les contrats GÀG de la CCC

- 1 La CCC fait preuve de diligence raisonnable pour évaluer l'entreprise canadienne qui a des produits ou des services à vendre à n'importe quel niveau d'un gouvernement étranger. Une fois les processus de diligence raisonnable terminés, la CCC conclut une entente de niveau de service. Ensemble, la CCC et l'entreprise canadienne négocient un accord avec le gouvernement étranger.
- 2 La CCC conclut un contrat de maître d'œuvre avec un acheteur gouvernemental étranger et conclut un contrat simultané avec une entreprise canadienne pour fournir ces biens et services.
- 3 La CCC offre une garantie d'exécution du contrat, avec l'appui du gouvernement du Canada.
- 4 L'entreprise canadienne livre les produits ou les services directement à l'acheteur.
- 5 La CCC gère l'exécution des contrats et l'administration des paiements des gouvernements étrangers. La surveillance de la CCC réduit les risques liés à la passation de marchés et fournit d'autres options pour régler les problèmes imprévus.
- 6 Grâce à ces activités, la CCC intègre des éléments clés de la politique commerciale et étrangère du Canada aux modalités de contrat et aux obligations, tant pour les fournisseurs canadiens que pour les gouvernements étrangers. Cette approche renforce les liens bilatéraux entre le Canada et les pays du monde entier.



Secteurs d'activité

- Accord de partage de la production de défense (APPD)
- Maître d'œuvre international (MOI)
- Approvisionnement pour d'autres entités du gouvernement canadien

Services supplémentaires

- Outil de recherche d'appels d'offres internationaux
- Produits de connaissance
- Service de conseil

Piliers stratégiques et résultats

- 22 Accroître les exportations canadiennes grâce au commerce inclusif
- 29 Apporter de la valeur au Canada par l'excellence opérationnelle
- 32 Renforcer l'impact de la CCC en mettant l'accent sur les considérations environnementales, sociales et de gouvernance

La stratégie de la CCC repose sur trois grands piliers : accroître les exportations canadiennes grâce au commerce inclusif, apporter de la valeur au Canada par l'excellence opérationnelle, et accroître l'apport de la CCC en mettant l'accent sur les considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).

Ces trois piliers fonctionnent ensemble pour influencer la croissance du nombre d'entreprises canadiennes qui exportent activement, la croissance du nombre d'emplois canadiens créés et maintenus grâce à l'activité d'exportation ainsi que l'acceptation et la reconnaissance continues de la marque Canada, afin qu'elle fournisse de plus en plus aux exportateurs canadiens un avantage concurrentiel par rapport aux vendeurs de produits ou de services similaires.



PILIER 1 :

Accroître les exportations canadiennes grâce au commerce inclusif



Accroître et maximiser les avantages de l'APPD en s'efforçant de mieux faire connaître à l'industrie l'APPD et l'accord qui l'accompagne, l'Accord sur le partage de la production de défense.

Améliorer la coordination au sein du réseau commercial de défense du gouvernement du Canada de sorte que le Canada soit en mesure de tirer parti de l'APPD pour souligner à nouveau sa position en tant que partenaire stratégique du DoD en matière d'acquisitions. Renforcer la solidité de la relation bilatérale et les valeurs communes qui continuent de sous-tendre le commerce entre le Canada et les États-Unis.

Stimuler la demande du service MOI de manière ciblée en s'efforçant d'améliorer l'approche de la gestion des relations avec les clients, de renforcer la collaboration créative avec les partenaires et les parties prenantes, d'affiner la proposition de valeur de la Corporation pour les acheteurs et les exportateurs, de faire en sorte qu'il soit de plus en plus facile pour les exportateurs de faire des affaires avec la CCC, et de continuer à soutenir les PME canadiennes.



PILIER 2 :

Apporter de la valeur au Canada par l'excellence opérationnelle



Viser l'excellence dans l'exécution et l'amélioration continue en optimisant la main-d'œuvre distante et mobile à l'aide d'outils d'automatisation des flux de travail et d'amélioration de l'entreprise. Améliorer et atténuer les risques liés au partage des données afin de réduire le gaspillage de papier et de minimiser les coûts de stockage de l'information tout en permettant une meilleure analyse, une meilleure planification et un meilleur rapport sur les résultats; générer des économies grâce à l'optimisation des processus opérationnels; mettre en œuvre une plateforme d'apprentissage et de développement accessible pour les employés.

Poursuivre l'évolution du modèle commercial durable de la CCC axé sur l'engagement des clients, la recherche ciblée et disciplinée en matière de développement commercial et l'augmentation d'offres de services lorsque cela se justifie d'un point de vue économique.



PILIER 3 :

Renforcer l'impact de la CCC en mettant l'accent sur les considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG)



Environnement : soutenir la stratégie d'écologisation du gouvernement du Canada en définissant et en mettant en œuvre une stratégie de lutte contre le changement climatique.

Social : soutenir la participation économique inclusive en mettant en œuvre des mesures pour relever les défis de la CCC en matière de parité hommes-femmes, et continuer à collecter et à communiquer des données sur la diversité de sa base d'exportateurs.

Gouvernance : promouvoir la conduite commerciale responsable des affaires auprès des exportateurs canadiens afin de préserver la réputation du Canada en lançant le Code de la CCC pour les exportateurs, et en communiquant les renseignements transactionnels de la Corporation.

Résultats globaux

3,2 milliards

de dollars de nouveaux contrats d'exportation entre les entreprises et les gouvernements canadiens dans le monde en 2023–2024

3,6 milliards

de dollars en biens et services exportés avec succès du Canada vers des pays du monde entier

559

entreprises canadiennes soutenues

15 048

emplois créés ou maintenus





PILIER 1 :

Accroître les exportations canadiennes grâce au commerce inclusif

La CCC a mis en œuvre avec succès sa stratégie de transformation pour le soutien de la croissance des exportations des entreprises canadiennes, qui en est maintenant à sa troisième année. Un total de 3,2 milliards de dollars de nouveaux contrats commerciaux ont été signés dans les trois secteurs d'activité de la CCC en 2023–2024, dépassant les résultats de l'année précédente de près de 900 millions de dollars. La stratégie de croissance de la CCC s'aligne sur les priorités du Canada en matière de commerce inclusif afin de garantir que les avantages et les retombées qui découlent du commerce soient partagés par tous.

En tant qu'administrateur de l'Accord sur le partage de la production de défense (APPD), la CCC aide les entreprises canadiennes à accéder aux occasions de vente au Département de la défense des États-Unis (U.S. DoD). La CCC a augmenté le volume de contrats d'exportations passés dans le cadre de l'APPD au cours de cet exercice, signant de nouveaux contrats d'une valeur de 1,1 milliard de dollars avec des exportateurs canadiens (contre 885 millions de dollars en 2022–2023).

La CCC a également signé huit nouveaux contrats de GÀG et a intensifié ses contacts avec les gouvernements étrangers en vue de cerner davantage d'occasions de GÀG pour les exportateurs canadiens. Afin de soutenir l'approche « Pas de mauvaise porte » pour l'accès aux services gouvernementaux, la CCC a répondu aux besoins des petites et moyennes entreprises en collaborant continuellement avec d'autres entités du gouvernement du Canada afin de fournir des solutions accessibles aux entreprises canadiennes de toutes tailles.



Secteur d'activité lié à l'APPD

L'APPD est le mandat de politique publique de la CCC et, en tant qu'administrateur, la Corporation joue le rôle principal de promotion de sa croissance et de sa pertinence. La CCC favorise également les relations clés entre les ministères du gouvernement du Canada et le réseau du Service des délégués commerciaux afin d'améliorer la coordination et de maximiser les avantages pour les exportateurs canadiens et l'acheteur américain.

La croissance de l'APPD à plus d'un milliard de dollars en valeur de contrats enregistrés en 2023–2024 est attribuée aux efforts de la CCC pour renforcer la collaboration avec les exportateurs canadiens, pour accroître la sensibilisation à l'APPD au sein du DoD et pour stimuler des domaines nouveaux et diversifiés d'approvisionnement canadien afin de répondre à la demande du DoD.

Outre les biens militaires, l'armée américaine achète chaque année des volumes considérables de denrées alimentaires, d'équipements médicaux et de matériel de construction. La CCC travaille avec des entreprises canadiennes, notamment des petites et moyennes entreprises, pour fournir des biens et des services allant des systèmes de navigation et nautiques, aux vols de passagers affrétés, aux instruments chirurgicaux et même à l'équipement de déneigement (voir **En vedette**).

APPD : le canal GÀG du Canada pour le Département de la défense des États-Unis

Nouveaux contrats d'exportation signés (VCS)

2023-2024 :

1,1 milliard\$

2022-2023 :

885 millions\$

Opérations commerciales (OC)

2023-2024 :

870,5 millions\$

2022-2023 :

764,9 millions\$

EN VEDETTE >

Ouvrir la voie aux marchés publics transfrontaliers

Au début de l'année 2023, la CCC a obtenu un contrat avec la Defense Logistics Agency du Département de la défense des États-Unis (U.S. DoD) pour l'achat d'équipement de déneigement. Les conditions du contrat à source limitée garantissent que le fabricant canadien d'équipement de déneigement J.A. Larue pourra faire une offre pour les futurs ordres de livraison.

En 2023-2024, l'entreprise de Québec a reçu deux ordres de livraison d'équipement de déneigement d'une valeur de plus de deux millions de dollars. « Ce contrat à source limitée avec le ministère américain de la défense est une victoire pour J.A. Larue, car il nous permet d'accéder à l'un des plus grands marchés publics au monde », a déclaré Louis Larue, vice-président de J.A. Larue.



Renforcer la résilience de la chaîne d'approvisionnement intégrée de la défense entre le Canada et les États-Unis

Un accord entre la CCC et l'armée américaine renforcera la capacité industrielle de General Dynamics Ordnance and Tactical Systems Canada (GD-OTS Canada), située à Valleyfield, au Québec. Cet engagement est un exemple de la manière dont la nature durable et stratégique de l'APPD peut tirer parti des nombreuses possibilités offertes dans les secteurs canadiens de la défense et de l'aérospatiale pour aider à répondre aux besoins croissants des États-Unis et d'autres pays alliés en matière de défense et de sécurité.

Le département de la Défense des États-Unis se réjouit des possibilités de collaboration avec le Canada dans les domaines prioritaires qui renforcent la résilience de la chaîne d'approvisionnement de la base industrielle de défense intégrée de l'Amérique du Nord. En collaboration avec d'autres intervenants du gouvernement du Canada, la CCC travaille en étroite collaboration avec l'industrie canadienne pour faire connaître la CCC et son rôle en tant qu'administrateur de l'APPD au Canada, et pour cerner les occasions dans les capacités industrielles canadiennes.



Secteur d'activité des contrats de maîtrise d'œuvre internationaux

Le soutien apporté par le gouvernement du Canada au secteur d'activité du service de maître d'œuvre international (MOI) incite davantage les gouvernements étrangers à faire appel à l'expertise canadienne, souvent pour mener à bien des projets stratégiques prioritaires dans divers secteurs. Le service MOI est conçu pour aider les entreprises canadiennes à vendre aux gouvernements étrangers en leur offrant un service de bout en bout, de la négociation du contrat à la livraison finale. L'accord de poursuite offert par le service MOI permet à la CCC de défendre les intérêts des entreprises canadiennes, de rechercher les conditions adéquates pour la réussite du contrat et de résoudre les problèmes tout au long du processus, de l'élaboration du projet au paiement final.

La CCC continue de s'étendre au-delà des secteurs de la défense, de l'aérospatiale et de la sécurité aux exportateurs actuels et nouveaux d'un large éventail de secteurs, dont les infrastructures, l'agriculture et l'énergie durable. Grâce à une collaboration étroite avec d'autres intervenants du gouvernement du Canada dans le domaine du commerce international, les activités de la CCC en matière de MOI ont augmenté pour atteindre 1,8 milliard de dollars en valeur des contrats signés cette année (contre 903,8 millions de dollars en 2022–2023), en partie grâce à un projet prometteur d'infrastructure d'énergie durable (voir En vedette), à des contrats d'équipement militaire signés avec des alliés canadiens en Amérique latine, et à des exportations de potasse vers le Bangladesh.

Bon nombre de ces contrats sont en cours d'élaboration depuis des années. Les prospects ont besoin d'une approche pangouvernementale pour progresser dans le solide pipeline de développement commercial de la CCC. Il s'agit notamment de développer des relations GÀG avec des gouvernements étrangers dans des secteurs stratégiques qui s'alignent sur les politiques du Canada en matière de commerce extérieur et international, et d'explorer les priorités en matière de produits et de marchés pour le modèle GÀG canadien. Au terme de l'exercice 2023–2024, la réserve de contrats internationaux de la CCC comprenait 59 poursuites actives à divers stades avec des exportateurs canadiens, pour un total de près de 10 milliards de dollars.



Maître d'œuvre international : Le service GÀG du Canada pour les gouvernements étrangers

Nouveaux contrats d'exportation signés (VCS)

2023-2024 :

1,8 milliard\$

2022-2023 :

903,8 millions\$

Opérations commerciales (OC)

2023-2024 :

796,5 millions\$

2022-2023 :

984,8 millions\$

EN VEDETTE >



Aider la Roumanie à fournir de l'électricité sans émissions

L'honorable Mary Ng, ministre canadienne de la Promotion des exportations, du Commerce international et du Développement économique, a annoncé la signature d'un contrat tripartite entre la CCC, AtkinsRéalis et Societatea Națională Nuclearelectrica SA lors du Salon mondial du nucléaire civil de la Conférence de Paris en novembre 2023.

Le contrat principal international de 718 millions de dollars permettra à de fournir un soutien technique et des composants de réacteur afin de prolonger la durée de vie du réacteur CANDU de l'unité 1 de la centrale nucléaire de Cernavoda, en Roumanie. Dans le cadre de la transition de la Roumanie vers une énergie fiable et à faible teneur en carbone, le réacteur CANDU rénové fournira un flux d'énergie ininterrompu, sans émissions et à faible coût à la Roumanie et à la Moldavie voisine. L'optimisation de la sécurité énergétique est une priorité en Europe orientale, d'autant plus que les pays réduisent leur dépendance à l'égard de l'énergie russe.

Ce contrat contribue à la fois à la sécurité énergétique de la Roumanie et à la création d'emplois bien rémunérés au Canada, puisque 85 % environ de la portée du projet sera exécutée au Canada. En tant que pays nucléaire de niveau 1 disposant d'une grande expertise, les entreprises canadiennes sont bien placées pour bénéficier du regain d'intérêt mondial pour l'énergie nucléaire.

La CCC joue une autre partition

Les exportations de la CCC ont tendance à se concentrer sur la défense, l'aérospatiale et l'infrastructure, mais il arrive parfois que les contrats de la Corporation jouent un rôle très différent.

En mars 2024, la CCC s'est vu attribuer un contrat par les administrateurs du diocèse de Perth pour la fourniture d'un orgue à tuyaux de fabrication canadienne à la cathédrale Saint-Georges de Perth, en Australie. Dans le cadre du contrat de gouvernement à gouvernement de la CCC, les artisans d'Orgues Létourneau concevront, construiront, installeront et feront entendre un nouvel orgue en chêne rouge de 3 225 tuyaux.

Basée à Saint-Hyacinthe, au Québec, Orgues Létourneau, une PME canadienne, a construit plus de 140 orgues depuis sa création en 1979. Létourneau et CCC ont une histoire de partenariats réussis dans l'exportation d'orgues à tuyaux vers des salles de concert, des universités et des lieux de culte aux États-Unis et au Royaume-Uni.



RENFORCER LE SOUTIEN DE LA CCC AU COMMERCE INTERNATIONAL

La CCC a soutenu plus de 500 entreprises canadiennes dans leur parcours d'exportation en 2023–2024. La plupart de ces entreprises (80 %) sont des petites et moyennes entreprises et environ 10 % sont détenues ou dirigées par des personnes issues de groupes sous-représentés. Par exemple, cette année, la CCC a collaboré avec le Service des délégués commerciaux pour lancer une nouvelle ressource en ligne afin d'aider les entreprises canadiennes à déterminer les programmes d'innovation de la défense américaine pour soutenir leur capacité à développer et mettre à l'échelle des technologies pour des applications de sécurité nationale.

La Corporation s'est activement engagée dans l'équipe de la relance des entreprises, de l'économie et du commerce (REÉC) de la ministre de la Promotion des exportations, du Commerce international et du Développement économique en 2023–2024. Les initiatives prioritaires dans le cadre du programme REÉC de cette année sont les suivantes :

- Collaborer au projet REÉC Guichet Unique (Pas de mauvaise porte) pour améliorer le contenu des services d'exportation sur Canada.ca;
- Travailler en partenariat avec Exportation et développement Canada et le Service des délégués commerciaux dans le cadre de CANbuild afin d'impliquer les acheteurs gouvernementaux en Asie du Sud-Est et de promouvoir la collaboration entre le Canada et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) dans le cadre de projets d'infrastructure et d'autres projets d'importance nationale.

SÉLECTION DES MISES À JOUR DES CONTRATS GÉRÉS PAR LA CCC EN 2023-2024



Groupe Helios République dominicaine

Une étape importante a été franchie cette année avec l'inauguration de 200 appartements (sur les 344 prévus) à Saint-Domingue Ouest, dans le cadre du projet d'assainissement Guajimía, qui prévoit également le nettoyage de certaines sections du canal Guajimía et la construction de nouveaux canaux d'évacuation. Une fois achevé, le projet Guajimía devrait avoir des répercussions positives sur la qualité de vie de 300 000 personnes en République dominicaine.



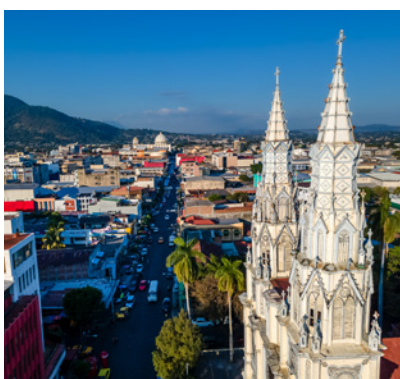
Canpotex Bangladesh

La CCC a signé et entièrement exécuté un contrat de 435,6 millions de dollars avec Canpotex pour fournir de la potasse au Bangladesh, utilisée comme nutriment pour améliorer le rendement des cultures. Le Canada a fourni au Bangladesh plus de trois millions de mégatonnes de potasse depuis 1972. La CCC a signé huit contrats GÀG avec la Bangladesh Agricultural Development Corporation, une société autonome relevant du ministère de l'Agriculture du Bangladesh.



General Dynamics Missions Systems – Canada et IMP Aerospace and Defence Portugal

Les premiers avions P-3C de l'armée de l'air portugaise, membre de l'OTAN, ont été reçus dans les installations de Halifax pour des mises à niveau de systèmes critiques. IMP Aerospace and Defence installera le système de gestion des données aéroportées de General Dynamics, entièrement développé au Canada. Les modifications apportées aux communications et à l'électronique de mission permettront de maintenir les capacités de ces aéronefs utilisés pour la patrouille et la reconnaissance maritimes.



Compagnie canadienne des billets de banque limitée El Salvador

Le Salvador a lancé sa nouvelle loterie électronique avec un système de pointe construit et exploité avec la technologie de la Compagnie canadienne des billets de banque limitée. La Compagnie canadienne des billets de banque limitée exploitera le système de loterie pour le compte de la *Lotería Nacional de Beneficencia* du Salvador, qui a pour mission d'affecter les recettes de la loterie au financement de la santé publique, de l'éducation, des services sociaux et de l'infrastructure municipale.



Approvisionnement

Le service d'approvisionnement de la CCC fournit une expertise en matière d'approvisionnement et répond au besoin du gouvernement fédéral de soutenir rapidement et efficacement les programmes d'aide internationale.

En 2023–2024, la CCC a poursuivi son partenariat avec Affaires mondiales Canada et le ministère de la Défense nationale pour obtenir et fournir au gouvernement ukrainien une aide canadienne d'une valeur de **352,1 millions de dollars**. La CCC est fière de son soutien à l'Ukraine.

À l'occasion du deuxième anniversaire du conflit, en février 2024, le premier ministre a annoncé une enveloppe supplémentaire de trois milliards de dollars pour la sécurité de l'Ukraine. Ce nouveau financement s'ajoute aux 650 millions de dollars de soutien à l'Ukraine annoncés par le premier ministre en septembre 2023.

Service d'approvisionnement pour l'aide canadienne internationale : Soutien à l'assistance du gouvernement canadien

Nouveaux contrats d'exportation signés (VCS)

2023–2024 :

255,7 millions\$

2022–2023 :

476,5 millions\$

Cette année, la baisse du nombre de VCS s'explique par le calendrier des nouveaux contrats, plusieurs contrats ayant été signés au premier trimestre 2024–2025.

Opérations commerciales (OC)

2023–2024 :

354,7 millions\$

2022–2023 :

331,0 millions\$



PILIER 2 :

Excellence opérationnelle – Investir pour la croissance dans les personnes, les systèmes et la technologie

Le deuxième pilier de la stratégie de la CCC consiste à apporter de la valeur au Canada grâce à l'excellence opérationnelle. L'objectif est de faciliter en permanence les relations commerciales entre les clients et la CCC en optimisant les processus et les systèmes tout en encourageant une culture du personnel à haute performance.

La CCC a lancé une stratégie numérique en 2023–2024 pour guider sa transformation numérique et renforcer la cybersécurité de la Corporation. Il s'agit notamment de simplifier et d'améliorer l'intégration des systèmes et des applications, d'améliorer l'accessibilité et la fiabilité des données pour les rapports et les analyses, d'optimiser l'automatisation pour améliorer l'expérience des clients et de normaliser les opérations.

La Corporation a réalisé un bénéfice net de 23,4 millions de dollars en 2023–2024, dépassant les objectifs du plan d'entreprise (de 18,9 millions de dollars) et les résultats de l'année précédente (de 2,9 millions de dollars). Ce bénéfice est attribuable à des produits tirés des frais de service et à des produits sur les soldes de trésorerie plus élevés que prévu et à des charges d'exploitation et frais d'administration inférieures aux prévisions. Ces résultats ont porté les bénéfices non distribués à 54,1 millions de dollars et ont permis au conseil d'administration de la CCC de déclarer un dividende de 10,0 millions de dollars.



La Corporation a également progressé dans la mise en œuvre de ses engagements en matière de stratégie de ressources humaines. La CCC considère ses employés comme son plus grand atout et s'est de plus en plus concentré à moderniser les outils de recrutement et les incitatifs offerts aux employés afin de retenir les talents et de promouvoir la Corporation en tant qu'option attrayante pour les meilleurs candidats. La convention collective ratifiée en mars 2023 offre un programme de rémunération et d'avantages sociaux qui récompense et reconnaît les employés de manière équitable et compétitive.

L'une des priorités de la stratégie en matière de ressources humaines est de veiller à ce que la main-d'œuvre de la CCC dispose des compétences nécessaires pour répondre aux besoins changeants des exportateurs dans un environnement commercial international de plus en plus concurrentiel. La Corporation recherche régulièrement des moyens d'optimiser sa structure et ses processus organisationnels. Par exemple, plusieurs employés de l'équipe chargée de l'administration des contrats ont été transférés à l'équipe des finances cette année afin d'optimiser l'efficacité et de générer des gains d'efficacité.

La CCC met en œuvre une solide stratégie de transfert des connaissances afin d'attirer les talents et les compétences adéquats au sein de la Corporation au moment opportun. Cette démarche est particulièrement opportune à la lumière de plusieurs départs à la retraite prévus (voir **En vedette**).

Taux de recommandation net

La moyenne sur 365 jours de la satisfaction et de la fidélité des clients est de 73 (sur 100), ce qui représente une augmentation encourageante de neuf points en deux ans.

2023–2024 :

73

2022–2023 :

71

2021–2022 :

64



La CCC s'efforce également de s'aligner sur plusieurs initiatives législatives en cours au sein du gouvernement du Canada, notamment la *Loi sur l'équité salariale*, qui exige la mise en place d'un plan d'équité salariale. La Corporation a également progressé dans la mise en œuvre du plan d'accessibilité prévu par la *Loi canadienne sur l'accessibilité*, notamment en ce qui concerne l'accessibilité des outils de travail.

Comme la CCC se prépare à déménager dans des bureaux plus modernes à l'été 2024, l'environnement physique fait l'objet de toutes les attentions afin de garantir une accessibilité totale. Le nouvel espace continuera à équilibrer l'approche de la Corporation en matière de flexibilité du lieu de travail avec une conception qui soutient un environnement hybride.

Cette année, conformément à la directive de 2021 du *Code canadien du travail* visant à garantir l'accès aux produits menstruels dans tous les lieux de travail sous réglementation fédérale, le comité mixte de santé et de sécurité de la CCC a rendu les produits menstruels disponibles dans toutes les salles de toilette. La satisfaction de ces besoins fondamentaux contribue à améliorer l'équité, à réduire la stigmatisation et à créer des lieux de travail plus sains et plus inclusifs.

Cette année, la Corporation a donné la priorité à l'augmentation du nombre de points de contact avec les employés. Les sondages sur la mobilisation fournissent des renseignements réguliers sur les préoccupations des employés et permettent d'orienter les initiatives d'amélioration de l'organisation. En réponse aux commentaires des employés, le comité de la santé et du mieux-être de la CCC a activement promu le mieux-être général des employés cette année. La CCC a organisé plusieurs événements spéciaux pour les employés, axés sur le mieux-être et la santé mentale. Des animateurs experts ont présenté des outils et des techniques permettant de gérer le stress, d'améliorer la santé physique et d'établir des liens avec les collègues afin de maintenir un lieu de travail harmonieux et efficace.

EN VEDETTE >



Un siècle d'expertise

Avec un effectif réduit, chaque rôle est important à la CCC. La Corporation prévoit un certain nombre de départs à la retraite dans les années à venir et met tout en œuvre pour s'assurer qu'elle conserve ses connaissances institutionnelles.

Ceci est particulièrement opportun, car la Corporation se prépare à dire au revoir à trois employés de l'équipe des Finances en juin 2024. Avec plus de 100 ans d'expérience professionnelle combinée, Nick Karadimitriou (42 ans à la CCC), Renée Labelle (34 ans à la CCC) et Lyne Saumure (huit ans à la CCC) ont joué un rôle essentiel dans la réussite de la Corporation.

Renée attribue sa longévité à la CCC non seulement à la diversité et aux défis du travail qu'elle effectue, mais aussi à « l'éthique du travail, la gentillesse et la générosité des personnes que nous attirons, qui ont rendu le travail agréable et qui valent la peine de quitter la maison presque tous les jours ».



PILIER 3 :

Considérations environnementales, sociales et de gouvernance

Le troisième pilier de la stratégie de la CCC se concentre sur l'amélioration de l'impact de la Corporation par les considérations environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG).



La stratégie ESG de la CCC a été lancée en 2023–2024, s'appuyant sur des années de leadership en matière de conduite responsable des affaires au sein de la famille fédérale. Un comité ESG composé de membres du Conseil d'administration et de la direction a joué un rôle déterminant dans l'élaboration et le lancement de la stratégie, dont les responsabilités et la supervision sont désormais réparties entre les comités du Conseil d'administration chargés des opérations, de l'audit, de la gouvernance et des ressources humaines.

La stratégie ESG de la Corporation jette les bases d'une surveillance et d'une transparence accrues afin de renforcer la gestion de l'environnement, d'accroître la mobilisation de tous les secteurs de l'industrie canadienne dans le commerce international et de renforcer l'influence de la communauté des exportateurs pour qu'ils mènent leurs activités internationales de manière responsable et durable.

La stratégie ESG guidera les activités de réduction des émissions à partir d'une évaluation des risques climatiques réalisée dans le cadre du plan d'écologisation de la CCC. Cela éclairera les futurs rapports de la CCC, conformément aux recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GTIFCC) à partir de 2024–2025.

La stratégie ESG de la CCC s'alignera également sur les objectifs du Canada en matière de carboneutralité d'ici 2050. Les futures activités internationales de G&A respecteront le soutien du gouvernement à la Déclaration de Glasgow sur l'élimination du soutien au développement continu des industries des combustibles fossiles. Cela comprend la réduction des émissions des activités commerciales d'au moins 2 % par an afin de s'aligner sur les objectifs de carboneutralité du Canada.



Campagne de charité en milieu de travail du gouvernement du Canada

Dans un élan d'enthousiasme et avec une pincée d'esprit de compétition, les 118 employés de la CCC ont recueilli 25 000 dollars pour des organisations caritatives au Canada dans le cadre de la Campagne de charité en milieu de travail du gouvernement du Canada (CCMTGC). Un concours de cuisine au chili, un défi de minigolf et un défi Amazing Race ne sont que quelques-uns des événements qui ont permis aux employés de se retrousser les manches pour faire leur part.

La Corporation a également amélioré son cadre de diligence raisonnable, en utilisant une approche basée sur le risque qui améliore l'efficacité tout en garantissant que les transactions présentant les profils de risque les plus élevés sont examinées de manière appropriée. La CCC a aidé 21 exportateurs à mettre en œuvre ou à améliorer leurs politiques et procédures d'intégrité ou leurs programmes de formation pour les employés. La Corporation a également soumis son premier rapport sur les chaînes d'approvisionnement et l'atténuation des risques, conformément à la nouvelle exigence de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* de soumettre un rapport au ministre de la sécurité publique.

La CCC a lancé son propre *Code pour les exportateurs* en mars 2023, qui a depuis été reconnu par 103 exportateurs canadiens. Le Code décrit les attentes de la CCC dans les domaines liés à l'entreprise responsable, aux droits de la personne, au travail, à la traite des êtres humains et aux chaînes d'approvisionnement responsables. Cette reconnaissance est un élément important de l'objectif de la CCC de sensibiliser la communauté des exportateurs à l'importance d'une conduite responsable des affaires.

En 2023–2024, la CCC a recherché à élargir sa prospection auprès de groupes sous-représentés dans le commerce international afin de nous assurer que les services de la CCC restent accessibles à tous les membres de la communauté des exportateurs du Canada. La CCC est à travailler avec plusieurs associations professionnelles basées sur l'adhésion afin d'étudier comment un plus grand nombre d'exportateurs issus de groupes sous-représentés pourraient tirer parti de l'approche commerciale GÀG de la CCC. Pour soutenir la politique commerciale inclusive du Canada, la CCC a l'intention d'augmenter chaque année le nombre de nouvelles entreprises de sa clientèle qui déclarent être détenues ou dirigées par un ou plusieurs membres d'un groupe sous-représenté.

La stratégie de la CCC en matière de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI) vise à exploiter les forces, les perspectives et les talents uniques de la main-d'œuvre diversifiée de la CCC tout en construisant une communauté à l'intérieur et à l'extérieur du lieu de travail de la CCC. Elle cherche à intégrer la DEI dans les ressources humaines et les pratiques commerciales tout en célébrant la diversité et l'inclusion (voir **En vedette**). La diversité, l'équité et l'inclusion restent également des priorités de gestion essentielles. La CCC prend des mesures pour s'assurer que le harcèlement et la discrimination – qu'ils soient générés par des employés ou des clients – font l'objet d'une politique de tolérance zéro.

EN VEDETTE >

La CCC marche avec la Fierté

Les rues étaient bondées, la température était étouffante, les sifflets retentissaient, et la CCC a eu l'honneur de se joindre à Exportation et développement Canada pour défiler dans une mer d'arcs-en-ciel en appui à la communauté 2ELGBTQIA+ lors du défilé de la Fierté d'Ottawa en août 2023.



Main d'œuvre de la CCC >

118 employé(e)s, y compris le personnel, la direction et les cadres supérieurs

 **56 % de femmes**  **44 % d'hommes**

- 2 % des employés de la CCC s'identifient comme autochtones
- 23 % des employés de la CCC s'identifient comme membres d'une minorité visible
- 8 % des employés de la CCC s'identifient comme une personne handicapée
- 75 sont des membres de l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada

Personnel

 **65 % de femmes**  **35 % d'hommes**

Direction

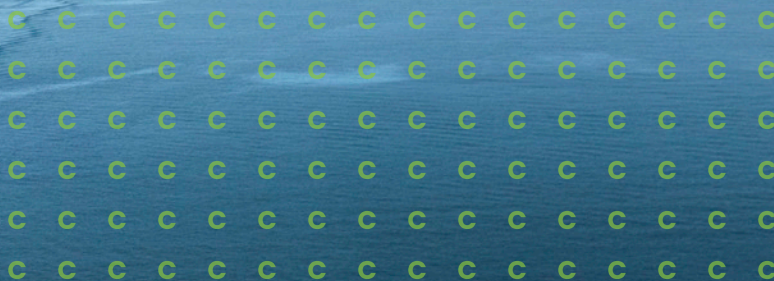
 **40 % de femmes**  **60 % d'hommes**

Comité de direction

 **60 % de femmes**  **40 % d'hommes**

Conseil d'administration

 **56 % de femmes**  **44 % d'hommes**



Commentaires et **analyse** de la direction

- 37 Sommaire
- 38 Fondement de la préparation et de la divulgation
- 39 Structure hiérarchique des secteurs d'activité
- 40 Valeur des contrats signés (VCS)
- 42 Opérations commerciales (OC)
- 44 Résumé des résultats financiers
- 48 Analyse de l'état de la situation financière
- 49 Discussion sur le plan d'entreprise
- 51 Renseignements historiques
- 55 Engagement de la CCC à l'égard de la gestion du risque

Sommaire

La CCC opère au carrefour du commerce et des relations internationales pour aider les entreprises canadiennes à réussir sur les marchés publics étrangers complexes et très concurrentiels. La stratégie d'entreprise de la CCC lui permet de fournir aux exportateurs canadiens des services qui soutiennent la croissance de leurs flux de revenus internationaux, d'aligner ses activités sur les priorités internationales du gouvernement du Canada et d'adhérer aux normes les plus élevées en matière de conduite éthique des affaires.

Les résultats financiers de la Corporation s'appuient sur la stratégie à trois piliers définie dans le Plan d'entreprise : La croissance, l'excellence opérationnelle et l'amélioration de l'impact de la CCC par le biais de la gouvernance environnementale, sociale et d'entreprise.

Les résultats opérationnels et financiers favorables de la CCC en 2023–2024 sont liés à l'augmentation des activités dans les trois secteurs d'activité de la CCC : La maîtrise d'œuvre internationale, l'Accord de partage de la production de défense et l'approvisionnement pour d'autres ministères.



Pilier 1 : Accroître les exportations canadiennes grâce au commerce inclusif

La stratégie de croissance de la CCC s'aligne sur les priorités du Canada en matière de commerce inclusif afin de garantir que les avantages et les retombées qui découlent du commerce soient partagés par tous.

Dans ses trois secteurs d'activité, la CCC a aidé les entreprises canadiennes à obtenir **3,2 milliards de dollars** en nouveaux contrats d'exportation en 2023–2024, dépassant les objectifs du Plan d'entreprise (de 745,8 millions de dollars) et les résultats de l'année précédente (de 899,8 millions de dollars).

La CCC a également réalisé pour 3,6 milliards de dollars de transactions commerciales, reflétant les biens et services exportés dans le cadre des contrats de la CCC. Ce chiffre dépasse les objectifs du Plan d'entreprise (de 430,2 millions de dollars) et les résultats de l'année précédente (de 50,6 millions de dollars).

La Corporation a perçu 27,1 millions de dollars en produits tirés des frais de service, dépassant les objectifs du Plan d'entreprise (de 5,0 millions de dollars) et en baisse par rapport aux résultats de 2022–2023 (de 0,4 million de dollars).



Pilier 2 : Apporter de la valeur aux Canadiens grâce à l'excellence opérationnelle

Offrir de la valeur au Canada grâce à l'excellence opérationnelle implique une rationalisation continue des activités pour la CCC et ses clients en optimisant les processus, les systèmes et la main-d'œuvre. En 2023–2024, la CCC a continué d'améliorer son efficacité opérationnelle en faisant des investissements stratégiques dans l'innovation et la transformation du lieu de travail.

La CCC a réalisé un bénéfice net de 23,4 millions de dollars en 2023–2024, dépassant les objectifs du Plan d'entreprise (de 18,9 millions de dollars) et les résultats de l'année précédente (de 2,9 millions de dollars). Ce bénéfice est attribuable à des produits tirés des frais de service et à des revenus sur les soldes de trésorerie plus élevés que prévu, à une augmentation de l'enveloppe parlementaire de la CCC et à des dépenses de fonctionnement et d'administration inférieures aux prévisions.

Ces résultats ont porté les bénéfices non distribués à 54,1 millions de dollars et ont permis au conseil d'administration de la CCC de déclarer un dividende de 10,0 millions de dollars.



Pilier 3 : Renforcer l'impact de la CCC par le biais de la gouvernance environnementale, sociale et d'entreprise

Soucieuse de renforcer l'impact de la Corporation sur le plan environnemental, social et de la gouvernance d'entreprise (ESG), la CCC a lancé cette année une stratégie ESG qui s'appuie sur des années de leadership en matière de conduite responsable des affaires dans l'ensemble de la famille fédérale. Elle jette les bases d'une surveillance et d'une transparence accrues afin de renforcer la gestion de l'environnement, d'accroître la mobilisation de tous les secteurs de l'industrie canadienne dans le commerce international et de renforcer l'influence de la communauté des exportateurs pour qu'ils mènent leurs activités internationales de manière responsable et durable.

La CCC a lancé son propre *Code pour les exportateurs* en mars 2023 afin de définir les attentes dans les domaines liés à la conduite responsable des affaires, aux droits de la personne, au travail et à la traite des êtres humains, ainsi qu'aux chaînes d'approvisionnement responsables. Au cours de sa première année d'existence, le *Code* a été reconnu par 103 exportateurs canadiens, une partie importante de l'objectif de la CCC de sensibiliser la communauté des exportateurs à la conduite responsable des affaires. En outre, la CCC a incité 23 exportateurs à mettre en œuvre ou à améliorer leurs politiques, procédures ou programmes de formation des employés en matière d'intégrité.

La section des commentaires et analyse de la direction portant sur la gestion des risques fournit des détails supplémentaires sur l'application des principes ESG par la CCC.

Fondement de la préparation et de la divulgation

Les commentaires et l'analyse de la direction doivent être lus parallèlement avec les états financiers annuels vérifiés de la Corporation et les notes complémentaires pour l'exercice clos le 31 mars 2024. Tous les montants présentés sont en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Énoncés prospectifs

Le présent document contient des projections et d'autres déclarations prospectives qui obligent la direction à formuler des hypothèses soumises à des risques et à des incertitudes. Par conséquent, les résultats réels peuvent différer sensiblement des attentes évoquées dans ces énoncés prospectifs. L'explication de ces risques et incertitudes figure à la section sur les risques.

Normes internationales d'information financière

Les états financiers sont préparés conformément aux normes comptables IFRS publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB). Selon les normes IFRS, les résultats financiers de la Corporation commerciale canadienne (« CCC » ou « la Corporation ») sont présentés à titre de mandataire. Toutefois, dans son rôle de maître d'œuvre, la CCC reste contractuellement tenue de veiller à la conclusion des contrats avec les acheteurs étrangers et de veiller à ce que les conditions des contrats soient respectées, quelle que soit la qualité du rendement de l'exportateur canadien.

Mesures non conformes aux PCGR

La Corporation utilise également certaines mesures financières non définies par les PCGR pour évaluer son rendement. Les mesures non définies par les PCGR sont précisées et nuancées chaque fois qu'elles sont présentées.

Contrats de valeur élevée

Historiquement, les contrats importants ont eu un impact significatif sur les états financiers de la Corporation. Ceux-ci peuvent entraîner des variations significatives de certains montants d'une année sur l'autre dans l'état de la situation financière et dans l'état du résultat global. Le plus important de ces contrats est le contrat pluriannuel du Programme des brigades blindées (« PBB ») d'une valeur de plusieurs milliards de dollars. L'ampleur du contrat est telle que le PBB est présenté séparément dans certaines sections des commentaires et de l'analyse de la direction (comme indiqué).

Opérations de change

Les contrats que la Corporation conclut avec des acheteurs étrangers sont assortis à des contrats correspondants, d'une valeur équivalente compte tenu de la devise, signés avec des exportateurs canadiens. Cette concordance des devises pour les rentrées de fonds et les paiements contractuels limite le risque lié aux opérations de change de la CCC. Dans les cas où le paiement entre les parties est effectué en monnaie différente, la Corporation peut conclure des contrats de change à terme. La majorité des opérations de la CCC sont effectuées en dollars américains (USD). Comme la monnaie de référence de la CCC est le dollar canadien, les résultats déclarés peuvent être touchés par les fluctuations des taux de change.

Structure hiérarchique des secteurs d'activité

La CCC travaille avec des exportateurs de tous les secteurs industriels du Canada par le biais de ses trois principaux secteurs d'activité.

Accord sur le partage de la production de défense (APPD)

L'APPD permet aux exportateurs canadiens de livrer concurrence pour obtenir des contrats en faisant partie de la base d'approvisionnement national du département de la Défense (DoD) des États-Unis. La CCC n'impose pas de frais pour la prestation des services relatifs au secteur d'activité de l'APPD.

Le budget fédéral de 2021 a rétabli un crédit annuel de 13,0 millions de dollars pour l'administration de l'APPD. Ce crédit a été porté à 13,6 millions de dollars dans le cadre du Budget supplémentaire des dépenses (C) pour 2023–2024, à la suite d'ajustements de la rémunération. Un montant supplémentaire de 0,4 million de dollars relatif à la période 2022–2023 a été octroyé rétroactivement au cours de la période 2023–2024.

Maître d'œuvre international (MOI)

Le MOI, y compris les concessions, est un service payant qui établit des contrats de gouvernement à gouvernement avec des acheteurs gouvernementaux étrangers et des contrats simultanés avec des exportateurs canadiens. La CCC facture une redevance pour ce service.

La gestion par la CCC de dix bureaux commerciaux canadiens en Chine, pour le compte d'Affaires mondiales Canada, a pris fin au cours de cet exercice. À la suite de l'annonce du budget 2023 du gouvernement du Canada visant à réduire les dépenses, Affaires mondiales Canada a donné l'ordre de fermer les dix bureaux commerciaux administrés par la CCC. La CCC a facturé des frais et récupéré tous les coûts auprès d'Affaires mondiales Canada pour ce programme.

Approvisionnement pour le compte d'autres ministères du gouvernement du Canada (Approvisionnement)

La CCC aide les ministères et les organismes du gouvernement du Canada à répondre à des besoins urgents et complexes en matière d'approvisionnement liés à des engagements internationaux ou à des besoins de programmation. Une redevance est perçue pour couvrir les coûts de gestion de ces programmes par la CCC.

Ces secteurs d'activité sont présentés plus en détail aux pages 14 à 16 du rapport annuel.

Valeur des contrats signés (VCS)

La CCC utilise la VCS (une mesure non définie par les PCGR) pour représenter la valeur des contrats conclus et de leurs modifications pendant un exercice financier donné. Elle mesure la valeur totale des biens et services à fournir pendant toute la durée d'un contrat et, par la même occasion, représente la valeur totale du contrat au moment de sa signature.

Le cycle de vente pour les marchés publics internationaux se mesure souvent en années et est sujet à des impacts liés aux événements politiques et économiques internationaux. Par conséquent, des variations significatives de la VCS sont normales lorsque l'on compare les résultats d'une année à l'autre et les résultats d'un cycle économique qui peut être difficile à prévoir et à reproduire de manière cohérente.

Comparaison d'une année à l'autre

Des variations significatives dans la VCS sont normales lorsque l'on compare les résultats d'une période à l'autre, étant donné la variation du moment de la conclusion d'un contrat.

La VCS pour les trois secteurs d'activité est de 3,2 milliards de dollars pour l'année se terminant le 31 mars 2024. L'augmentation de 899,8 millions de dollars (environ 40 %) par rapport aux 2,3 milliards de dollars déclarés pour l'exercice clos le 31 mars 2023 est due à plusieurs facteurs, dont les suivants sont dignes d'intérêt :

- L'augmentation de VCS dans le service Maître d'œuvre international (MOI) (augmentation de 889,2 millions de dollars), attribuable à la signature de deux contrats pluriannuels dans les secteurs suivants :
 - Construction/Infrastructure : Contrat Atkins-Realis (718,0 millions de dollars) pour la remise à neuf d'un réacteur nucléaire de fabrication canadienne (CANDU) à Cernavoda, en Roumanie;
 - Défense : Contrat GDLS Columbia (411,6 millions de dollars) pour la fourniture de véhicules blindés légers à l'armée colombienne.
- Le contrat signé et entièrement exécuté avec Canpotex (435,6 millions de dollars) pour fournir de la potasse au Bangladesh (par rapport à un contrat Canpotex 2022–2023 d'une valeur de 641,4 millions de dollars).
- L'augmentation de VCS dans l'APPD (augmentation de 198,3 millions de dollars par rapport à 2022–2023), attribuable à une augmentation des contrats. Ce résultat s'inscrit dans la stratégie proactive visant à continuer à renforcer les résultats de ce secteur d'activité mandaté, administré pour le compte du gouvernement du Canada.

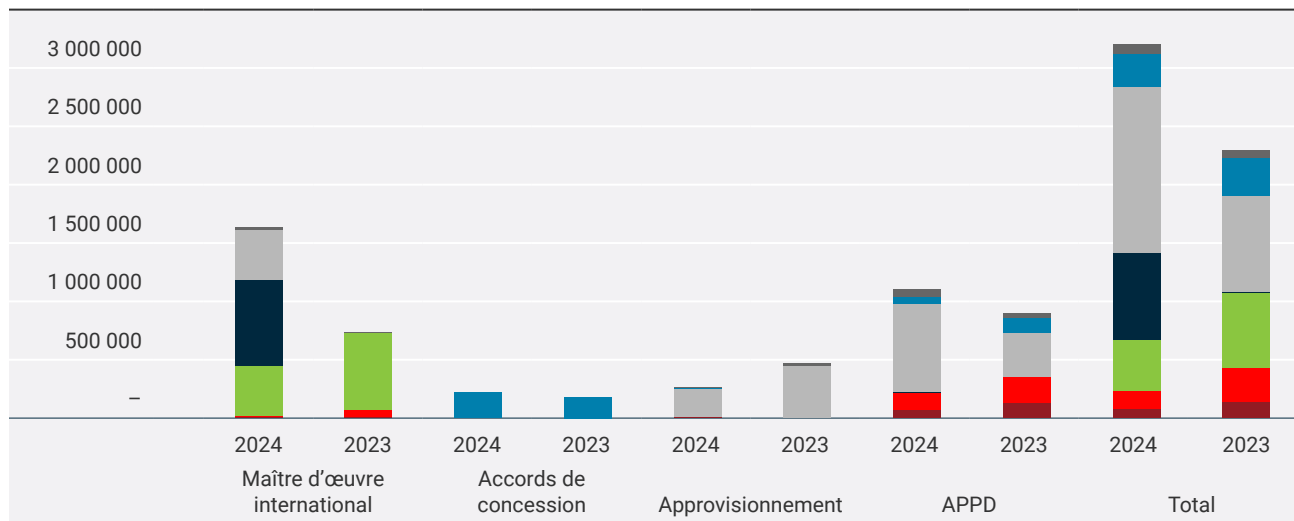
Les augmentations ont été partiellement contrebalancées par :

- La baisse de VCS dans le secteur de l'approvisionnement (220,8 millions de dollars), attribuable au moment de la conclusion de nouveaux contrats signés par la CCC pour soutenir l'aide internationale du gouvernement du Canada à l'Ukraine.

VCS par secteur d'activité pour les exercices clos le 31 mars 2024 et le 31 mars 2023

VCS par secteur d'activité (en milliers de \$)	Pour l'exercice terminé le 31 mars					
	2024	2023	Écart en \$	Écart en %	En % du total	
					2024	2023
Maître d'œuvre international	1 611 141 \$	721 913 \$	889 228 \$	> 100 %	51 %	32 %
Accords de concession	214 992	181 893	33 099	18 %	7 %	8 %
Approvisionnement	255 710	476 500	(220 790)	(46 %)	8 %	21 %
APPD	1 083 282	884 989	198 293	22 %	34 %	39 %
Total	3 165 125 \$	2 265 295 \$	899 830 \$	40 %	100 %	100 %

VCS par secteur d'activité pour les exercices clos les 31 mars 2024 et 31 mars 2023



■ Produits manufacturés et services de pointe	(1 769)	(2 684)	–	–	16 546	6 629	65 675	135 680	80 452	139 625
■ Aérospatiale	5 099	70 164	–	–	137	321	147 250	211 627	152 486	282 112
■ Agriculture	435 639	641 380	–	–	–	–	–	–	435 639	641 380
■ Technologie propre	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
■ Construction et infrastructure	718 000	–	–	–	–	–	11 876	4 963	729 876	4 963
■ Défense	433 665	3 415	–	–	228 256	440 400	749 696	369 757	1 411 618	813 572
■ TIC	951	915	214 992	181 894	9 987	7 500	48 389	128 874	274 319	319 183
■ Autres	19 556	8 723	–	–	783	21 649	60 396	34 088	80 735	64 460

Comme le montre le graphique ci-dessus, des progrès substantiels ont été réalisés dans les secteurs de la défense et de la construction au sein du MOI et dans le cadre de l'APPD dans le secteur de la défense.

Opérations commerciales (OC)

La CCC utilise les OC (une mesure de l'activité économique non conforme aux PCGR) pour représenter la valeur des biens et des services fournis dans le cadre d'un contrat au cours de l'exercice visée par le rapport.

Étant donné le statut de mandataire de la Corporation pour la présentation selon les Normes internationales d'information financière, les OC ne sont pas comptabilisées comme un produit. Les données relatives aux OC sont saisies pour mesurer l'impact de la Corporation sur l'économie canadienne et constituent le principal moteur des produits tirés des frais de service. Les produits tirés des frais de service de la CCC sont généralement proportionnels à ceux des OC. L'écart détaillé dans cette section s'applique également à l'analyse de l'écart lié aux frais de service.

Comparaison d'une année à l'autre

Compte tenu du calendrier des exigences contractuelles particulières et des calendriers de livraison associés, des variations significatives des OC sont attendues lors de la comparaison des résultats d'une période à l'autre. Le montant total des OC pour l'exercice clos le 31 mars 2024 s'élève à 3,6 milliards de dollars (soit une augmentation de 50,6 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent). Ces résultats ont été générés à partir de :

- L'augmentation de 109,7 millions de dollars des OC du PBB par rapport à 2022–2023, attribuable à une accélération du calendrier de livraison;
- L'augmentation de 105,5 millions de dollars des OC de l'APPD pour la période 2022–2023, attribuable à de nombreux projets;
- La diminution de 221,4 millions de dollars des OC du MOI au cours de la période 2022–2023, principalement en raison d'une baisse de la valeur des livraisons dans le secteur agricole (causée par les prix du marché de la potasse, qui ont affecté la valeur du projet Canpotex avec le Bangladesh).

Si le secteur agricole a connu une baisse, celle-ci a été compensée par des hausses dans les secteurs suivants :

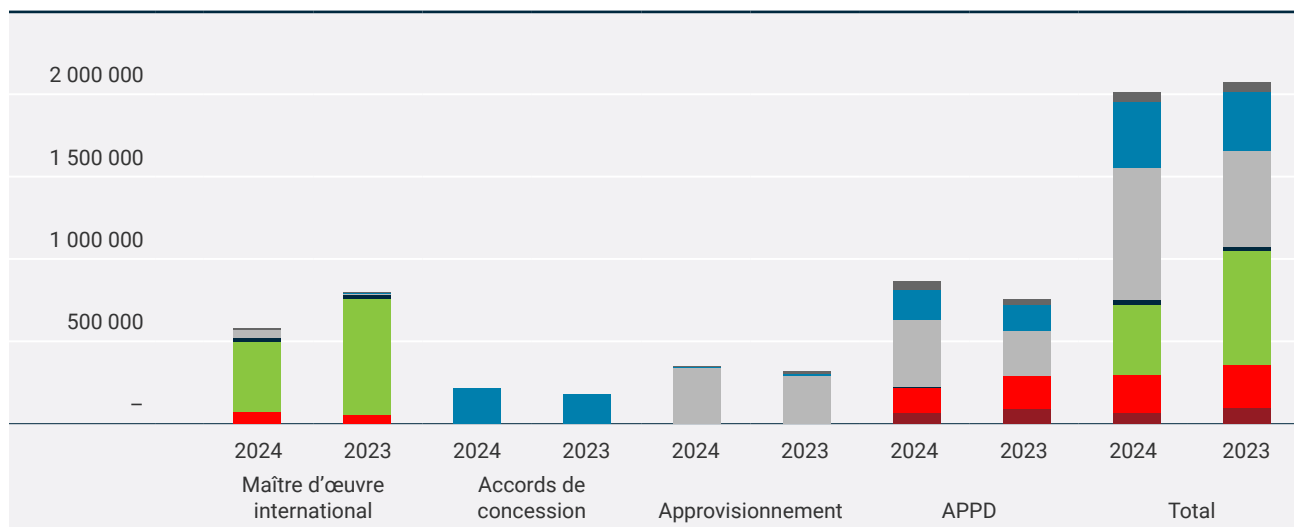
- Aérospatiale et défense : 121,3 millions de dollars (augmentation de 51,3 millions de dollars par rapport à 2022–2023);
- Secteur des TIC : 215,0 millions de dollars (soit une augmentation de 33,1 millions de dollars par rapport à 2022–2023);
- OC d'approvisionnement de 354,7 millions de dollars (soit une augmentation de 23,7 millions de dollars par rapport à 2022–2023).



OC par secteur d'activité pour les exercices clos les 31 mars 2024 et 31 mars 2023

OC par secteur d'activité (en milliers de \$)	Pour l'exercice terminé le 31 mars					
	2024	2023	Écart en \$	Écart en %	En % du total	
					2024	2023
Maître d'œuvre international	581 484 \$	802 881 \$	(221 397) \$	(28 %)	16 %	23 %
Accords de concession	214 992	181 893	33 099	18 %	6 %	5 %
Approvisionnement	354 689	330 969	23 720	7 %	10 %	9 %
APPD	870 462	764 928	105 534	14 %	24 %	22 %
Total excluant PBB	2 021 627 \$	2 080 671 \$	(59 044) \$	(3 %)	56 %	59 %
PBB	1 580 490	1 470 830	109 660	7 %	44 %	41 %
Total incluant PBB	3 602 117 \$	3 551 501 \$	50 616 \$	1 %	100 %	100 %

OC (à l'exclusion du PBB) par secteur d'activité pour les exercices clos les 31 mars 2024 et 31 mars 2023



	Maître d'œuvre international		Accords de concession		Approvisionnement		APPD		Total	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Produits manufacturés et services de pointe	–	1 569	–	–	4 145	3 994	68 268	95 330	72 413	100 893
Aérospatiale	76 436	58 643	–	–	137	322	152 363	197 680	228 936	256 645
Agriculture	428 537	701 922	–	–	–	–	–	–	428 537	701 922
Technologie propre	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Construction et infrastructure	22 313	21 191	–	–	–	–	5 582	2 275	27 895	23 466
Défense	44 858	11 371	–	–	344 291	297 986	412 136	273 420	801 285	582 777
TIC	2 562	4 129	214 992	181 894	2 635	9 055	185 340	161 667	405 529	356 745
Autres	6 778	4 057	–	–	3 481	19 610	46 773	34 556	57 033	58 223

Résumé des résultats financiers

La Corporation a obtenu des résultats financiers favorables en 2023–2024 par rapport aux objectifs du Plan d'entreprise et aux résultats financiers de l'année précédente. Ces résultats sont dus au volume et à l'activité importants des secteurs d'activité de MOI et de l'approvisionnement, aux produits générés par les soldes de trésorerie détenus par la CCC et au calendrier des charges prévues.

Politique de gestion financière

La CCC planifie la viabilité financière et gère les excédents et les déficits sur des horizons pluriannuels. Cette approche tient compte de la longueur du cycle de vente des marchés publics internationaux et des effets des événements géopolitiques et économiques.

La politique de gestion financière de la CCC définit les conditions nécessaires au maintien d'un modèle d'autosuffisance financière à long terme. Elle exige de la CCC qu'elle maintienne des fonds propres suffisants pour honorer ses engagements et qu'elle entreprenne des investissements appropriés pour garantir l'efficacité et l'efficience opérationnelles et pour soutenir la main-d'œuvre, les installations, les systèmes et les processus de la Corporation.

Le cadre prend en compte quatre facteurs dans la gestion du capital et le suivi de la viabilité financière : le calendrier des produits et des charges contractuelles, les résultats nets des opérations, les besoins en fonds de roulement et la valeur nette.

Discussion sur le résultat global

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024, la Corporation a enregistré un bénéfice net de 23,4 millions de dollars, soit une augmentation de 2,9 millions de dollars par rapport au bénéfice net de 20,5 millions de dollars de l'exercice précédent. La Corporation a réalisé des OC comparables (comme indiqué dans les sections précédentes), ce qui s'est traduit par des produits tirés des frais de service de 27,1 millions de dollars, ce qui est également comparable à l'année précédente. L'écart favorable du bénéfice net est principalement dû à des taux d'intérêt plus élevés sur des soldes de trésorerie plus importants, ce qui a entraîné un écart favorable des produits financiers et autres (5,0 millions de dollars). L'augmentation des produits a été partiellement compensée par l'augmentation des charges d'exploitation et frais d'administration (1,9 million de dollars) et par l'effet négatif des taux de change (0,8 million de dollars).

Résultat global (en milliers de \$)	Exercice clos le 31 mars			
	2024	2023	Écart en \$	Écart en %
Produits tirés des frais de service	27 128 \$	27 497 \$	(369) \$	(1) %
Produits financiers et Autres produits	12 087	7 053	5 034	71 %
Financement public	13 962	13 000	962	7 %
Charges	29 685	27 794	1 891	7 %
Gain (perte) de change	(59)	762	(821)	< (100) %
Résultat net	23 433 \$	20 518 \$	2 915 \$	14 %
Autres éléments du résultat global	27	21	6	28 %
Résultat global total	23 460 \$	20 539 \$	2 921 \$	14 %

PRODUITS TIRÉS DES FRAIS DE SERVICE

La Corporation perçoit des frais pour les services fournis dans le cadre de ses programmes de MOI et d'approvisionnement. Les frais du MOI sont généralement calculés en pourcentage de la valeur du contrat, les frais étant négociés contrat par contrat. Ils reflètent généralement le profil de risque d'un projet et les conditions concurrentielles du marché.

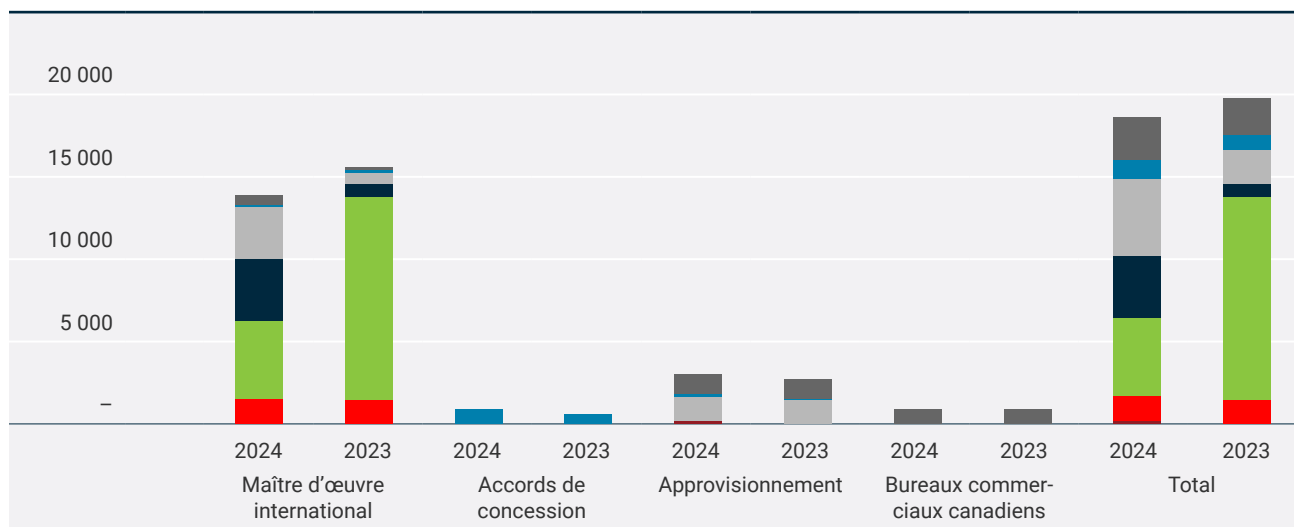
Les frais peuvent être comptabilisés différemment dans les produits, selon les obligations d'exécution se rapportant aux différents secteurs d'activité. Toutefois, la majorité d'entre eux sont enregistrés sur la base de la réalisation des activités nécessaires pour que l'exportateur canadien obtienne le droit d'être payé selon les modalités du contrat principal. Ces frais sont généralement proportionnels aux opérations commerciales. Les frais d'approvisionnement sont comptabilisés de manière linéaire.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024, les produits tirés des frais de service s'élèvent à 27,1 millions de dollars, soit une diminution de 0,4 million de dollars par rapport à l'exercice précédent. Les frais de service sont généralement en corrélation avec les OC.

Le tableau ci-dessous montre que l'écart annuel du total est d'environ 1 %. Il s'agit d'un écart mineur et les écarts les plus importants, tant positifs que négatifs, ont été enregistrés dans le secteur d'activité du MOI en raison d'augmentations dans les secteurs de la défense et de la construction et d'une diminution significative dans le secteur de l'agriculture.

Frais de service par secteur d'activité (en milliers de \$)	Pour l'exercice terminé le 31 mars					
	2024	2023	Écart en \$	Écart en %	En % du total	
					2024	2023
Maitre d'œuvre international	13 823 \$	15 567 \$	(1 744) \$	(11 %)	51 %	57 %
Accords de concession	890	573	317	55 %	3 %	2 %
Approvisionnement	2 953	2 725	228	8 %	11 %	10 %
Bureaux commerciaux canadiens	865	864	1	< 1 %	3 %	3 %
Total excluant PBB	18 531 \$	19 729 \$	(1 198) \$	(6 %)	68 %	72 %
PBB	8 597	7 768	829	11 %	32 %	28 %
Total incluant PBB	27 128 \$	27 497 \$	(369) \$	(1 %)	100 %	100 %

Frais de service (excluant le PBB) par secteur d'activité et par secteur industriel pour les exercices terminés le 31 mars 2024 et le 31 mars 2023



	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Produits manufacturés et services de pointe	–	42	–	–	177	–	–	–	177	42
Aérospatiale	1 552	1 464	–	–	–	4	–	–	1 552	1 468
Agriculture	4 687	12 285	–	–	–	–	–	–	4 687	12 285
Technologie propre	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Construction et infrastructure	3 733	763	–	–	–	–	–	–	3 733	763
Défense	3 155	684	–	–	1 495	1 441	–	–	4 651	2 124
TIC	143	181	890	573	149	78	–	–	1 182	832
Autres	552	148	–	–	1 132	1 202	865	865	2 549	2 215

FINANCEMENT DU GOUVERNEMENT

Le budget fédéral de 2021 reconnaissait l'importance du rôle de la CCC dans l'administration de l'APPD et rétablissait un crédit parlementaire annuel de 13,0 millions de dollars à compter de l'exercice 2022–2023. Ce crédit a été porté à 13,6 millions de dollars dans le cadre du Budget supplémentaire des dépenses (C) pour 2023–2024, qui a octroyé des fonds pour les ajustements de compensation.

Étant donné que la CCC ne perçoit pas de charges pour les services fournis dans le cadre des contrats de l'APPD, ce crédit servira exclusivement à financer les charges de fonctionnement et d'administration de l'APPD. Pour l'exercice clos le 31 mars 2024, la Corporation a constaté un financement public de 14,0 millions de dollars, soit une augmentation de 1,0 million de dollars, en compensation exacte des charges encourus pour l'administration de l'APPD. Ce montant comprend 0,4 million de dollars liés aux crédits 2022–2023, qui ont été accordés rétroactivement en 2023–2024.

CHARGES D'EXPLOITATION ET FRAIS D'ADMINISTRATION

Les 29,5 millions de dollars de charges d'exploitation et frais d'administration de la Corporation pour l'exercice clos le 31 mars 2024 ont augmenté de 1,9 million de dollars (par rapport aux 27,6 millions de dollars de l'exercice précédent). Cette hausse est principalement due à l'augmentation des amortissements, de la rémunération du personnel et des frais de déplacement.

Au cours de l'exercice 2023–2024, la CCC a augmenté ses charges d'amortissement (1,7 million de dollars) en raison de la résiliation du bail actuel pour ses bureaux. La CCC a enregistré une augmentation des charges de rémunération du personnel (1,3 million de dollars) en raison de l'occupation des postes vacants (comme prévu) et de l'ajustement des salaires pour tenir compte de l'inflation. En outre, la CCC a encouru une augmentation des frais de déplacement (0,7 million de dollars) pour saisir les occasions de développement commercial et gérer les contrats dans les différents secteurs d'activité. Ces augmentations ont été partiellement compensées par un gain (2,5 millions de dollars) sur la réévaluation de l'actif au titre de droits d'utilisation et de l'obligation locative en lien avec la résiliation du bail actuel pour ses bureaux.

Charges d'exploitation et frais d'administration (en milliers de \$)	Pour l'exercice terminé le 31 mars					
	2024	2023	Écart en \$	Écart en %	En % du total	
					2024	2023
Rémunération du personnel et charges connexes	19 382 \$	18 044 \$	1 338 \$	7 %	65 %	66 %
Consultants	2 699	3 099	(400)	(13 %)	9 %	11 %
Services de gestion des contrats	2 638	2 192	446	20 %	9 %	8 %
Amortissement	2 276	583	1 693	> 100 %	8 %	2 %
Frais de déplacement et accueil	1 704	1 028	676	66 %	6 %	4 %
Loyer et frais connexes	1 043	930	113	12 %	4 %	3 %
Logiciels, matériel informatique et soutien	809	820	(11)	(1 %)	3 %	3 %
Communications	675	402	273	68 %	2 %	1 %
Autres charges	735	479	256	53 %	2 %	2 %
Total excluant gain suite à la résiliation de bail	31 961 \$	27 577 \$	4 384 \$	16 %	108 %	100 %
Gain suite à la résiliation de bail	(2 488) \$	–	(2 488)	0 %	(8 %)	0 %
Total frais d'exploitation et d'administration	29 473 \$	27 577 \$	1 896 \$	7 %	100 %	100 %

La CCC évalue constamment les niveaux de charges pour faire des gains d'efficacité dans la mesure du possible. Elle assure une gestion constante de ses budgets à compter du début de l'exercice en vue de contrôler les charges en les comparant aux prévisions en volumes d'affaires et en produits. En outre, la CCC continue de renforcer sa culture de l'innovation, d'investir dans la transformation numérique et de mettre en œuvre des changements de processus pour améliorer l'efficacité et accroître la capacité des ressources existantes.



Analyse de l'état de la situation financière

Les actifs et passifs comprennent les paiements effectués aux exportateurs canadiens avant d'être encaissés par les acheteurs étrangers, ainsi que les montants reçus des acheteurs étrangers et autres qui n'ont pas encore été transférés aux exportateurs canadiens. Au fur et à mesure que les obligations contractuelles sont remplies, les soldes de trésorerie, de créances, de créditeurs et de charges à payer, qui représentent des montants à un moment précis, peuvent fluctuer considérablement.

Positions des actifs et des passifs

Au 31 mars 2024, le total des actifs de 298,3 millions de dollars avait augmenté de 30,0 millions, soit de 11 %, par rapport à la fin de l'exercice précédent. L'augmentation est principalement attribuable à :

- Une augmentation des soldes de trésorerie de 29,9 millions de dollars, principalement due à l'augmentation des paiements anticipés reçus des ministères du gouvernement du Canada et des acheteurs étrangers. Cette augmentation a été favorisée par les décalages entre les encaissements des acheteurs étrangers et les paiements correspondants aux exportateurs canadiens, par les fluctuations favorables des taux de change sur les soldes de trésorerie de la CCC et par les rendements plus élevés obtenus sur les soldes détenus en dépôt;
- Cette augmentation a été compensée par une diminution des créances de 1,5 million de dollars, attribuable à des différences temporelles entre le paiement à l'exportateur canadien et la rentrée d'argent d'un acheteur étranger (comme expliqué ci-dessus).

Le total des passifs de 234,2 millions de dollars avait augmenté de 10,6 millions de dollars, soit de 5 %, par rapport à la fin de l'exercice précédent. Cette augmentation est principalement attribuable à :

- Une augmentation de 66,1 millions de dollars des créditeurs et des charges à payer, attribuable à des différences temporelles entre les rentrées de fonds des acheteurs étrangers et les paiements aux exportateurs canadiens, comme expliqué ci-dessus.
- Une diminution compensatrice des avances de 53,6 millions de dollars, principalement attribuable à des paiements anticipés reçus de ministères du gouvernement du Canada.

Les augmentations compensatrices du total de l'actif et du passif reflètent la nature des contrats gérés et l'incidence sur les soldes du calendrier des montants reçus et des paiements effectués.

Situation des capitaux propres

Les capitaux propres ont augmenté de 19,5 millions de dollars durant la période, reflétant le bénéfice net de 23,4 millions de dollars. Ce montant a été réduit par le dividende de 4,0 millions de dollars qui a été déclaré et payé au cours de l'année. L'amélioration de la situation des capitaux propres renforcera le modèle de viabilité financière de la CCC. Ces soldes comprennent un capital d'apport des actionnaires de 10 millions de dollars.

Aux (en milliers de \$)	le 31 mars 2024	le 31 mars 2023	Écart en \$	Écart en %
Total des actifs	298 302 \$	268 263 \$	30 039 \$	11 %
Total des passifs	234 231	223 652	10 579	5 %
Total des capitaux propres	64 071	44 611	19 460	44 %
Total des passifs et des capitaux propres	298 302 \$	268 263 \$	30 039 \$	11 %

Déclaration de dividendes

Le 5 juin 2024, conformément à sa politique de gestion financière et à sa politique en matière de dividendes, le Conseil d'administration de la Corporation a approuvé l'émission d'un dividende de 10,0 millions de dollars payable à son actionnaire.

Discussion sur le plan d'entreprise

La Corporation opère sur des marchés mondiaux difficiles où les budgets gouvernementaux sont dynamiques et font l'objet de fréquents changements. La demande de solutions fabriquées au Canada varie en fonction de facteurs économiques et géopolitiques, ce qui accroît la complexité des ventes à l'exportation de gouvernement à gouvernement et la durée du cycle de vente. Face à ces incertitudes, la Corporation s'est engagée à mettre en place un modèle financier durable et prévoit que ses secteurs d'activité générateurs de frais atteindront au minimum le seuil de rentabilité chaque année. À cette fin, la CCC s'engage dans une gestion financière prudente, investit stratégiquement dans des capacités essentielles et se concentre sur la création de valeur pour les intervenants canadiens.

Comparaison des résultats financiers avec le Plan d'entreprise de 2023–2024

Le Plan d'entreprise de 2023–2024 à 2027–2028 de la CCC a été approuvé par le Conseil d'administration. Tel que requis, il a été soumis au ministre de la Promotion des exportations, du Commerce international et du Développement économique en janvier 2023. L'analyse suivante reflète le plan révisé, tel qu'il a été approuvé par le Conseil d'administration en juillet 2023, intégrant les mesures de réduction des dépenses décrites dans le budget fédéral 2023.

Les bons résultats financiers de la Corporation pour l'exercice clos le 31 mars 2024 sont principalement attribués à l'augmentation des activités dans les secteurs d'activité MOI et Approvisionnement. La CCC a réalisé un bénéfice net de 23,4 millions de dollars, soit un écart positif significatif de 18,9 millions de dollars par rapport au bénéfice net budgétisé dans le plan, qui prévoyait 4,5 millions de dollars.

Plusieurs facteurs ont contribué à ces résultats :

- L'augmentation des frais de service (5,0 millions de dollars) par rapport au plan, en raison de l'augmentation des livraisons dans les secteurs de l'agriculture et de la défense. Les opérations de facturation génératrices de frais peuvent varier considérablement en raison de l'évolution rapide de l'environnement commercial géopolitique et du calendrier des signatures et des prestations contractuelles internationales de la CCC.
- L'augmentation des produits financiers et autres (9,4 millions de dollars) par rapport au Plan d'entreprise est le résultat de taux d'intérêt plus élevés combinés à des soldes de trésorerie plus importants que prévu en raison du calendrier de la réception de paiements anticipés.
- L'écart des charges (3,6 millions de dollars) a été inférieur à celui du plan et est principalement dû à la résiliation du bail.
- Le financement public est comptabilisé comme une compensation des coûts encourus pour l'administration de l'APPD. Le financement est plafonné au montant des crédits parlementaires approuvés. Le financement est supérieur de 1,0 million de dollars au budget initial.



Commentaires et analyse de la direction en date du 31 mars 2024

Le tableau ci-dessous présente les résultats financiers comparés au Plan d'entreprise pour l'exercice clos le 31 mars 2024. Il présente également une vision prospective du Plan d'entreprise 2024–2025.

	2023–2024	2023–2024	Écart		2024–2025
	Montant réel	Objectif	En \$	En %	Objectif
VCS (en milliers de \$)	3 165 125 \$	2 419 298 \$	745 827 \$	31 %	3 351 500 \$
OC (en milliers de \$)	3 602 117 \$	3 171 864 \$	430 253 \$	14 %	2 211 494 \$

Résultat net (en milliers de \$)	Montant réel (ACJ)	Objectif (ACJ)	En \$	En %	Objectif
Produits					
Frais de service	27 128 \$	22 100 \$	5 028 \$	23 %	21 244 \$
Produits financiers et Autres produits	12 087	2 658	9 429	> 100 %	6 497
	39 215	24 758	14 457	58 %	27 741
Financement public	13 962	13 000	962	7 %	13 792
Charges					
Charges liées à l'APPD	13 770	13 000	770	6 %	14 193
Charges non liées à l'APPD	15 915	20 272	(4 357)	(21 %)	19 319
	29 685	33 272	(3 587)	(11 %)	33 512
Gain (perte) de change	(59)	–	(59)	> 100 %	–
Résultat net	23 433 \$	4 485 \$	18 948 \$	> 100 %	8 021 \$

Perspectives du Plan d'entreprise 2024–2025

Le Plan d'entreprise de 2024–2025 à 2028–2029 de la CCC a été approuvé par le Conseil d'administration. Tel que requis, il a été soumis au ministre de la Promotion des exportations, du Commerce international et du Développement économique. Il est en attente d'approbation.

Avec une augmentation prévue des signatures de contrats dans les secteurs d'activité MOI et Approvisionnement, la CCC s'attend à atteindre les objectifs de profit indiqués dans le plan en 2024–2025. Les résultats réels obtenus peuvent être influencés par la nature changeante de la demande des acheteurs étrangers pour des solutions canadiennes. Les produits financiers et autres devraient être supérieurs au Plan d'entreprise de 2023–2024 en raison d'une augmentation combinée des rendements et des soldes de trésorerie. Avec le retour des opérations aux niveaux d'avant la pandémie, les charges devraient être plus élevées que dans le plan 2023–2024, car la CCC investit dans le personnel, les processus et la technologie dans le cadre d'un engagement plus large visant à accroître les exportations canadiennes. La Corporation poursuit la transformation qu'elle a entamée il y a plusieurs années et réussit à accroître ses produits en aidant les exportateurs canadiens à conclure des contrats de gouvernement à gouvernement, tout en développant ses secteurs d'activité APPD et Approvisionnement. La direction fera preuve de prudence budgétaire et contrôlera les charges par rapport aux prévisions de recettes tout au long de l'année.

Renseignements historiques

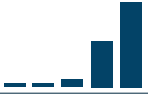












Les tendances sur cinq ans de certains indicateurs financiers (VCS, OC et Frais de service) présentées ci-dessous sont suivies des tendances sur cinq ans du résultat global et de la valeur nette.

Valeur des contrats signés, opérations commerciales et frais pour services

La CCC utilise la valeur des contrats signés (VCS) pour représenter la valeur des contrats et des amendements signés au cours d'une période de référence. Elle mesure la valeur totale des biens et services à fournir pendant toute la durée d'un contrat et, par la même occasion, représente la valeur totale du contrat au moment de sa signature.

Les opérations commerciales (OC) ne sont pas comptabilisées en tant que recettes. Les données relatives aux OC sont saisies pour mesurer l'impact de la Corporation sur l'économie canadienne et constituent le principal moteur des produits tirés des frais de service. Les produits tirés des frais de service de la CCC sont généralement proportionnels à ceux des OC.

Au cours de la période de cinq ans commençant le 1^{er} avril 2019 et se terminant le 31 mars 2024, la CCC a signé de nouveaux contrats d'exportation d'une valeur de 9,4 milliards de dollars avec des entreprises canadiennes et a facilité la livraison de 15,7 milliards de dollars de biens et de services du Canada à des gouvernements du monde entier. Au cours de cette période, la CCC a perçu 111,2 millions de dollars en frais de service. Il convient de noter que les frais de la CCC provenant du PBB représentent 45,0 millions de dollars (41 %) du total des frais perçus au cours de cette période. Au fur et à mesure que ce programme s'achève, la CCC investira dans une croissance ciblée et des gains d'efficacité pour compenser la perte de produits attendue. En règle générale, les tendances en matière de VCS et d'OC sont corrélées et sujettes à des différences de calendrier contrat par contrat entre le moment où les contrats sont signés et celui où les livraisons sous contrat sont effectuées. L'évolution de la rémunération des services de la CCC est généralement proportionnelle à celle des prestations des OC.

VCS, OC, Frais de service (en milliers de \$)	Tendance	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Total sur 5 ans
VCS		1 249 635 \$	1 345 669 \$	1 393 517 \$	2 265 295 \$	3 165 125 \$	9 419 241 \$
APPD		927 874	921 685	867 839	884 989	1 083 282	4 685 669
Maître d'œuvre international		306 601	402 245	465 775	903 806	1 826 133	3 904 560
Approvisionnement		15 160	21 739	59 903	476 500	255 710	829 012
OC		3 170 830 \$	2 921 315 \$	2 445 487 \$	3 551 502 \$	3 602 117 \$	15 691 251 \$
APPD		738 942	850 043	803 913	764 928	870 462	4 028 288
Maître d'œuvre international		575 276	376 526	380 552	984 775	796 476	3 113 605
PBB		1 837 498	1 674 629	1 200 810	1 470 830	1 580 490	7 764 257
Approvisionnement		19 114	20 117	60 212	330 969	354 689	785 101
Frais de service		24 068 \$	18 400 \$	14 076 \$	27 497 \$	27 128 \$	111 169 \$
Maître d'œuvre international		9 412	6 619	4 795	16 140	14 713	51 679
PBB		12 337	9 666	6 841	7 768	8 597	45 209
Approvisionnement		2 319	2 115	2 440	3 589	3 818	14 281

Désagrégation du total quinquennal de VCS

Ces contrats ont été signés dans les trois principaux secteurs d'activité de la CCC, avec des exportateurs de tous les secteurs industriels canadiens, pour répondre aux besoins d'acheteurs gouvernementaux du monde entier.

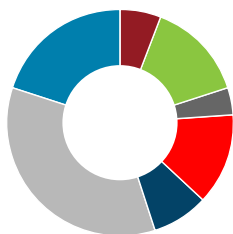
Par secteur d'activité



Secteur d'activité	en millions \$	%
Maître d'œuvre international	3 905	41 %
Approvisionnement	829	9 %
APPD	4 686	50 %
	9 419	100 %

Au cours de la période de cinq ans, la CCC a signé 50 % des nouveaux contrats (d'une valeur totale de 4,7 milliards de dollars) dans le cadre du secteur d'activité de l'APPD. Parmi les nouveaux contrats, 50 % (soit un total de 4,7 milliards de dollars) ont été réalisées dans le cadre des secteurs d'activité MOI et Approvisionnement avec le gouvernement du Canada et divers gouvernements dans le monde.

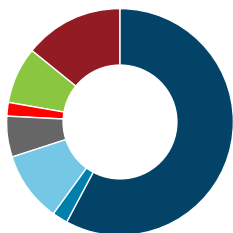
Par secteur industriel des exportateurs canadiens



Secteur industriel	en millions \$	%
Produits manufacturés et services de pointe	545	6 %
Agriculture	1 287	14 %
Autres	360	4 %
Aérospatiale	1 230	13 %
Construction et infrastructure	794	8 %
Défense	3 304	35 %
TIC	1 899	20 %
Technologie propre	0	0 %
	9 419	100 %

La CCC a conclu des contrats d'exportation avec des exportateurs canadiens de divers secteurs industriels. Parmi les nouveaux contrats (d'une valeur totale de 9,4 milliards de dollars), 68 % étaient concentrés dans les secteurs de la défense, de l'aérospatiale et de l'information, des communications et des technologies.

Par région de gouvernement étranger acheteur



Région de l'acheteur	en millions \$	%
Amérique du Nord	5 476	58 %
Amérique du Nord (Caraïbes)	156	2 %
Amérique du Nord (Amérique centrale)	989	10 %
Amérique du Sud	572	6 %
Afrique	169	2 %
L'Europe	754	8 %
Asie	1 303	14 %
	9 419	100 %

Les acheteurs d'Amérique du Nord et d'Asie ont représenté la majorité des nouveaux contrats signés au cours de la période de cinq ans. Les acheteurs d'Amérique du Nord représentaient 70 % (6,6 milliards de dollars) et ceux d'Asie 14 % (1,3 milliard de dollars).

Résultat global et situations des capitaux propres

Au cours de la période historique de cinq ans, la CCC a obtenu un résultat global positif au cours de quatre des cinq années et a augmenté la valeur de ses capitaux propres de 21,3 millions de dollars en 2019–2020 à 64,1 millions de dollars en 2023–2024. La CCC vise à maintenir une valeur de ses capitaux propres qui résistera aux effets des vents contraires du commerce international et des différences de calendrier contractuel qui peuvent entraîner des chocs de produits potentiels et des pertes d'exploitation. Lorsqu'il envisage de verser un dividende au gouvernement du Canada, le conseil d'administration de la CCC tient compte de ces questions et de la viabilité financière de la Corporation, de son fonds de roulement ou de sa position de trésorerie, ainsi que de ses besoins financiers futurs liés aux investissements en capital et à la couverture des risques.

Résultat global total (en milliers de \$)	Tendance	2019–2020	2020–2021	2021–2022	2022–2023	2023–2024
Produits						
Frais de service		24 068 \$	18 400 \$	14 076 \$	27 497 \$	27 128 \$
Produits financiers et Autres produits		1 584	395	443	7 053	12 087
		25 652	18 795	14 519	34 550	39 215
Financement public		4 500	4 000	13 000	13 000	13 962
Charges						
Frais d'administration		27 279	23 746	24 228	27 577	29 473
Charges financières		343	228	229	217	212
		27 622	23 974	24 457	27 794	29 685
Gain (perte) de change		47	(658)	(111)	762	(59)
Résultat net		2 577	(1 837)	2 951	20 518	23 433
Autres éléments du résultat global		(12)	14	30	21	27
Résultat global total		2 565 \$	(1 823) \$	2 981 \$	20 539 \$	23 460 \$

Capitaux propres (en milliers de \$)	Tendance	2019–2020	2020–2021	2021–2022	2022–2023	2023–2024
Capitaux propres – Début de l'exercice		21 349 \$	23 914 \$	22 091 \$	25 072 \$	44 611 \$
Résultat global total		2 565	(1 823)	2 981	20 539	23 460
Dividende payé au gouvernement du Canada		–	–	–	(1 000)	(4 000)
Capitaux propres – Fin de l'exercice		23 914 \$	22 091 \$	25 072 \$	44 611 \$	64 071 \$

Engagement de la CCC à l'égard de la gestion du risque

Gestion des risques

Les risques de la CCC sont gérés dans le cadre de gestion du risque d'entreprise (GRE) de la Corporation afin de garantir que la CCC remplit son mandat en ce qui concerne la facilitation du commerce international. Le cadre de GRE reflète les exigences du Conseil du Trésor en matière de gestion des risques et celles fixées par le ministre des Finances. La CCC surveille treize risques qui se répartissent en trois grandes catégories : Les risques à l'échelle de l'entité, les risques d'entreprise et les risques transactionnels. Le cadre de GRE comprend également des orientations sur la gouvernance des risques, la fixation d'objectifs stratégiques, le rendement, la communication et l'établissement de rapports, et il est examiné chaque année par le conseil d'administration.

Gouvernance en matière de risque

La gestion des risques au sein de la CCC commence par l'engagement du conseil d'administration dans le programme de GRE de la Corporation. Les treize risques décrits dans le cadre de GRE de la CCC sont examinés et suivis par les différents comités du conseil d'administration. Au niveau de la direction générale, les risques sont principalement gérés par le Comité des risques et des opportunités (CRO), qui se réunit chaque semaine pour discuter des risques à l'échelle de l'entité, d'entreprise et transactionnels auxquels l'organisation est confrontée. Le CRO examine également certaines transactions d'exportation en fonction des niveaux de risque et de la valeur des contrats. La haute direction et le CROA sont chargés de veiller à ce que les structures, les politiques et les procédures relatives à la gestion des risques soient mises en œuvre.

Le portefeuille de transactions d'exportation de la CCC présente des risques qui sont gérés au sein des unités opérationnelles (première ligne de défense), surveillés par les équipes juridiques et de gestion du risque (deuxième ligne de défense) et finalement vérifiés par des vérificateurs internes et externes (troisième ligne de défense).

Principaux risques auxquels la CCC est confrontée

Les risques décrits ci-dessous existent dans le contexte d'un environnement commercial complexe qui reflète la poursuite de la guerre en Ukraine, les taux d'inflation et d'intérêt élevés et la tendance à un plus grand protectionnisme sur les principaux marchés de la CCC.

RISQUE DE RÉPUTATION (À L'ÉCHELLE DE L'ENTITÉ)

Ce risque est lié au fait que « les actions ou inactions de la CCC ont pour effet de ternir la réputation de la CCC auprès des intervenants, des acheteurs ou des exportateurs canadiens ». Le rôle de la CCC dans la vente de produits et services de défense à l'échelle internationale peut entraîner des problèmes de réputation. La Corporation communique régulièrement avec tous les intervenants et veille à ce que ses activités soient conformes à la politique commerciale internationale du gouvernement du Canada. Avec l'aggravation des tensions mondiales, ce risque est accru.

La CCC s'efforce de maintenir une solide réputation auprès de ses intervenants, des exportateurs et des acheteurs étrangers. L'un des principaux facteurs de risque pour la réputation de la CCC est l'incapacité à honorer ses contrats d'exportation. Ce risque est atténué par un contrôle préalable rigoureux des opérations intégrant les pratiques exemplaires environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), notamment la conduite responsable des affaires (CRA). Au cours de l'année, les progrès réalisés sur des projets d'exportation clés qui se heurtaient à certains obstacles ont contribué à réduire le risque de réputation auprès des acheteurs étrangers.

RESSOURCES HUMAINES ET RISQUES ORGANISATIONNELS (ENTREPRISE)

Ce risque reflète la possibilité de « ne pas avoir la bonne structure d'entreprise ou le bon nombre de personnes ou les compétences requises pour répondre aux attentes des clients et aux objectifs généraux de l'entreprise ». La Corporation continue de subir les effets de l'augmentation du nombre de départs à la retraite et d'un marché du travail concurrentiel, ce qui a entraîné une perte en matière de savoir de l'entreprise et d'expérience au sein de la main-d'œuvre de la CCC. Il est prévu que cette tendance se poursuivra dans les années à venir. Le manque de personnel peut également contribuer au risque d'exécution, en rapport avec les priorités de la CCC. La Corporation a lancé un plan stratégique de ressources humaines sur trois ans afin de s'assurer que les compétences et les niveaux de personnel appropriés sont disponibles pour soutenir les opérations de la CCC.

RISQUE DE SÉCURITÉ (ENTREPRISE)

Ce risque est lié à la « sauvegarde du personnel de la Corporation, de ses biens précieux (notamment les renseignements) et la poursuite de la fourniture des services essentiels dans des circonstances imprévues ». Le niveau de menace pour la sécurité de la CCC reflète son rôle dans le soutien au programme d'aide à l'Ukraine du gouvernement du Canada, ce qui pourrait entraîner une augmentation des cyberattaques et de l'ingérence étrangère. En tant que membre du Centre canadien pour la cybersécurité, la CCC est informée de toute menace, réelle ou perçue, et peut évaluer et adapter continuellement ses systèmes et processus.

En outre, la main-d'œuvre hybride de la CCC continue de poser des problèmes de sécurité en ce qui concerne l'accès à distance des employés aux données et aux renseignements de la CCC et la manipulation de documents papier en dehors des bureaux de la CCC. La formation continue à la cybersécurité et à la gestion de l'information vise à garantir que les employés gèrent ces risques de manière appropriée.

RISQUE FINANCIER (À L'ÉCHELLE DE L'ENTITÉ)

Ce risque est lié à la possibilité que « la situation financière de la CCC ne puisse pas répondre à ses besoins de liquidités ou soutenir les exigences de capital compte tenu de l'exposition au risque de la Corporation ». Un profil de risque croissant reflète un manque potentiel de recettes dans les années à venir, alors qu'un important projet d'exportation générant des frais de service arrive à son terme. La CCC reçoit une dotation pour ses activités de soutien à l'APPD, mais tous les autres secteurs d'activité doivent générer des produits suffisants pour être financièrement viables. Le déficit de recettes peut se creuser si l'on ne parvient pas à obtenir de nouvelles activités générant des frais de service récurrentes. Bien que les prévisions montrent une stabilité des recettes, le calendrier et la certitude de l'attribution des contrats d'exportation peuvent varier considérablement en raison d'événements indépendants de la volonté de la CCC. L'accent mis sur les activités de développement commercial axées sur les industries clés et les acheteurs étrangers devrait permettre de combler le déficit de financement potentiel.

RISQUE ASSOCIÉ AU RENDEMENT DES EXPORTATEURS (TRANSACTIONNEL)

Ce risque est lié à l'éventuelle « incapacité à fournir les biens et services promis à la CCC au titre de ses responsabilités dans le cadre du contrat national ». La résilience financière dont a fait preuve le portefeuille d'exportateurs de la CCC après la pandémie, les problèmes de chaîne d'approvisionnement et les hausses d'inflation et de taux d'intérêt qui ont suivi la pandémie ont permis à la direction de réduire ce niveau de risque par rapport à l'année précédente. La direction continuera à surveiller le rendement des exportateurs tout au long de l'année à venir.

Autres risques gérés par la CCC

Outre les risques susmentionnés qui sont les plus importants pour la CCC, le programme de GRE de la Corporation gère également les huit risques suivants.

RISQUES D'ENTREPRISE

Les risques d'entreprise suivants sont ceux qui sont susceptibles d'entraver la capacité de la Corporation d'atteindre ses objectifs généraux.

Risque associé au mandat

Ce risque est lié au fait que la CCC opère « dans des activités qui dépassent son mandat, ou que ses services ne lui permettent pas de remplir son mandat avec succès ». Les orientations ministérielles données par la déclaration annuelle des priorités et des responsabilités constituent le cadre général autour duquel le Plan d'entreprise de la Corporation est élaboré. Le Plan d'entreprise décrit les activités et les stratégies de l'entreprise à entreprendre au cours de la période de planification quinquennale. Le Comité de la haute direction et le Comité des risques et des opportunités constituent les structures de gouvernance interne qui garantissent que la Corporation reste dans le cadre de ces paramètres.

Risque lié à la conduite responsable des affaires

Le risque lié à la RBC est lié à l'éventuelle « incapacité d'agir de manière responsable, d'atténuer les problèmes liés à la corruption, de garantir le respect des droits de la personne et de protéger l'environnement contre des retombées négatives susceptibles d'entraîner une mauvaise perception de l'organisation par le public ».

La CCC est consciente de la nécessité de veiller à ce que les projets d'exportation qu'elle soutient restent exempts de corruption et n'empiètent pas sur les droits de la personne. Au cours de l'année, la Corporation a continué à promouvoir son « Code pour les exportateurs », qui reflète l'engagement de la CCC envers les critères ESG et le soutien aux objectifs de développement durable des Nations Unies. Le Code décrit les attentes de la CCC en matière de travail et de droits de la personne, de santé et de sécurité, de protection de l'environnement, de chaînes d'approvisionnement transparentes et responsables, et de respect des lois, notamment celles qui interdisent les pots-de-vin et la corruption. Il s'applique à tous les exportateurs travaillant avec la CCC ainsi qu'à leurs employés et sous-traitants.

Le Comité de conformité en matière d'intégrité et le Comité des droits de la personne de la Corporation continuent de perfectionner leurs processus afin d'atténuer les conséquences négatives éventuelles de la conclusion de transactions d'exportation entachées d'irrégularités. Enfin, la formation continue sur la conduite responsable des affaires pour les employés permet de s'assurer que les critères ESG restent prioritaires lorsque la Corporation cherche à conclure de nouveaux contrats d'exportation.

RISQUES D'ENTREPRISE

Il s'agit des risques liés à la gestion de l'information de la Corporation, aux systèmes d'information, aux personnes, à ses politiques et procédures et à la planification de la continuité des opérations. Les risques d'entreprise suivants sont gérés par chaque unité opérationnelle et fonctionnelle, sous la responsabilité de son vice-président.

Risque lié à la gestion de l'information et à la gouvernance des données

Ce risque est lié au fait que « les renseignements (électroniques et sur papier) ne sont pas gérés de manière sûre qui en protège l'intégrité et la conservation, ce qui entraîne une prise de décision inefficace ».

La CCC gère les renseignements sensibles obtenus auprès des exportateurs et des acheteurs étrangers. Elle génère également ses propres renseignements sensibles par le biais d'activités d'entreprise telles que celles liées à la gestion des ressources humaines. La gouvernance de ces renseignements incombe au comité directeur interfonctionnel de la gestion de l'information et des technologies de l'information (GI/TI), qui se réunit tous les mois et se concentre sur la mise en œuvre du programme de gestion de l'information et de gouvernance des données de la Corporation, approuvé en 2023–2024.

Risque associé au système d'information

Ce risque est lié au fait que « les systèmes d'information appropriés ne sont pas disponibles ou ne génèrent pas suffisamment de données pertinentes pour la prise de décision de manière efficace et efficace ».

Pour faire face aux menaces liées à la cybersécurité, la CCC est membre du Centre canadien de cybersécurité et aligne sa disposition de sécurité sur le Cybersecurity Framework (cadre de cybersécurité) du National Institute of Standards and Technology. En outre, le programme de sensibilisation et de formation à la cybersécurité mis en place par la CCC à l'intention de ses employés contribue à réduire les risques en matière de cybersécurité. Pour que la Corporation reste tournée vers l'avenir, une feuille de route triennale sur la cybersécurité a été mise en œuvre sous la direction du comité directeur de la GI/TI.

Risque associé aux politiques, aux processus et à la passation de marché

Le risque de « pertes financières ou d'utilisation inefficace des ressources pouvant résulter de l'absence de politiques, de systèmes et de processus appropriés ».

Au cours des deux dernières années, un certain nombre d'employés ont été intégrés ou mutés à de nouveaux postes au sein de la CCC. Cela accroît potentiellement le risque lié aux erreurs dans les procédures de passation des marchés. Ces erreurs peuvent entraîner des retards dans les projets ou une baisse de la satisfaction des clients à l'égard des services de la CCC. Des erreurs plus importantes (par exemple, des processus de diligence raisonnable défectueux) pourraient entraîner des pertes financières si les contrats d'exportation de la CCC étaient affectés. Étant donné que les contrats d'exportation sont approuvés et supervisés par différentes unités opérationnelles, la probabilité d'un échec important du processus reste faible.

La direction entreprend un examen des processus de passation des marchés de la CCC pour s'assurer que des gains d'efficacité optimaux sont en place, y compris des solutions technologiques dans la mesure du possible.

Risque associé à la fraude

Ce risque est lié à la possibilité que la Corporation soit la « cible d'une supercherie intentionnelle à des fins de profit personnel ». La CCC a établi des politiques et des procédures assorties de contrôles internes pour s'assurer de réduire le plus possible ce risque. La direction a entrepris son auto-évaluation annuelle des risques de fraude au quatrième trimestre de 2023–2024. Une fois achevée, la communication sur les thèmes clés sera fournie au personnel au premier trimestre 2024–2025.

RISQUES TRANSACTIONNELS

Cette catégorie de risque gérée par la CCC reflète les risques liés aux transactions d'exportation. La Corporation est soucieuse du besoin de protéger l'actionnaire au moyen d'une gestion prudente et efficace de ce type de risque. Outre le risque lié au rendement associé au rendement des exportateurs évoqué ci-dessus, les risques transactionnels suivants sont évalués avant la conclusion des contrats d'exportation.

Risque lié à l'intégrité et aux droits de la personne

Ce risque fait référence à la possibilité que les projets internationaux de la CCC donnent lieu à des pots-de-vin ou à de la corruption, qu'ils aient une incidence négative sur les droits de la personne ou qu'ils ne soient pas conformes aux Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies.

Le Comité de conformité en matière d'intégrité et le Comité des droits de la personne de la CCC se sont réunis régulièrement tout au long de l'exercice 2023–2024. L'un des objectifs du Comité de conformité en matière d'intégrité était d'inciter les exportateurs canadiens à améliorer leurs politiques et procédures de lutte contre les pots-de-vin et la corruption. Le Comité des droits de la personne a continué à s'intéresser à la vente de produits de défense à des acheteurs non américains et à l'impact potentiel sur les droits de la personne lorsque des projets d'infrastructure sont envisagés.

Risque lié aux projets, aux contrats et à l'environnement étranger

Il s'agit des risques particuliers liés aux transactions d'exportation envisagées ou en cours. Les sous-catégories de ce risque comprennent des questions nationales telles que la capacité et le comportement de l'acheteur en matière de crédit, le cadre juridique local et les différences sociales et culturelles ».

Il arrive qu'un contrat d'exportation soit marqué par des difficultés en raison de litiges ou de divergences d'opinion entre les acheteurs étrangers et les exportateurs canadiens. Ces différences peuvent résulter de questions telles que l'interprétation des spécifications techniques, etc. Au cours de l'année, la CCC a géré ces types de problèmes avec succès, évitant ainsi une escalade potentielle.

États financiers

61	Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers				
62	Rapport de l'auditeur indépendant				
66	États financiers en date du 31 mars 2024				
	État de la situation financière	66		6. Autres actifs	86
	État du résultat global	67		7. Immobilisations corporelles	87
	État des variations des capitaux propres	68		8. Actifs au titre de droits d'utilisation	88
	État des flux de trésorerie	69		9. Créiteurs et charges à payer	88
70	Notes aux États financiers			10. Produits différés	89
	1. Nature, organisation et financement	70		11. Obligations locatives	89
	2. Normes de présentation	70		12. Avantages du personnel	91
	3. Informations significatives sur les méthodes comptables	74		13. Gestion du capital	92
	4. Trésorerie et équivalents de trésorerie	85		14. Gestion du risque et instruments financiers	93
	5. Créances	86		15. Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	96
				16. Autres produits	97
				17. Financement public	97
				18. Charges d'exploitation et frais d'administration	98
				19. Opérations entre parties liées	98
				20. Éventualités	101



Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers de la Corporation commerciale canadienne ainsi que tous les renseignements contenus dans le présent rapport annuel relèvent de la responsabilité de la direction. Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), à partir des meilleures estimations et du jugement éclairé de la direction, le cas échéant. Les données financières présentées ailleurs dans le rapport annuel concordent avec les états financiers.

Pour pouvoir assumer sa responsabilité, la direction a établi et maintient des registres et documents comptables, des systèmes de contrôle financier et de gestion, des systèmes d'information ainsi que des pratiques de gestion. Ces mesures visent à fournir une assurance raisonnable quant à l'intégrité et la fiabilité des données financières, que les éléments d'actif sont protégés et contrôlés et que les opérations de la Corporation sont conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP) et aux règlements qui en découlent et, selon le cas, à la *Loi sur la Corporation commerciale canadienne*, aux règlements administratifs de la Corporation ainsi qu'aux instructions données en vertu de l'article 89 de la LGFP.

Le Comité de vérification du Conseil d'administration supervise les responsabilités de la direction consistant à tenir des systèmes de contrôle adéquats et à assurer la qualité des rapports financiers. Le Comité de vérification se réunit avec les membres de la direction ainsi que les vérificateurs internes et externes afin de passer en revue la façon dont ces groupes s'acquittent de leurs responsabilités et de discuter des processus de vérification, des contrôles internes et de toute autre question financière pertinente. Le Comité de vérification a examiné les états financiers avec l'auditeur externe et a présenté son rapport au Conseil d'administration. Le Conseil d'administration a examiné et, sur recommandation du Comité de vérification, a approuvé les états financiers.

L'auditeur externe de la Corporation, c'est-à-dire la vérificatrice générale du Canada, effectue un audit indépendant des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et donne son opinion sur les états financiers.



Juliet Woodfield
Présidente et cheffe de la direction par intérim,
Vice-présidente, Services corporatifs et
cheffe de la direction financière



Issam Elhaje
Directeur, Finances et politiques

Ottawa, Canada
Le 5 juin 2024



Bureau du
vérificateur général
du Canada

Office of the
Auditor General
of Canada

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À la ministre de la Promotion des exportations, du Commerce international et du Développement économique

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Corporation commerciale canadienne (la « Corporation »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Corporation au 31 mars 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Corporation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie



significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Corporation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Corporation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Corporation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Corporation;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Corporation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Corporation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de la Corporation commerciale canadienne dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur la Corporation commerciale canadienne*, les règlements administratifs de la Corporation commerciale canadienne ainsi que les instructions données en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

À notre avis, les opérations de la Corporation commerciale canadienne dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des IFRS ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité de la Corporation commerciale canadienne aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de la Corporation commerciale canadienne à ces autorisations spécifiées.



Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,



Sophie Bernard, CPA
Directrice principale

Ottawa, Canada
Le 5 juin 2024

État de la situation financière

Au 31 mars	Notes	2024	2023
ACTIFS			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	279 922 \$	250 037 \$
Créances	5, 14	11 586	13 070
Autres actifs	6	901	764
		292 409	263 871
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	7	1 564	1 748
Actifs au titre de droits d'utilisation	8	4 329	2 644
		5 893	4 392
Total des actifs		298 302 \$	268 263 \$
PASSIFS			
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer	9, 14	92 269 \$	26 159 \$
Avances		136 005	189 557
Produits différés	10	2 529	1 360
Obligations locatives	11	171	521
Avantages du personnel	12	685	963
		231 659	218 560
Passifs non courants			
Obligations locatives	11	2 572	4 946
Avantages du personnel	12	–	146
		2 572	5 092
Total des passifs		234 231	223 652
CAPITAUX PROPRES			
Capital d'apport		10 000	10 000
Bénéfices non répartis		54 071	34 611
Total des capitaux propres		64 071	44 611
Total des passifs et des capitaux propres		298 302 \$	268 263 \$
Engagements locatifs	11		
Éventualités	20		

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

La publication de ces états financiers a été approuvée par le Conseil d'administration le 5 juin 2024



Douglas J. Harrison
Le président du Conseil d'administration



Guy Desrochers
Le président du Comité de vérification

État du résultat global

Exercice clos le 31 mars	Notes	2024	2023
PRODUITS			
Frais de service	15	27 128 \$	27 497 \$
Produits financiers		11 956	6 851
Autres produits	16	131	202
		39 215	34 550
FINANCEMENT PUBLIC			
Crédit parlementaire	17	13 962	13 000
		13 962	13 000
CHARGES			
Charges d'exploitation et frais d'administration	18	29 473	27 577
Charges financières	11	212	217
		29 685	27 794
Résultat net avant gain (perte) de change		23 492	19 756
Gain (perte) de change		(59)	762
Résultat net		23 433 \$	20 518 \$
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL ÉLÉMENTS QUI NE SERONT PAS RECLASSÉS DANS LE RÉSULTAT NET			
Gain actuariel sur l'obligation des avantages du personnel		27	21
Résultat global total		23 460 \$	20 539 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

État des variations des capitaux propres

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024	Note	Capital d'apport	Bénéfices non répartis	Total
SOLDE AU 31 MARS 2023		10 000 \$	34 611 \$	44 611 \$
Résultat net			23 433	23 433
Gain actuariel sur l'obligation des avantages du personnel			27	27
Résultat global total			23 460	23 460
Dividende	13		(4 000)	(4 000)
SOLDE AU 31 MARS 2024		10 000 \$	54 071 \$	64 071 \$

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023	Note	Capital d'apport	Bénéfices non répartis	Total
SOLDE AU 31 MARS 2022		10 000 \$	15 072 \$	25 072 \$
Résultat net			20 518	20 518
Gain actuariel sur l'obligation des avantages du personnel			21	21
Résultat global total			20 539	20 539
Dividende	13		(1 000)	(1 000)
SOLDE AU 31 MARS 2023		10 000 \$	34 611 \$	44 611 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars	Notes	2024	2023
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Résultat net		23 433 \$	20 518 \$
Ajustements pour déterminer les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation:			
Amortissement d'immobilisations corporelles	7	816	278
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	8	1 460	305
Recouvrement des charges pour avantages du personnel		(167)	(93)
Avantages du personnel payés		(128)	(60)
Gain de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		(788)	(2 350)
Gain suite à la résiliation de bail	11, 18	(2 488)	-
Variation du fonds de roulement provenant des:			
Créances	5, 14	1 484	11 198
Autres actifs	6	(137)	(12)
Créditeurs et charges à payer	9, 14	65 737	(12 510)
Avances		(53 552)	164 484
Produits différés	10	1 169	753
Rentrées de fonds liées aux activités d'exploitation		36 839	182 511
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	7	(361)	(133)
Sorties de fonds liées aux activités d'investissement		(361)	(133)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Remboursement sur le principal des obligations locatives	11	(535)	(505)
Frais de résiliation de bail	11	(2 846)	-
Dividende payé	13	(4 000)	(1 000)
Sorties de fonds liées aux activités de financement		(7 381)	(1 505)
Effet des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		788	2 350
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		29 885	183 223
Trésorerie au début de l'exercice		250 037	66 814
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		279 922 \$	250 037 \$
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Intérêts encaissés		11 834 \$	6 601 \$
Intérêts payés		137 \$	177 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

1. Nature, organisation et financement

La Corporation commerciale canadienne (la Corporation) a été établie en 1946 en vertu de la *Loi sur la Corporation commerciale canadienne* (Loi sur la CCC). Étant une société d'État mandataire, appartenant entièrement au gouvernement du Canada, la Corporation est visée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP). La Corporation est responsable de ses affaires devant le Parlement par l'entremise de la ministre de la Promotion des exportations, du Commerce international et du Développement économique (la Ministre). La Corporation est établie et exerce ses activités au Canada avec son siège social se trouvant au 350, rue Albert à Ottawa, en Ontario.

La Corporation agit comme maître d'œuvre pour les exportateurs canadiens lorsque des gouvernements étrangers, des organisations internationales ou des acheteurs étrangers du secteur privé veulent acheter des produits et services du Canada par l'entremise du gouvernement du Canada. La Corporation conclut des contrats de maître d'œuvre avec ces acheteurs étrangers ainsi que des contrats domestiques correspondants avec des exportateurs canadiens. De plus, la Corporation conclut certains accords de services d'approvisionnement visant à fournir des biens et des services destinés aux utilisateurs à l'échelle internationale au nom du gouvernement du Canada et de gouvernements étrangers.

Les activités de la Corporation sont financées au moyen des produits générés par les frais de service facturés et complétés par crédit parlementaire.

En septembre 2008, la Corporation, de même qu'un certain nombre d'autres sociétés d'État, a fait l'objet d'une instruction (C.P. 2008-1598) en application de l'article 89 de la *LGFP*, intitulée *Décret d'instruction pour les sociétés d'État mères impliquées dans des prêts commerciaux à prendre en considération l'intégrité personnelle de ceux à qui ils prêtent ou offrent des avantages en accord avec la politique du gouvernement pour améliorer la responsabilité et l'intégrité des institutions fédérales*. La Corporation a mis en œuvre l'instruction, entrée en vigueur le 1 janvier 2010 et est demeurée en règle avec cette directive depuis.

En juillet 2015, la Corporation a fait l'objet d'une instruction (C.P. 2015-1110) en application de l'article 89 de la *LGFP*, afin d'harmoniser ses pratiques, directives et politiques en matière de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes du Conseil du Trésor. Le tout devant se faire de manière cohérente avec les obligations juridiques de la Corporation et la mise en application devant être présentée dans son prochain Plan d'entreprise. La Corporation a mis en œuvre la directive en août 2016 et est demeurée en règle avec cette directive depuis.

La Corporation n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Normes de présentation

a) Conformité aux normes comptables IFRS

Les présents états financiers ont été établis conformément aux normes comptables IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), en date du 31 mars 2024 et pour l'exercice clos à cette date.

b) Base d'évaluation

Les états financiers sont fondés sur la base du coût historique, à l'exception des postes qui suivent tel que permis par les IFRS et dans la mesure où ils sont importants:

- Les passifs liés aux avantages du personnel accumulés relatifs aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme, comptabilisés à la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies.

c) Établissement d'estimations et exercice du jugement

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige que la direction exerce son jugement, établisse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les conventions comptables, sur les montants des actifs et des passifs déclarés, sur l'information à fournir sur les actifs éventuels et les passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et charges déclarés au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de façon notable de ces estimations pouvant avoir un impact significatif sur les montants s'y reliant dans les états financiers.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes font l'objet d'un examen approfondi de façon régulière, en date des états financiers. Tout changement aux estimations est comptabilisé dans les états financiers pour la période où il est constaté et pour les périodes futures si celles-ci sont également visées.

SOURCES PRINCIPALES D'INCERTITUDE RELATIVES AUX ESTIMATIONS

Les sources principales d'incertitude relatives aux estimations au cours de la période de référence qui peuvent présenter un risque important d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de l'exercice suivant sont présentées ci-après :

i) Dépréciation des créances et des produits non facturés

Lorsqu'elle mesure les pertes de crédit attendues pour ses créances et ses produits non facturés, la Corporation se fonde sur l'expérience passée en matière de pertes de crédit et détermine si le risque de crédit des acheteurs étrangers a changé en incorporant des informations prospectives qui sont disponibles sans devoir engager des coûts ou d'efforts déraisonnables. Des changements tels qu'une détérioration importante de la cote de crédit externe des acheteurs étrangers, des changements défavorables dans la situation financière ou économique des acheteurs étrangers ou l'impact de tout problème contractuel non résolu influeraient sur le montant des pertes de crédit attendues et la valeur comptable des créances et des produits non facturés. De plus amples renseignements sur la détermination des pertes de crédit attendues de la Corporation figurent dans la note 3 (g).

ii) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles dont la durée d'utilité est déterminée sont amorties sur leur durée d'utilité. La durée d'utilité constitue une donnée importante dans le développement des estimations de la direction quant aux périodes de service des actifs et l'amortissement ultérieur de ces actifs. Les durées d'utilité de ces actifs sont examinées chaque année pour s'assurer du maintien de leur pertinence. Les changements apportés aux données de la durée d'utilité auraient une incidence sur le calendrier de la charge d'amortissement future et sur la valeur comptable future des actifs. Les valeurs comptables des immobilisations corporelles à la fin des exercices de référence sont présentées à la note 7.

iii) Hypothèses utilisées pour déterminer la valeur comptable des avantages du personnel

La détermination de l'obligation de la Corporation au titre des avantages du personnel dépend de certaines hypothèses, notamment le choix du taux d'actualisation, les hausses salariales liées à l'ancienneté et à l'avancement, les taux de cessation d'emploi, de retraite, d'invalidité ouvrant droit à pension et de mortalité, ainsi que les facteurs d'amélioration de la longévité, tirées du rapport actuariel sur le régime de retraite de la fonction publique du Canada. Les hypothèses sous-jacentes adoptées pour mesurer l'obligation au titre des avantages du personnel sont revues annuellement par la direction. Des changements dans ces hypothèses peuvent avoir une incidence importante sur la valeur comptable du passif de la Corporation au titre des avantages du personnel. De plus amples renseignements sur les avantages du personnel de la Corporation figurent dans la note 12.

iv) Obligations de prestation non remplies (ou remplies partiellement)

Les obligations de prestation non remplies, ou remplies partiellement, sont principalement attribuables aux services qui n'ont pas encore été fournis par la Corporation pour la durée résiduelle du contrat. Les montants réels peuvent différer des prix des transactions estimatifs attribués aux obligations de prestation non remplies (ou remplies partiellement) en raison de divers facteurs, notamment la nature imprévisible du comportement des clients, la réglementation du secteur et le contexte économique et politique dans lequel la Corporation exerce ses activités. De plus amples renseignements sur les obligations de prestation non remplies, ou partiellement non remplies de la Corporation sont fournis à la note 15 (b).

v) Provisions et passifs éventuels

La nécessité d'avoir une provision pour les frais de remédiation des contrats ou d'autres passifs liés aux contrats est analysée en date de l'état de la situation financière. Une provision est nécessaire lorsque la Corporation a une obligation actuelle (juridique ou implicite) à la suite d'un événement passé, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques soit requise pour éteindre l'obligation, et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. La Corporation peut également être tenue de divulguer un passif éventuel, qui est une obligation juridique ou implicite potentielle résultant d'un événement passé, ou une obligation juridique ou implicite actuelle résultant d'un événement passé, mais qui n'est pas comptabilisée parce qu'il n'est pas probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation, ou parce qu'une estimation fiable de l'obligation ne peut être faite. Pour déterminer une estimation fiable de l'obligation, la direction doit faire des hypothèses sur le montant et la probabilité des sorties, le calendrier des sorties et le taux d'actualisation à utiliser. Si le montant réel ou le calendrier des sorties s'écartent des hypothèses formulées par la direction, il pourrait y avoir une incidence importante sur le passif de la Corporation. De plus amples renseignements sur les provisions et les passifs éventuels de la Corporation figurent dans la note 3 (j).

vi) Affectation des charges pour administrer l'APPD

L'affectation des charges pour administrer le programme de l'Accord sur le partage de la production de défense (APPD) est basée sur les ressources utilisées pour son administration. L'évaluation de comment la Corporation utilise ses ressources à travers ses divers secteurs d'activité est revue périodiquement afin de s'assurer qu'elle demeure appropriée. Des changements dans la façon dont la Corporation utilise ses ressources auraient une incidence sur l'affectation des charges liées à l'APPD et, par conséquent, pourraient avoir une incidence sur la comptabilisation des produits liés au crédit parlementaire du gouvernement du Canada, car le financement doit être utilisé exclusivement pour les charges liées à l'administration de l'APPD. De plus amples informations sur l'affectation des charges liées à l'APPD et le crédit parlementaire connexe du gouvernement du Canada sont fournies dans la section « Exercice du Jugement » de la présente note, à la note 3 (b) et la note 17.

EXERCICE DU JUGEMENT

L'analyse qui suit présente les jugements critiques portés par la direction lors de l'application des conventions comptables de la Corporation et qui ont eu l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers :

i) Détermination de la comptabilisation, du montant et du calendrier de la comptabilisation des produits et des charges connexes

La direction fait appel à son jugement pour déterminer que la Corporation agit à titre de mandataire pour la comptabilisation des produits puisque les biens et services sont livrés directement de l'exportateur canadien à l'acheteur étranger sans que la Corporation ne les contrôle avant le transfert à l'acheteur étranger. La présentation à titre de mandataire donne la représentation la plus fidèle des avantages économiques que la Corporation tire de ces opérations.

La Corporation a également déterminé qu'elle a une obligation de prestation dans les contrats conclus avec les clients, et que les produits de frais de service sont comptabilisés progressivement au fur et à mesure que les obligations de prestation sont remplies. La direction a également déterminé que ses obligations de prestation comptabilisées progressivement sont mesurées selon une méthode fondée sur des extraits sur les étapes spécifiées des contrats ou sur le temps écoulé, selon les modalités des contrats. Pour obtenir l'information supplémentaire sur les conventions comptables touchées par ces jugements, voir la note 3 (a).

ii) Transactions de recouvrement des coûts

La direction fait appel à son jugement pour déterminer la méthode la plus appropriée pour comptabiliser les éléments de recouvrement des coûts de certains contrats. Étant donné que la Corporation présente l'information financière en tant que mandataire, dans les situations où elle reçoit des fonds aux fins du remboursement de dépenses selon le principe du recouvrement des coûts, les fonds reçus sont comptabilisés en réduction des charges.

iii) Affectation des charges indirectes liées à l'administration de l'APPD

La direction fait appel à son jugement pour déterminer que la méthode la plus appropriée d'affecter les charges indirectes à l'administration de l'APPD est selon la quote-part des salaires et avantages sociaux directs reliés à celui-ci. Les charges indirectes affectées à l'APPD, qui sont incluses dans les charges d'exploitation et frais d'administration de la Corporation, ont une incidence sur la comptabilisation des produits liés au crédit parlementaire du gouvernement du Canada, car les produits sont comptabilisés dans la période où les charges connexes sont engagées alors que le financement de l'exercice actuel doit être utilisé exclusivement pour les charges liées à l'administration de l'APPD (voir note 3 (b) et note 17).

iv) Dépréciation des créances et des produits non facturés

La Corporation évalue une provision pour pertes sur les créances et les produits non facturés égale aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'actif financier. Le montant des pertes de crédit attendues est mis à jour en date de la période de référence pour refléter les changements dans le risque de crédit; il faut faire preuve de jugement pour évaluer si le risque de crédit lié à un actif financier a augmenté ou diminué de manière importante. Dans son évaluation, la direction prend en compte le risque de défaut de paiement des créances et des produits non facturés en date de la période de référence en examinant l'historique des pertes de crédit de la Corporation auprès de l'acheteur étranger, le classement chronologique des créances, l'incidence de tout problème contractuel non résolu sur les créances et produits non facturés, et en déterminant l'incidence possible d'une amélioration ou d'une détérioration de la cote de crédit d'un acheteur étranger ou de changements dans sa situation financière ou économique sur les pertes de crédit attendues de la Corporation. De plus amples renseignements sur la détermination des pertes de crédit attendues de la Corporation et la provision correspondante figurent dans la note 3 (g) et la note 14 (a).

v) Actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives

La direction a fait preuve de jugement pour déterminer les éléments suivants liés aux actifs au titre de droits d'utilisation et aux obligations locatives :

- Si un contrat contient un contrat de location ou un service, et s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Les facteurs utilisés par la direction pour déterminer si un contrat répond à la définition d'un contrat de location comprennent, sans toutefois s'y limiter :
 - L'existence d'un bien déterminé – le bien peut être précisé explicitement ou implicitement, et doit être physiquement distinct ou représenter la quasi-totalité de la capacité d'un bien physiquement distinct. Si le fournisseur dispose d'un droit de substitution substantiel, alors le bien ne peut pas être déterminé;
 - S'il existe un droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques;
 - Si la Corporation a le droit de décider de l'utilisation du bien. La Corporation a ce droit lorsqu'elle dispose des droits de décision les plus pertinents pour modifier la manière dont le bien est utilisé et à quelle fin il est utilisé.
- La durée appropriée du contrat de location, en tenant compte des options de résiliation anticipée ou de prolongation, à être prise en considération pour évaluer l'obligation locative. Pour procéder à cette évaluation, la direction prend en compte un certain nombre de facteurs, notamment les pratiques passées, les conditions du marché, les améliorations locatives récentes, les avantages économiques liés à l'exercice des options et les clauses de résiliation propres au contrat. La Corporation réévalue s'il est raisonnablement certain qu'une option sera exercée lorsqu'un événement important se produit ou lorsque les circonstances changent considérablement.

- Le taux d'emprunt marginal utilisé pour actualiser les paiements de loyers lorsque le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut être déterminé facilement. Le taux d'emprunt marginal est le taux d'intérêt que la Corporation aurait à payer pour emprunter, pour une durée et avec une garantie similaires, les fonds nécessaires pour se procurer un bien de valeur similaire à l'actif au titre du droit d'utilisation visé par le contrat de location. Le taux d'emprunt marginal de la Corporation est fondé sur les rendements des obligations à coupon zéro du gouvernement du Canada dont l'échéance se rapproche de la durée du contrat de location, ajustée en fonction de l'écart de financement de la Corporation.
- La durée appropriée sur laquelle l'actif au titre du droit d'utilisation doit être amorti; et si les actifs au titre de droits d'utilisation existants font l'objet d'une dépréciation. Certains indices de dépréciation que la direction peut prendre en considération incluent les changements dans l'utilisation actuelle et future prévue de l'actif au titre du droit d'utilisation et l'obsolescence ou les dommages physiques causés à l'actif au titre du droit d'utilisation. De plus amples renseignements sur les obligations locatives et les actifs au titre de droits d'utilisation de la Corporation figurent dans la note 3 (i).

vi) Provisions et passifs éventuels

La direction doit faire preuve de jugement pour déterminer si un élément est comptabilisé dans les états financiers comme une provision ou s'il est divulgué comme un passif éventuel dans les notes. Ces jugements portent notamment sur la question de savoir si l'obligation est une obligation actuelle ou potentielle, s'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et si une estimation fiable de l'obligation peut être faite. Pour prendre cette décision, la direction peut s'appuyer sur l'expérience passée, sur des précédents externes et sur l'avis et les opinions d'un conseiller juridique. De plus amples renseignements sur la provision et les passifs éventuels de la Corporation figurent dans la note 3 (j).

d) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

La monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Corporation sont le dollar canadien.

3. Informations significatives sur les méthodes comptables

Les informations significatives sur les méthodes comptables de la Corporation sont résumées ci-après. Ces conventions ont été appliquées uniformément à tous les exercices présentés, à moins d'avis contraire.

La Corporation fonctionne selon un modèle d'affaires bien particulier. La Corporation agit comme maître d'œuvre pour tous les contrats conclus avec des acheteurs de gouvernements étrangers (contrat de maître d'œuvre), afin de leur offrir la garantie d'exécution du gouvernement du Canada. Les exportateurs canadiens, par le biais d'un contrat domestique qui comprend toutes les spécifications des contrats de maître d'œuvre, exécutent les travaux précisés dans lesdits contrats de maître d'œuvre. Les fonds reçus de l'acheteur étranger, à l'exception de la portion des frais de service, sont remis par la Corporation aux exportateurs canadiens. Étant donné que les biens et les services sont livrés directement de l'exportateur canadien à l'acheteur étranger, sans que la Corporation ne les contrôle avant leur transfert à l'acheteur étranger, la direction a conclu que la Corporation est un mandataire aux fins de la présentation de l'information financière, selon la norme comptable *IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients (IFRS 15)*. Bien qu'elle présente l'information financière à titre de mandataire, la Corporation maintient sa garantie d'exécution envers les acheteurs étrangers. En ce qui concerne les initiatives du gouvernement du Canada, la Corporation présente également l'information financière à titre de mandataire lorsqu'elle conclut des contrats de services d'approvisionnement pour le compte d'autres organismes gouvernementaux.



a) Contrats

La section suivante discute de la méthode de comptabilisation des produits provenant des contrats générant des frais de service pour la Corporation.

PRODUITS TIRÉS DES FRAIS DE SERVICE

Obligations de prestation

La Corporation tire, de ses obligations de prestation, des produits provenant des frais de service. Ces obligations de prestation, ainsi que les autres éléments et soldes liés à la comptabilisation des produits sont décrits par type de contrat comme suit :

Contrats de maître d'œuvre internationaux

Les obligations de prestation liées aux contrats de maître d'œuvre internationaux sont établies par l'entremise de contrats domestiques conclus avec les exportateurs canadiens. En ce qui concerne ces contrats, la Corporation a identifié une obligation de prestation, soit la promesse d'exécuter toutes les activités requises pour que l'exportateur canadien obtienne le paiement selon les modalités du contrat de maître d'œuvre. Étant donné que la Corporation a conclu qu'elle n'a qu'une seule obligation de prestation à l'égard de ces contrats, il n'est pas nécessaire de répartir le prix de transaction entre plusieurs obligations de prestation.

Le prix de transaction relatif aux produits tirés des frais de service est généralement établi sous forme de pourcentage de la valeur du contrat de maître d'œuvre. Les frais de service sont négociés avec les exportateurs canadiens et représentent le prix de transaction de l'obligation de prestation de la Corporation envers l'exportateur canadien.

Les frais de service sont comptabilisés progressivement, au fur et à mesure que la Corporation exécute les activités requises pour remplir son obligation de prestation envers l'exportateur canadien. Cela se produit tout au long de la durée des contrats, à mesure que les exportateurs canadiens bénéficient des services de la Corporation. Les frais de service sont évalués sous forme de pourcentage des montants facturés à l'acheteur étranger une fois que la Corporation a exécuté toutes les activités requises pour que l'exportateur canadien reçoive le paiement. Une fois le paiement reçu de la part de l'acheteur étranger, la Corporation verse les fonds à l'exportateur canadien, déduction faite des frais de service, selon les modalités de paiement stipulées dans le contrat domestique. Tout montant reçu d'un acheteur de gouvernement étranger payable à l'exportateur canadien à la fin de la période de présentation est inclus dans les créanciers à titre de passif.

Les créances représentent principalement les montants dus à la Corporation par les acheteurs étrangers. Ces montants peuvent comprendre les frais tirés des services fournis aux exportateurs canadiens, qui sont perçus à même les paiements effectués par les acheteurs étrangers. Les créances comprennent également des montants sans lien avec les frais, qui sont des montants que la Corporation a payés aux exportateurs canadiens avant de recevoir le montant correspondant de la part des acheteurs étrangers.

Dans le cadre des contrats de maître d'œuvre internationaux, la Corporation a conclu des contrats de concession pour l'exploitation de loteries électroniques dans divers pays par un exportateur canadien. En vertu de ce programme, la Corporation a une obligation de prestation envers l'exportateur canadien qui consiste à tirer parti de sa capacité, en tant qu'organisation du gouvernement du Canada, de gérer les contrats de maître d'œuvre pour les loteries électroniques conclus avec des gouvernements étrangers pendant toute la durée du contrat, ce qui permet à l'exportateur canadien de profiter de ces activités à l'étranger et d'en tirer des revenus.

Le prix de transaction des programmes de loterie comprend une contrepartie fixe et une contrepartie variable. La contrepartie fixe est incluse dans le prix de transaction à la date de passation du contrat; elle est comptabilisée progressivement dans les produits et évaluée de manière linéaire. Étant donné que les contreparties variables dépendent du rendement futur des ventes de billets et qu'on ne peut l'estimer de façon fiable à la date de passation du contrat, les produits sont évalués à la fin de chaque période de présentation et comptabilisés comme une modification du prix de transaction. Puisqu'il n'existe qu'une seule obligation de prestation, le prix de transaction n'est pas réparti entre plusieurs obligations de prestation.

Approvisionnement

La Corporation agit à titre de mandataire pour le compte de ministères ou agences du gouvernement du Canada afin de fournir des services d'approvisionnement à l'appui des programmes d'aide internationale et des contrats d'approvisionnement auprès d'autres entités du gouvernement du Canada.

La Corporation a identifié une obligation de prestation envers les ministères ou agences du gouvernement du Canada ayant trait aux frais de service, qui consiste à fournir une assistance continue et à maintenir les ressources disponibles pendant la durée des accords d'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA).

Le prix de transaction de ces arrangements comprend une contrepartie fixe et, dans certains cas, une contrepartie variable. La contrepartie fixe et la contrepartie variable, pour lesquelles la probabilité d'un ajustement à la baisse des produits découlant d'événements futurs incertains est faible, sont incluses dans le prix de transaction à la date de passation du contrat. Les autres contreparties variables, pour lesquelles la probabilité d'un ajustement à la baisse des produits est incertaine, sont évaluées à la fin de chaque période de présentation, les produits étant comptabilisés comme une modification du prix de transaction dans la période dans laquelle le montant devient certain. Étant donné que la Corporation n'a qu'une seule obligation de prestation à l'égard des AMA, il n'est pas nécessaire de répartir le prix de transaction entre plusieurs obligations de prestation.

En raison de la nature de ces contrats, les produits tirés des frais de service sont comptabilisés progressivement et évalués de manière linéaire, dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés, à mesure que la Corporation remplit son obligation de prestation.

De plus, la Corporation fournit des services à l'appui d'un programme du gouvernement du Canada visant à maintenir des bureaux de représentation canadiens à l'étranger. La Corporation gagne des frais de service, qui sont fixés à un taux négocié pour les services fournis dans le cadre de ce programme. En outre, à la suite de cette initiative, la Corporation engage des charges d'exploitation et frais d'administration liés aux bureaux à l'étranger, qui sont entièrement remboursés par le ministère du gouvernement du Canada concerné. Dans de telles situations, les fonds reçus pour remboursement sont comptabilisés en réduction des charges d'exploitation et frais d'administration.

APPD

La Corporation administre, au nom du gouvernement du Canada, l'Accord sur le partage de la production de défense (APPD), un accord bilatéral avec les États-Unis dans le secteur de la défense. À titre de mandataire, la Corporation ne présente pas la vente de biens et la prestation de services issues des contrats dans le cadre de l'APPD. Cependant, la Corporation continue de présenter les mouvements des fonds entre l'acheteur étranger et les exportateurs canadiens en vertu de ces contrats. Ceci peut avoir une incidence sur les soldes de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des créances, des créditeurs et charges à payer et des avances de la Corporation à la fin d'une période de référence en raison des différences temporelles entre l'encaissement des paiements reçus de l'acheteur étranger et les paiements aux exportateurs canadiens. De plus, selon les modalités de l'APPD, la Corporation ne reçoit pas de frais de service sur les contrats liés à l'APPD. Les charges d'exploitation et les frais d'administration engagées par la Corporation pour l'administration de l'APPD sont financées par le gouvernement du Canada.

ACTIFS AU TITRE DES PRODUITS NON FACTURÉS ET PASSIFS AU TITRE DES PRODUITS DIFFÉRÉS

Les produits non facturés sont des actifs financiers représentant le droit de la Corporation de recevoir des frais de service pour des obligations de prestation remplies qui ne sont pas encore facturés à la date de clôture. Les produits non facturés sont inclus dans le poste autres actifs de l'état de la situation financière.

Les passifs au titre des produits différés représentent la contrepartie des montants facturés aux clients pour laquelle les produits tirés des frais de service n'ont pas encore été gagnés et sont comptabilisés à titre de soldes non monétaires.

Lorsque le même contrat comporte à la fois des actifs au titre des produits non facturés et des passifs au titre des produits différés, ils sont présentés sur une base nette.

AVANCES

Les avances sont des passifs financiers et représentent les fonds reçus d'acheteurs étrangers et d'autres parties détenus par la Corporation aux fins de versements futurs aux exportateurs canadiens et à d'autres parties. La Corporation comptabilise les avances reçues de la part des acheteurs étrangers et d'autres parties dans les passifs à titre d'avances, lesquels sont réduits au fur et à mesure que les montants deviennent payables aux exportateurs canadiens et à d'autres parties.

b) Financement du gouvernement du Canada

CRÉDIT PARLEMENTAIRE

Un crédit parlementaire qui n'est pas considéré comme un capital d'apport est comptabilisé comme produit dans l'exercice pour lequel il a été autorisé, lorsque consenti par le Parlement du Canada. Un crédit parlementaire restreint par la loi et lié aux charges des périodes futures est reporté et comptabilisé comme produit dans la période où les charges connexes sont engagées.

Le crédit parlementaire doit être utilisé exclusivement pour les charges liées à l'administration de l'APPD. Tout crédit non utilisé à la fin d'un exercice doit être retourné au gouvernement.

Un crédit parlementaire autorisé qui est utilisé pour l'acquisition d'immobilisations corporelles est reporté et amorti selon la même méthode que l'actif connexe.

c) Produits financiers

Les produits financiers comprennent les intérêts gagnés sur les soldes de trésorerie et équivalents de trésorerie détenus au cours de l'exercice ainsi que les intérêts facturés aux acheteurs étrangers sur les paiements en souffrance. Les produits financiers présentés sont réduits des intérêts versés sur les soldes de trésorerie et équivalents de trésorerie détenus au nom des acheteurs étrangers ou exportateurs canadiens conformément aux modalités des contrats sous-jacents avec la Corporation.

d) Autres produits et paiements anticipés versés aux exportateurs

Les autres produits comprennent principalement les produits provenant de paiements anticipés versés par la Corporation aux exportateurs canadiens pour les travaux exécutés, mais dont le paiement n'est pas encore exigible de l'acheteur étranger. Les paiements anticipés sont versés principalement aux exportateurs associés à l'APPD, mais ils peuvent également être versés aux exportateurs qui ne sont pas liés à l'APPD. Les paiements anticipés sont versés aux exportateurs canadiens à des montants escomptés et comptabilisés dans les créances dans l'état de la situation financière, auquel moment les revenus d'escompte sont également comptabilisés comme produits gagnés par la Corporation. Les créances sont réduites à mesure que les montants sont perçus auprès de l'acheteur étranger ou recouverts auprès de l'exportateur canadien. Le montant d'escompte des paiements anticipés est calculé sur la base de pourcentages variant selon le nombre de jours du paiement anticipé. En outre, les autres produits comprennent également des montants divers, principalement liés à des ajustements relatifs aux contrats.



e) Conversion de monnaies étrangères

Les actifs et les passifs monétaires et les régularisations de fin d'exercice libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux en vigueur à la fin de la période. Les montants des produits et des charges sont convertis aux taux de change moyens en vigueur durant le mois en cours. Les passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères qui sont évalués au coût historique en utilisant le taux de change à la date de transaction ne sont pas reconvertis. Les montants des produits comptabilisés lors de la décomptabilisation des passifs non monétaires sont convertis en utilisant le taux de change en vigueur au moment où les passifs connexes ont été comptabilisés. Tous les gains et pertes de change sont comptabilisés en tant que gain ou perte de change au résultat net dans l'état du résultat global.

f) Évaluation de la juste valeur

Tous les actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur dans l'état de la situation financière. La juste valeur d'un actif ou d'un passif financier est le prix qui serait obtenu pour la vente d'un actif, ou payé pour le transfert d'un élément de passif, dans le cadre d'une transaction entre des participants au marché, à la date de l'évaluation. Après la comptabilisation initiale, la juste valeur est déterminée au moyen de données de marché observables en fonction d'une hiérarchie à trois niveaux, comme suit :

Niveau 1 – Données qui reflètent les prix cotés non rajustés dans des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels la Corporation peut avoir accès au moment de l'évaluation.

Niveau 2 – Données autres que les prix cotés qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement, y compris les données sur des marchés qui ne sont pas considérés comme actifs.

Niveau 3 – Données qui ne sont pas observables compte tenu d'une faible activité ou d'une activité inexistante du marché. Données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur nécessitant des exercices importants de jugement ou d'estimation de la part de la direction.

La juste valeur des créances, produits non facturés, avances et des créditeurs et charges à payer se rapproche de leur valeur comptable compte tenu de leur nature à court terme.

g) Instruments financiers

Un instrument financier désigne tout contrat qui donne lieu à un actif financier pour un parti et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres pour une autre.

Tous les actifs et passifs financiers (y compris les actifs et passifs désignés au coût amorti ou à la juste valeur par le biais de résultat net) sont comptabilisés initialement à la date à laquelle la Corporation devient un parti aux dispositions contractuelles de l'instrument.

La Corporation décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif expirent, ou lorsqu'elle transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à cet actif financier dans le cadre d'une opération prévoyant le transfert d'essentiellement tous les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier. Toute participation dans des actifs financiers transférés qui est créée ou retenue par la Corporation est comptabilisée comme un actif ou un passif distinct.

La Corporation décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont résiliées, annulées ou expirées.

Les actifs et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté à l'état de la situation financière, que lorsque la Corporation a le droit légal de compenser les montants et qu'elle entend procéder au règlement sur la base du solde net ou réaliser l'actif et acquitter le passif simultanément.

INSTRUMENTS FINANCIERS NON DÉRIVÉS

i) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie détenus au cours de l'exercice comprennent l'encaisse, les dépôts à vue et les placements temporaires venant à échéance dans un délai de moins de trois mois suivant la date d'acquisition et sont comptabilisés à leur juste valeur, nets de tout découvert bancaire. Lorsque applicable, les équivalents de trésorerie sont considérés hautement liquides, pouvant être convertis facilement en un montant connu de trésorerie et ne sont pas sujet à un risque significatif de changement de valeur. Tous les produits, gains et pertes d'intérêts sont comptabilisés dans les produits financiers au cours de la période où ils se produisent. La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur maturité à court terme. Ils sont utilisés afin de gérer les besoins de trésorerie. La Corporation gagne des produits d'intérêts sur les soldes de trésorerie non requis pour les besoins opérationnels immédiats. La Corporation a comptabilisé sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie comme actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Toute variation de la juste valeur de la trésorerie et équivalents de trésorerie libellés en monnaies étrangères est comptabilisée au cours de la période où elle se produit, comme gain ou perte de change au résultat net dans l'état du résultat global.

ii) Créances

Les créances sont désignées au coût amorti et sont initialement comptabilisées à leur juste valeur. Après la comptabilisation initiale, la valeur comptable des créances est mesurée en fonction du coût amorti calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, moins toute perte de valeur. La Corporation dispose d'un recours contractuel, à tous égards significatifs, par lequel l'exportateur canadien assume le risque de non-paiement de la part de l'acheteur étranger pour les biens et services contractuels.

Toutefois, dans le cas improbable où un acheteur étranger ferait défaut sur des paiements contractuels, la Corporation ne percevrait pas de frais de service des exportateurs canadiens tant qu'un règlement favorable ne soit reçu de l'acheteur étranger. En tant que société d'État, établie afin d'appuyer les exportateurs canadiens, la Corporation partage le risque de non-paiement de la part des acheteurs étrangers avec les exportateurs canadiens ce qui a une incidence directe sur le recouvrement de ses frais de service. La Corporation surveille de près le classement chronologique des créances et l'incidence de tout problème contractuel non résolu sur les créances, et si une provision s'avérait nécessaire, elle serait comptabilisée dans ses états financiers.

iii) Créiteurs et charges à payer et avances

Les créiteurs et charges à payer et les avances sont désignés au coût amorti et sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. Après la comptabilisation initiale, la valeur comptable de ces passifs financiers est comptabilisée en fonction du coût amorti, calculé selon de la méthode du taux d'intérêt effectif.

DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES ET DES PRODUITS NON FACTURÉS

La Corporation mesure une provision pour pertes sur les créances et les produits non facturés égale aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie de ces actifs financiers. Les pertes de crédit attendues sur la durée de vie représentent les pertes de crédit attendues qui découleront de la totalité des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet au cours de sa durée de vie attendue. Le montant des pertes de crédit attendues est mis à jour en date de chaque période de référence pour refléter les changements dans le risque de crédit de l'actif financier en question. Les pertes attendues sur les créances et les produits non facturés sont estimées sur la base de l'historique des pertes sur les créances de la Corporation, ajusté en fonction de facteurs propres aux acheteurs étrangers ou autres entités, notamment la cote de crédit, les conditions économiques générales, l'évaluation des conditions actuelles et les prévisions en date de la période de référence, ainsi que l'incidence de tout problème contractuel non résolu sur la recouvrabilité des créances et produits non facturés. La provision pour pertes de crédit attendues est liée aux risques de crédit identifiés qui sont associés à des soldes individuels de créances.

i) Évolution du risque de crédit

Pour évaluer si le risque de crédit sur un instrument financier a augmenté ou diminué de manière importante, la Corporation prend en compte le risque de défaillance sur l'instrument financier en date de la période de référence. Pour procéder à cette évaluation, la Corporation prend en compte des informations quantitatives et qualitatives qui sont raisonnables et justifiables, y compris l'expérience historique et les informations prospectives qui sont disponibles sans engager des coûts ou d'efforts déraisonnables. Les informations prospectives prises en compte comprennent des informations économiques réelles et prévisionnelles provenant de diverses sources externes concernant l'acheteur étranger.

En particulier, les informations suivantes sont prises en compte pour évaluer si le risque de crédit a augmenté ou diminué de manière importante :

- Une amélioration ou une détérioration importante, réelle ou prévue, de la cote de crédit externe de l'acheteur étranger;
- Les changements existants ou prévus dans la situation financière ou économique qui devraient entraîner une augmentation ou une diminution importante de la capacité de l'acheteur étranger à remplir ses obligations contractuelles; et
- Tout problème contractuel non résolu susceptible d'avoir une incidence sur le règlement des actifs financiers.

En raison de l'environnement étranger dans lequel elle mène ses opérations, il est normal que la Corporation accuse des retards dans le recouvrement de certaines créances. Par conséquent, la Corporation a réfuté la présomption selon laquelle il y a une augmentation importante du risque de crédit lorsque ses créances sont en souffrance depuis plus de 30 jours.

ii) Politique de radiation

La Corporation radie un actif financier lorsqu'il existe des informations indiquant qu'il n'y a pas de perspective réaliste de recouvrement. Les actifs financiers radiés peuvent encore faire l'objet des mesures de mise en application en vertu des procédures de recouvrement de la Corporation. Tout recouvrement effectué est comptabilisé au résultat net dans l'état du résultat global.

h) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au coût moins l'amortissement et les pertes de valeur accumulés. Lorsque les composantes d'une même immobilisation corporelle ont différentes durées de vie utile, elles sont comptabilisées comme des composantes distinctes d'immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles comprennent les coûts liés au matériel et aux systèmes d'exploitation des systèmes d'information, aux améliorations locatives, ainsi qu'aux meubles et équipement, y compris tous les coûts directement attribuables à l'apport de ces éléments d'actifs au sein de la Corporation, dans les conditions nécessaires à leur exploitation par celle-ci de la manière prévue par la direction.

L'amortissement est calculé sur la base du coût d'un actif moins sa valeur résiduelle amorti sur la durée de vie utile de l'actif. Le matériel et les systèmes d'exploitation des systèmes d'information ainsi que les meubles et équipement sont amortis, une fois qu'ils sont en mesure d'être exploités, selon la méthode linéaire, sur leur durée de vie utile prévue de trois à quatre ans et cinq ans respectivement. Les améliorations locatives font l'objet d'un amortissement linéaire sur leur durée de vie utile ou sur la durée restante du contrat de location, selon la moins longue des deux.

Les gains et pertes liés à la cession d'une immobilisation corporelle sont déterminés en comparant les produits découlant de la cession et la valeur comptable et ils sont comptabilisés au résultat net dans l'état du résultat global pour la période.

La durée de vie utile et le mode d'amortissement d'un actif sont examinés à la fin de chaque exercice et, si les attentes diffèrent des estimations antérieures, le ou les changements d'amortissement seront comptabilisés comme un changement d'estimations comptables.

DÉPRÉCIATION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles dont la durée d'utilité est déterminée sont examinées à chaque date de présentation de l'information financière de manière à déterminer s'il existe ou non des indices de dépréciation. Le cas échéant, la valeur recouvrable de l'actif est estimée et une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable de l'actif dépasse la valeur recouvrable estimative. La valeur recouvrable est déterminée en fonction de la valeur la plus élevée entre la juste valeur d'un actif moins les coûts de sa vente, et sa valeur d'utilité.

Les pertes de valeur comptabilisées dans les périodes antérieures sont évaluées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière de manière à déterminer s'il existe ou non des indices que la perte de valeur n'existe plus ou qu'elle a diminuée. Le cas échéant, la Corporation évalue la nouvelle valeur recouvrable et une reprise de perte de valeur est comptabilisée. La valeur comptable augmentée en raison d'une reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette des dépréciations ou amortissements) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours d'exercices antérieurs. Cette reprise est comptabilisée au résultat net dans l'état du résultat global.

i) Actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives

ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION

Au début d'un contrat, la Corporation évalue si un contrat est, ou contient, un contrat de location en déterminant si le contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pendant un certain temps moyennant une contrepartie. S'il est établi que le contrat contient un contrat de location, la Corporation comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date d'entrée en vigueur du contrat de location. L'actif au titre du droit d'utilisation est initialement évalué comme étant la somme des éléments qui suivent :

- le montant initial de l'obligation locative;
- tous paiements de loyers versés à la date de début du contrat de location ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus;
- tous coûts directs initiaux engagés; et
- une estimation des coûts de démantèlement et d'enlèvement du bien sous-jacent ainsi que la restauration du lieu ou pour la remise du bien sous-jacent dans l'état exigé par les termes et conditions du contrat de location.

L'actif au titre du droit d'utilisation est ensuite évalué à son coût diminué du cumul d'amortissement et du cumul des pertes de valeur, et ajusté en fonction de certaines réévaluations de l'obligation locative, le cas échéant.

L'actif au titre du droit d'utilisation est amorti linéairement sur la durée de vie utile estimée du bien sous-jacent ou sur la durée restante du contrat de location, selon la période la plus courte. La durée du contrat de location comprend les périodes visées par une option de prolongation du contrat de location si la Corporation est raisonnablement certaine d'exercer cette option ainsi que les périodes visées par une option de résiliation du contrat de location si la Corporation est raisonnablement certaine de ne pas exercer cette option.

OBLIGATIONS LOCATIVES

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés à la date de début du contrat de location, calculée au moyen du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut pas être facilement déterminé, le taux d'emprunt marginal de la Corporation.

Notes aux États financiers en date du 31 mars 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les paiements de loyers pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative sont composés des paiements suivants qui se rapportent au droit d'utiliser le bien sous-jacent pour la durée du contrat de location et qui n'ont pas encore été versés à la date de début du contrat :

- les paiements fixes (y compris en substance, le cas échéant), déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir;
- les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, initialement évalués au moyen de l'indice ou du taux en vigueur à la date de début du contrat;
- les sommes que la Corporation s'attend à devoir payer au bailleur au titre des garanties de valeur résiduelle;
- le prix d'exercice d'une option d'achat s'il est raisonnablement certain que la Corporation exercera cette option; et
- les pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location, si la durée du contrat de location reflète l'exercice par la Corporation de l'option de résiliation du contrat de location.

Les paiements de loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux, et qui ne sont pas fixes en substance, ne sont pas pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative et, par conséquent, de l'actif au titre du droit d'utilisation. Ces paiements sont comptabilisés comme charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Le taux d'emprunt marginal est le taux d'intérêt que la Corporation aurait à payer pour emprunter, pour une durée et avec une garantie similaires, les fonds nécessaires pour se procurer un bien de valeur similaire à l'actif au titre du droit d'utilisation visé par le contrat de location. Le taux d'emprunt marginal de la Corporation est fondé sur les rendements des obligations à coupon zéro du gouvernement du Canada dont l'échéance se rapproche de la durée du contrat de location, ajustés en fonction de l'écart de financement de la Corporation.

L'obligation locative est ensuite évaluée au coût amorti, calculé au moyen du taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée lorsque :

- La durée du contrat de location change, y compris lorsqu'il y a un changement dans l'évaluation visant à déterminer si une option de prolongation sera exercée, auquel cas l'obligation locative est réévaluée en actualisant les paiements de loyers révisés en fonction de la durée révisée du contrat de location au moyen d'un taux d'actualisation révisé;
- Les paiements de loyers changent en raison de la variation d'un indice ou d'un taux, ou d'une variation des paiements attendus dans le cadre d'une garantie de valeur résiduelle, auquel cas l'obligation locative est réévaluée en actualisant les paiements de loyers révisés au moyen du taux d'actualisation initial; et
- Un contrat de location est modifié, et la modification du contrat de location n'est pas comptabilisée comme un contrat de location distinct, auquel cas l'obligation locative est réévaluée en actualisant les paiements de loyers révisés au moyen d'un taux d'actualisation révisé.

La Corporation a choisi d'appliquer les mesures de simplification suivantes :

- Appliquer un taux d'actualisation unique à un portefeuille de contrats de location présentant des caractéristiques relativement similaires.
- Ne pas reconnaître d'actifs au titre de droits d'utilisation ni d'obligations locatives pour les contrats de location à court terme dont la durée est inférieure à 12 mois et les contrats de location visant des biens de faible valeur. Les paiements de loyers associés à ces contrats de location sont comptabilisés comme charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.
- Comptabiliser les composantes locatives et les composantes non locatives comme une seule composante, de nature locative.



j) Provisions et passifs éventuels

La nécessité d'une provision pour dépenses de remédiation des contrats ou pour d'autres passifs liés aux contrats est analysée en date de l'état de la situation financière. Des dépenses de remédiation des contrats peuvent devoir être engagées par la Corporation si des exportateurs canadiens ne parviennent pas à remplir les obligations aux termes du contrat domestique avec la Corporation. Il incombe à la Corporation de veiller à ce que les modalités contractuelles des contrats de maître d'œuvre avec l'acheteur étranger soient satisfaites, quel que soit le rendement de l'exportateur canadien. Ces dépenses de remédiation de contrat, et la provision prévue à cette fin, sont déterminées en fonction de chaque contrat et comprennent des frais d'achèvement et de réapprovisionnement ainsi que des frais juridiques et autres frais connexes, fondés sur des devis ou des estimations fiables.

Une provision est comptabilisée lorsque la Corporation a une obligation actuelle (juridique ou implicite) à la suite d'un événement passé, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques soit requise pour remplir l'obligation, et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

À tous égards significatifs, les provisions sont calculées en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus suivant un taux qui reflète les évaluations actuelles du marché de la valeur temporelle de l'argent et les risques particuliers relatifs au passif. S'il est déterminé qu'une sortie de ressources n'est plus probable pour régler l'obligation, la provision sera alors reprise.

k) Avantages du personnel

AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Essentiellement tous les employés de la Corporation sont couverts par le Régime de retraite de la fonction publique (le Régime), un régime contributif de prestations définies établi par la loi et administré par le gouvernement du Canada. Des cotisations sont requises à la fois de la part de l'employé et de la Corporation pour couvrir les coûts des services rendus. Conformément à la législation en vigueur, la Corporation n'a pas l'obligation juridique ou implicite de verser des cotisations additionnelles relatives à tous services antérieurs rendus ou à toute insuffisance actuarielle du Régime. Les cotisations sont donc comptabilisées sous le poste de charges d'exploitation et frais d'administration au résultat net dans l'état du résultat global, dans l'exercice où les employés rendent les services.

Le gouvernement du Canada est responsable du versement des prestations relatives au Régime aux termes de la loi. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension, multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Elles sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime des rentes du Québec et indexées sur l'inflation.

AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

Tel que stipulé dans les conventions collectives et dans leurs conditions d'emploi, les employés peuvent cumuler des congés de maladie non utilisés. Par contre, les droits à ces congés sont non acquis et ne peuvent être utilisés qu'en cas de maladie. Le coût de cet autre avantage du personnel à long terme est comptabilisé au moment où les employés fournissent les services nécessaires pour y avoir droit. L'évaluation du passif est fondée sur un taux d'actualisation déterminé en fonction du rendement du marché à la fin de la période de référence sur des obligations de société de première catégorie. Les gains ou pertes actuariels sont considérés comme de la rémunération du personnel et charges connexes et sont comptabilisés sous le poste des charges d'exploitation et frais d'administration au résultat net dans l'état du résultat global.

L'obligation au titre des indemnités de congé de maladie non payées est évaluée annuellement au moyen d'une évaluation actuarielle complète.

AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL

Le gouvernement fédéral administre divers autres régimes d'avantages futurs dont les employés et les anciens employés peuvent se prévaloir durant leur emploi ou à leur retraite. Le Régime de soins de santé de la fonction publique et le Régime d'assurance dentaire de la Corporation sont les deux principaux régimes offerts aux employés et aux retraités de la Corporation. La responsabilité de la Corporation à l'égard de ces deux régimes se limite à ses cotisations, qui sont considérées comme de la rémunération du personnel et charges connexes et inscrites sous le poste des charges d'exploitation et frais d'administration au résultat net dans l'état du résultat global.

I) Application de normes internationales d'information financière, nouvelles et révisées

NORMES ADOPTÉES EN DATE DU 1 AVRIL 2023

En mai 2017, l'IASB a publié *IFRS 17—Contrats d'assurance*. La nouvelle norme exige que les passifs d'assurance soient évalués à une valeur d'acquiescement actuelle et fournit une approche d'évaluation et de présentation plus uniforme pour tous les contrats d'assurance. L'adoption d'IFRS 17 n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de la Corporation car la Corporation n'avait pas de contrats sous le cadre d'IFRS 17.

En janvier 2020, l'IASB a publié *Classement des passifs en tant que passifs courants et non courants (modifications d'IAS 1)* apportant plus de clarté à l'égard du classement des passifs en tant que passifs courants et non courants fondée sur les droits existants à la date de clôture de l'exercice, sans tenir compte des attentes quant à savoir si l'entité exercera les droits de différer le règlement du passif. Les modifications touchent seulement la présentation des passifs dans l'état de la situation financière, et non le montant ou le calendrier de la comptabilisation d'un actif, d'un passif, d'un revenu ou d'une charge, ou les informations que les entités fournissent à leur sujet. Les modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1 janvier 2024. Par contre, la Corporation a choisi d'adopter par anticipation pour l'exercice courant. L'adoption n'a eu aucune incidence sur les états financiers de la Corporation.

En juin 2021, l'IASB a publié des modifications à *IAS 1—Présentation des états financiers*. Les modifications exigent que les entités fournissent des informations significatives sur leurs méthodes comptables plutôt que sur leurs principales méthodes comptables. L'IASB a élaboré des indications et des exemples afin d'aider les entités à porter des jugements sur l'importance relative des informations à fournir concernant les méthodes comptables. L'adoption des modifications à IAS 1 a eu des impacts mineurs sur certaines informations de la note 3 des états financiers de la Corporation.

En juin 2021 l'IASB a publié des modifications à *IAS 8—Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*. Les modifications introduisent une définition des estimations comptables et apportent des précisions visant à aider les entités à distinguer les méthodes comptables des estimations comptables. L'adoption des modifications à IAS 8 n'a eu aucune incidence sur les états financiers de la Corporation.

NORMES ET MODIFICATIONS NON ENCORE EN VIGUEUR

Les nouvelles normes, modifications et améliorations annuelles publiées par l'IASB qui suivent ont été cernées comme pouvant avoir un effet potentiel sur la Corporation dans le futur.

En mai 2023, l'IASB a publié des modifications à *IAS 7—Tableau des flux de trésorerie* et *IFRS 7—Instruments financiers: Informations à fournir* pour introduire des nouvelles obligations d'information visant à accroître la transparence quant aux accords de financement de fournisseurs et à leur incidence sur les passifs et les flux de trésorerie de l'entité et sur l'exposition de celle-ci au risque de liquidité. Elles s'appliquent pour les exercices ouverts à compter du 1 janvier 2024 et ne devraient pas avoir d'incidence importante sur les états financiers de la Corporation.

Notes aux États financiers en date du 31 mars 2024
(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

En août 2023, l'IASB a publié des modifications à IAS 21 – Effets des variations des cours de monnaies étrangères. Ces modifications visent à exiger que les entités appliquent une approche cohérente pour apprécier si une monnaie est convertible en une autre monnaie et déterminer le cours de change à utiliser et les informations à fournir lorsqu'elle ne l'est pas. Ces modifications s'appliquent pour les exercices ouverts à compter du 1 janvier 2025. L'évaluation de ces modifications est en cours. Selon l'analyse préliminaire elles ne devraient pas avoir d'incidence importante sur les états financiers de la Corporation.

4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les soldes de trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les avances reçues de la part des acheteurs étrangers et d'autres parties et qui n'ont pas encore été versées aux exportateurs canadiens, ainsi que, lorsque applicable, les montants retenus des exportateurs canadiens devant être versés à des dates ultérieures conformément aux modalités des contrats. De plus, se référer à la note 14 pour consulter la description de la marge de crédit renouvelable de la Corporation, qui est incluse dans le solde de trésorerie.

Les composantes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au 31 mars étaient :

	2024	2023
Trésorerie	254 734 \$	250 037 \$
Dépôts à préavis	25 188	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie	279 922 \$	250 037 \$

En date du 31 mars 2024, dans le cadre d'un accord avec un acheteur étranger, CCC détenait des liquidités de 58,6 millions de dollars (nul en 2023) dans un compte bancaire distinct au profit de cet acheteur étranger. La Corporation a jugé que bien qu'elle ait certaines responsabilités contractuelles quant à l'administration de ce compte bancaire, elle n'a pas le contrôle des avantages économiques futurs liés à cette trésorerie. Par conséquent, la Corporation n'a pas comptabilisé cette trésorerie comme un actif de la Corporation et n'a pas non plus comptabilisé de montant d'avance correspondant dans les passifs.

En date du 31 mars, le solde de trésorerie et équivalents de trésorerie est libellé dans les monnaies suivantes :

	2024		2023	
	Monnaie originale	Dollars canadiens	Monnaie originale	Dollars canadiens
Dollars canadiens	140 188	140 188 \$	142 257	142 257 \$
Dollars américains	101 282	137 217	70 331	95 052
Euros	931	1 360	8 344	12 225
Renminbis chinois	6 178	1 157	2 553	503
		279 922 \$		250 037 \$

5. Créances

Les créances comprennent les montants dus à la Corporation pour les frais de service facturés et non encore recouverts, les montants dus par les acheteurs étrangers relativement à des montants déjà versés aux exportateurs canadiens et d'autres montants provenant principalement d'organismes gouvernementaux canadiens. Ces montants sont basés sur des conditions normales en commerce international et ne portent habituellement pas intérêt.

En date du 31 mars, les créances de la Corporation sont constituées de :

	2024	2023
Créances	10 314 \$	12 820 \$
Produits à recevoir	1 272	250
	11 586 \$	13 070 \$

Les produits à recevoir comprennent 962 (nul en 2023) de crédit parlementaire approuvé pour l'exercice courant qui n'a pas été reçu.

En date du 31 mars, les créances de la Corporation sont libellées dans les monnaies suivantes :

	2024		2023	
	Monnaie originale	Dollars canadiens	Monnaie originale	Dollars canadiens
Dollars américains	4 631	6 274 \$	8 603	11 627 \$
Dollars canadiens	5 312	5 312	1 443	1 443
		11 586 \$		13 070 \$

Les risques de crédit et de marché liés aux créances sont divulgués à la note 14.

6. Autres actifs

Au 31 mars, les autres actifs de la Corporation comprennent :

	2024	2023
Charges payées d'avance	760 \$	662 \$
Produits non facturés	141	102
	901 \$	764 \$

7. Immobilisations corporelles

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024	Meubles et équipement	Améliorations locatives	Systèmes d'information – Matériel	Total
Coût				
Solde au 31 mars 2023	1 001 \$	2 802 \$	793 \$	4 596 \$
Acquisitions*	–	430	202	632
Solde au 31 mars 2024	1 001 \$	3 232 \$	995 \$	5 228 \$
Amortissement cumulé				
Solde au 31 mars 2023	1 001 \$	1 289 \$	558 \$	2 848 \$
Amortissement	–	692	124	816
Solde au 31 mars 2024	1 001 \$	1 981 \$	682 \$	3 664 \$
Valeurs comptables				
Solde au 31 mars 2023	– \$	1 513 \$	235 \$	1 748 \$
Solde au 31 mars 2024	– \$	1 251 \$	313 \$	1 564 \$

*Des transactions sans effet sur la trésorerie de 271 \$ sont incluses dans les acquisitions.

Suite à la résiliation de bail, l'amortissement pour les améliorations locatives a été accéléré pour refléter la durée réduite du bail. L'impact représente un changement d'estimation comptable. La valeur comptable des améliorations locatives liées au bail résilié sera entièrement amortie au 30 juin 2024.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023	Meubles et équipement	Améliorations locatives	Systèmes d'information – Matériel	Total
Coût				
Solde au 31 mars 2022	1 001 \$	2 802 \$	660 \$	4 463 \$
Acquisitions	–	–	133	133
Solde au 31 mars 2023	1 001 \$	2 802 \$	793 \$	4 596 \$
Amortissement cumulé				
Solde au 31 mars 2022	998 \$	1 115 \$	457 \$	2 570 \$
Amortissement	3	174	101	278
Solde au 31 mars 2023	1 001 \$	1 289 \$	558 \$	2 848 \$
Valeurs comptables				
Solde au 31 mars 2022	3 \$	1 687 \$	203 \$	1 893 \$
Solde au 31 mars 2023	– \$	1 513 \$	235 \$	1 748 \$

8. Actifs au titre de droits d'utilisation

Les activités de location de la Corporation sont liées à ses bureaux.

Le tableau suivant présente le rapprochement des actifs au titre de droits d'utilisation de la Corporation :

	2024	2023
Solde au début de l'exercice	2 644 \$	2 949 \$
Acquisitions	2 546	–
Réévaluation	599	–
Amortissement	(1 460)	(305)
Solde à la fin de l'exercice	4 329 \$	2 644 \$

Suite à la résiliation du bail, l'amortissement de l'actif au titre de droits d'utilisation réévalué a été accéléré pour refléter la durée réduite du bail. La valeur comptable de l'actif au titre de droits d'utilisation réévalué relatif au bail résilié sera entièrement amortie au 30 juin 2024. Des informations supplémentaires sur l'évolution des activités de location au cours de l'exercice sont fournies dans la note 11.

9. Crédoiteurs et charges à payer

Les crédoiteurs et charges à payer comprennent les montants dus liés aux charges d'exploitation et frais d'administration de la Corporation, les montants payables aux exportateurs canadiens provenant des sommes perçues des acheteurs étrangers ainsi que d'autres montants divers dus. Ces montants sont exigibles selon les conditions normales de commerce.

En date du 31 mars, les crédoiteurs et charges à payer de la Corporation sont constitués de :

	2024	2023
Crédoiteurs	88 138 \$	22 187 \$
Charges à payer	4 131	3 972
	92 269 \$	26 159 \$

Notes aux États financiers en date du 31 mars 2024
(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

En date du 31 mars, les créiteurs et charges à payer de la Corporation sont libellés dans les monnaies suivantes :

	2024		2023	
	Monnaie originale	Dollars canadiens	Monnaie originale	Dollars canadiens
Dollars américains	62 970	85 311 \$	10 136	13 697 \$
Dollars canadiens	6 903	6 903	12 437	12 437
Euros	33	49	–	–
Renminbis chinois	30	6	127	25
		92 269 \$		26 159 \$

Les risques de marché et de liquidité liés aux créiteurs et charges à payer sont divulgués à la note 14.

10. Produits différés

Le tableau suivant présente le rapprochement des produits différés de la Corporation:

	2024	2023
Solde au début de l'exercice	1 360 \$	607 \$
Plus: Produits différés supplémentaires	3 403	2 804
Moins: Montants des frais de service comptabilisés	(2 230)	(2 041)
Impact du montant net des produits non facturés et différés provenant d'un même contrat	(4)	(10)
Solde à la fin de la l'exercice	2 529 \$	1 360 \$

11. Obligations locatives

Les activités de location de la Corporation sont reliées à ses bureaux.

En novembre 2014, la Corporation a conclu un bail de 15 ans pour les bureaux de son emplacement actuel. Les paiements liés à ce bail ont débuté le 1 décembre 2016 et le bail devait expirer à la fin de novembre 2031 avec la possibilité de le résilier plus tôt ou de prolonger la durée du bail. Ces options n'ont pas été incluses dans l'évaluation initiale de l'actif au titre de droits d'utilisation et de l'obligation locative puisque, à la passation du contrat, la CCC n'avait pas la certitude raisonnable d'exercer ces options.

Notes aux États financiers en date du 31 mars 2024
(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le 2 février 2024, la Corporation a conclu un contrat de résiliation de bail pour ses bureaux existants, tout en concluant un bail de douze ans pour de nouveaux bureaux. Le nouvel espace a été mis à la disposition de la Corporation en mars 2024 et le bail expire le 30 juin 2036.

Comme la Corporation devrait libérer ses bureaux actuels avant le 30 juin 2024, il est prévu que les améliorations locatives et l'actif au titre de droits d'utilisation réévalué associés au bail résilié seront entièrement amortis d'ici cette date. De plus, l'obligation locative réévaluée devrait être entièrement réglée.

Le tableau suivant présente le rapprochement des obligations locatives de la Corporation :

	2024	2023
Solde au début de l'exercice	5 467 \$	5 972 \$
Acquisitions	2 546	–
Réévaluation	(1 889)	–
Paiement pour frais de résiliation de bail	(2 846)	–
Charge d'intérêts	147	177
Paiements de loyers	(682)	(682)
Solde à la fin de l'exercice	2 743 \$	5 467 \$

Les charges d'intérêts liées aux obligations locatives sont incluses dans les charges financières. Les charges d'exploitation et frais d'administration de la Corporation comprennent 838 \$ (804 \$ en 2023) liés aux paiements de loyers variables non pris en compte dans l'évaluation des obligations locatives. Pour les exercices clos le 31 mars 2024 et le 31 mars 2023, il n'y a pas eu de charges importantes liées aux contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur et aux contrats de location à court terme pour lesquels l'exemption relative à la comptabilisation a été appliquée.

Le profil d'échéance des obligations locatives de la Corporation en date du 31 mars 2024 était le suivant :

	Total
Moins de 5 ans	181 \$
5 à 12 ans	2 562
	2 743 \$

La Corporation est exposée à des sorties de trésorerie futures (non actualisées) estimées à 6 907 \$ liées aux paiements de loyers variables. Ces montants ne sont pas inclus dans l'évaluation des obligations locatives de la Corporation.

12. Avantages du personnel

a) Avantages postérieurs à l'emploi

Essentiellement tous les employés de la Corporation sont couverts par le Régime de retraite de la fonction publique (le Régime), un régime contributif de prestations définies établi par la loi et administré par le gouvernement du Canada. Des cotisations sont requises à la fois de la part de l'employé et de la Corporation. Le président du Conseil du Trésor du Canada définit les cotisations requises de la part de l'employeur à partir d'un pourcentage de cotisations requises de la part d'employé. Le taux de contribution actuel de la Corporation en vigueur à la fin de l'exercice était de 1,02 fois la contribution requise des employés pour les membres du Régime qui y cotisaient avant le 1 janvier 2013 (1,02 fois en 2023) et 1,0 fois pour les membres qui y cotisaient à compter du 1 janvier 2013 (1,0 fois en 2023). Les contributions totales de la Corporation en 2024 sont de 1 675 \$ (1 464 \$ en 2023) et ont été comptabilisées comme de la rémunération du personnel et charges connexes sous charges d'exploitation et frais d'administration au résultat net dans l'état du résultat global dans l'exercice où les employés ont rendu le service.

b) Autres avantages à long terme

Les employés de la Corporation ont droit à des congés de maladie non acquis qui s'accumulent, tel que prévu dans les conventions collectives et les conditions d'emploi.

Ce régime d'avantages sociaux est sans capitalisation et n'a donc pas d'actifs, ce qui résulte en des déficits qui sont égaux aux obligations au titre des prestations constituées.

L'information concernant le régime relatif aux congés de maladie à long terme, en date du 31 mars, est la suivante :

	2024	2023
Obligations au titre des indemnités constituées		
Solde au début de l'exercice	929 \$	1 075 \$
Coût des services rendus	119	129
Intérêts débiteurs	46	44
Avantages payés	(57)	(32)
Gains actuariels	(352)	(287)
Total des obligations au titre des indemnités constituées à la fin de l'exercice	685 \$	929 \$

Les (gains) actuariels nets du régime relatif aux indemnités de congés de maladie à long terme sont comptabilisées au résultat net dans l'état du résultat global.

Le total des obligations au titre des indemnités constituées en date du 31 mars 2023 incluait aussi 180 \$ lié aux indemnités des départ.

La réduction prévue du passif des indemnités de congés de maladie au cours des douze prochains mois est de 113 \$ (63 \$ en 2023).

	2024	2023
Hypothèses économiques		
Obligations au titre des indemnités constituées au 31 mars		
Taux d'actualisation	4,77 %	4,81 %
Taux d'augmentation économique du barème de rémunération	2,00 %	2,00 %
Coût des indemnités pour l'exercice terminé le 31 mars		
Taux d'actualisation	4,81 %	3,90 %
Taux d'augmentation économique du barème de rémunération	2,00 %	2,00 %

13. Gestion du capital

L'objectif de la Corporation en matière de gestion du capital est de fonctionner de manière autonome financièrement et de remplir le mandat qui lui a été confié par la loi dans le cadre de la continuité de l'exploitation. Cet objectif et la mise en œuvre de stratégies visant à optimiser les excédents d'exploitation garantissent que le capital est disponible pour honorer les engagements lorsqu'ils arrivent à échéance, entreprendre des investissements pour assurer l'efficacité et l'efficacité des opérations, soutenir les effectifs, les installations, les systèmes et les processus de la Corporation et veiller à ce que la Corporation conserve un capital suffisant pour couvrir les expositions financières aux pertes potentielles liées au risque opérationnel, au risque lié au rendement et au risque de crédit.

La Corporation définit le capital comme étant le capital d'apport reçu du gouvernement du Canada et ses bénéfices non répartis.

La Corporation n'est pas sujette à des exigences externes en matière de capital.

La CCC tient compte de quatre facteurs pour gérer son capital et déterminer sa viabilité financière : le calendrier des revenus et des dépenses contractuels, le résultat net, les besoins en fonds de roulement et la valeur nette. Les stratégies clés utilisées par la Corporation pour gérer son capital incluent : le contrôle des dépenses de remédiation de contrats, le maintien d'un équilibre entre une croissance et les charges d'exploitation, la réduction au minimum de l'exposition au risque de change et l'optimisation des produits d'intérêts.

Chaque année, le Conseil d'administration de la CCC envisage l'émission d'un dividende ou d'autres formes de rapatriement de capital au gouvernement du Canada, sur la base d'une analyse de la viabilité financière de la CCC, de son fonds de roulement ou de sa trésorerie, et de ses besoins financiers futurs en matière d'investissements et de couverture des risques. En outre, à la discrétion du gouvernement du Canada, la Corporation peut être tenue de retourner au gouvernement du Canada toute partie du capital considérée excédentaire au montant nécessaire pour les fins pour lesquelles la Corporation a été constituée.

En juin 2023, le Conseil d'administration de la Corporation a approuvé l'émission d'un dividende de 4,0 millions de dollars qui a été payé durant l'exercice courant.

Le 5 juin 2024, le Conseil d'administration de la Corporation a approuvé l'émission d'un dividende de 10,0 millions de dollars payable à son actionnaire.

Au 31 mars, la répartition des capitaux propres de la Corporation était la suivante :

	2024	2023
Capital d'apport	10 000 \$	10 000 \$
Bénéfices non répartis	54 071	34 611
	64 071 \$	44 611 \$

14. Gestion du risque et instruments financiers

Les instruments financiers que détient la Corporation l'exposent au risque de crédit, au risque de marché et au risque de liquidité. Le Conseil d'administration exerce une surveillance sur le cadre de gestion du risque de la Corporation, dont il examine, approuve et suit les politiques en la matière. Cela comprend le développement d'un programme de gestion du risque d'entreprise, dans le cadre duquel on détermine la tolérance au risque de l'organisation, on identifie et évalue les effets de divers risques et développe des plans d'action de gestion de risque afin d'atténuer les risques qui excèdent le seuil de tolérance de la Corporation.

Le Comité de vérification du Conseil d'administration surveille le respect par la direction des politiques et des procédures de la Corporation en matière de gestion du risque, et il examine périodiquement la pertinence du cadre de gestion du risque en fonction des risques auxquels s'expose la Corporation. Le Comité de vérification est appuyé dans son rôle de surveillance par la fonction de vérification interne de la Corporation. Les vérifications internes prennent la forme à la fois d'examens réguliers et d'examens spéciaux des contrôles et des procédures de gestion des risques, et les rapports qui en résultent sont présentés au Comité de vérification.

La section qui suit décrit les risques les plus importants associés aux instruments financiers de la Corporation et la façon dont celle-ci gère son exposition aux risques.

a) Risque de crédit

Il s'agit du risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Ce risque est principalement associé à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux créances et aux produits non facturés qui comprennent les frais de service dus à la Corporation. La valeur comptable des actifs financiers figurant dans les états financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La Corporation investit ses fonds excédentaires pour toucher des produits financiers en vue de maintenir le principal et de fournir suffisamment de liquidités pour répondre à ses besoins de trésorerie. Au cours de l'exercice, la Corporation réduit au minimum son exposition au risque de crédit découlant du placement de la trésorerie et équivalents de trésorerie en respectant sa politique en matière de placement, laquelle spécifie des mécanismes de placement approuvés par le Conseil d'administration et des limites de portefeuille. Selon la politique en matière de placement, la Corporation est autorisée à investir des fonds de trésorerie et équivalents de trésorerie dans des dépôts à vue et des placements temporaires très liquides qu'elle effectue auprès d'une banque à charte canadienne. Les placements doivent maintenir les cotes de crédit aux seuils, ou au-dessus des seuils, définis par au moins deux des agences énumérées ci-dessous :

- Cote de Moody's : P1
- Cote de Standard and Poor's (S&P): A1
- Cote de Dominion Bond Rating Service (DBRS) : R1 (faible)

CRÉANCES

La Corporation a un risque de crédit lié aux créances qui comprennent les produits tirés des frais de service ainsi que d'autres montants dus à la Corporation. Les autres montants comprennent les situations où la Corporation, à la demande des exportateurs canadiens, peut accepter de payer les factures liées à l'APPD ou non liées à l'APPD avant de recevoir les fonds du département de la Défense des États-Unis ou d'autres acheteurs étrangers.

Étant donné que l'acheteur étranger assujéti à l'APPD bénéficie d'une cote de crédit AAA par des agences d'évaluation du crédit reconnues, l'exposition au risque de crédit est ramenée à un niveau acceptable. En ce qui concerne les acheteurs étrangers qui ne sont pas assujettis à l'APPD, la Corporation évalue le risque de crédit pour s'assurer qu'il est également ramené à un niveau acceptable.

Au 31 mars 2024, 89 % (89 % en 2023) des créances de la Corporation provenaient de contreparties ayant une cote de crédit AAA.

La Corporation a comptabilisé une provision pour pertes de crédit attendues de nul (16 \$ en 2023), ainsi que 146 \$ (nul en 2023) pour frais de créances irrécouvrables reliés à des créances à recevoir des acheteurs étrangers et autres entités découlant des contrats conclus avec des clients. Il n'y eu aucun changement dans les techniques d'estimation ni dans les hypothèses importantes utilisées au cours de l'exercice considéré.

L'exposition maximale au risque de crédit pour les créances par région géographique en date du 31 mars se répartit comme suit :

	2024	2023
Canada	6 655 \$	2 949 \$
États-Unis	3 683	8 732
Amérique du Sud	525	276
Asie*	484	–
Amérique centrale et Caraïbes	135	594
Afrique	104	519
	11 586 \$	13 070 \$

* Inclut le Moyen-Orient

Les créances sont considérées comme étant en souffrance quand le payeur n'a pas versé la somme due avant la date d'échéance prévue par le contrat. Le classement chronologique des créances en souffrance de la Corporation en date du 31 mars était le suivant :

	2024	2023
< 30 jours	1 381 \$	3 455 \$
> 30 jours et < 180 jours	1 555	2 245
> 180 jours	281	1 738
	3 217 \$	7 438 \$

Toutes les créances en souffrance sont considérées comme entièrement recouvrables en date du 31 mars 2024. Il est normal que la Corporation encoure des retards dans le recouvrement de certaines créances en raison de l'environnement étranger dans lequel elle opère.

b) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Il comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et d'autres risques de prix. La Corporation n'est pas exposée à un risque de taux d'intérêt ou à d'autres risques de prix significatifs. Cependant, tel que décrit ci-dessous, elle est exposée au risque de change.

RISQUE DE CHANGE

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. La Corporation est exposée au risque de change sur ses créances et ses créditeurs libellés en monnaies étrangères en raison de la différence temporelle entre leur comptabilisation initiale et l'encaissement ou le versement réel du montant correspondant. Afin de gérer le risque de change, les contrats avec des acheteurs étrangers et les contrats réciproques avec des exportateurs canadiens sont ordinairement conclus dans la même monnaie. Dans certains cas où le paiement entre les parties est effectué en monnaie différente, la Corporation peut conclure des contrats de change à terme. En général, la Corporation a recours à ces techniques pour transférer le risque de change à l'exportateur canadien.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'exposition de la Corporation à ce risque vient du fait qu'elle investit des fonds de trésorerie et équivalents de trésorerie. La Corporation réduit au minimum les risques associés aux fluctuations des taux d'intérêt en investissant dans des dépôts à vues et des placements temporaires très liquides qu'elle effectue auprès d'une banque à charte réputée. La Corporation n'est exposée à aucun risque de taux d'intérêt significatif.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont à régler par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier.

La Corporation réduit au minimum le risque de liquidité en respectant sa politique en matière de placement, laquelle prévoit des mécanismes de placement des fonds de trésorerie et équivalents de trésorerie dans des dépôts à vue et des placements temporaires très liquides qu'elle effectue auprès d'une institution financière canadienne afin de répondre à ses obligations financières en temps opportun.

Une demande d'indemnisation potentielle suite à un manquement sur ses contrats résiduels pourrait créer un risque de liquidité pour la Corporation. Afin d'atténuer ce risque, la Corporation dispose d'un recours contractuel, découlant, à tous les égards importants, des obligations prévues dans les contrats réciproques avec les exportateurs canadiens de même valeur que les contrats de maître d'œuvre. En outre, la Corporation reçoit une indemnité de la part de l'exportateur pour tout coût supplémentaire engagé en concluant des contrats réciproques. Pour atténuer davantage son exposition au risque de liquidité global suite à des manquements contractuels, la Corporation peut aussi exiger que les exportateurs canadiens fournissent des garanties commerciales, y compris des retenues de garantie, des garanties bancaires, des cautions, des cautions de la société mère, des cessions d'indemnités d'assurance, des privilèges sur biens, des garanties personnelles et des espèces des actionnaires placées en fiducie auprès de la Corporation.

Dans le cours normal de ses activités, la direction évalue la probabilité de tout passif éventuel. Les passifs éventuels relatifs à certains problèmes contractuels non résolus sont divulgués à la note 20 (b).

Notes aux États financiers en date du 31 mars 2024
(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux termes des modalités des contrats, autres que ceux liés à l'APPD, les paiements aux exportateurs canadiens ne sont généralement pas faits avant la réception du paiement provenant des acheteurs étrangers et de ce fait n'expose pas la Corporation à un risque de liquidité.

La Loi sur la CCC permet à la Corporation d'emprunter auprès du Trésor ou de conclure d'autres ententes de crédit ou des indemnités avec d'autres sources pour un montant ne dépassant pas 90,0 millions de dollars.

La Corporation a une marge de crédit renouvelable lui donnant accès à des fonds de l'ordre de 40,0 millions de dollars canadiens (40,0 millions de dollars en 2023) ou l'équivalent en dollars américains. La marge de crédit est utilisée exclusivement pour les besoins en fonds de roulement de la Corporation afin de faciliter les paiements aux exportateurs canadiens dans le cadre du secteur d'activité visé par l'APPD.

Selon les modalités contractuelles pour le secteur d'activité visé par l'APPD, la Corporation s'engage à verser des paiements aux exportateurs canadiens dans les trente jours, pour la plupart des contrats. En ce qui concerne les contrats d'affaires internationales, la Corporation s'engage à effectuer les paiements dans les deux à cinq jours ouvrables suivant la réception des paiements de la part de l'acheteur étranger. Il arrive parfois que le recouvrement des montants auprès de l'acheteur étranger dans le cadre des contrats découlant de l'APPD prenne plus de 30 jours. Par conséquent, la Corporation peut à l'occasion utiliser la marge de crédit dans le cours normal de ses activités. L'endettement dans le cadre de cette entente est non sécurisé, et ce mécanisme de crédit vient à échéance le 30 juin 2024 sous réserve d'une prolongation par la ministre des Finances ou de l'approbation d'un plan d'entreprise. Au 31 mars 2024, le montant prélevé sur cette marge de crédit était nul (nul en 2023).

CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Les crédateurs et charges à payer sont exigibles selon les conditions normales de commerce. Le profil d'échéance des crédateurs et charges à payer de la Corporation en date du 31 mars était le suivant :

	2024	2023
< 1 an	92 269 \$	26 159 \$
	92 269 \$	26 159 \$

15. Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

a) Ventilation des produits de frais de service

Les produits de frais de service gagnés par la Corporation pour l'exercice clos le 31 mars proviennent des secteurs d'activité suivants :

	2024	2023
Affaires internationales	22 419 \$	23 334 \$
Programmes de loterie	890	573
	23 309 \$	23 907 \$
Initiatives du gouvernement du Canada	3 819	3 590
	27 128 \$	27 497 \$

b) Obligations de prestation non remplies (ou remplies partiellement)

Les obligations de prestation non remplies, ou remplies partiellement, sont principalement attribuables aux services qui n'ont pas encore été fournis par la Corporation pour la durée résiduelle du contrat. Le tableau suivant présente les prix de transaction estimatifs attribués aux obligations de prestation de la Corporation non remplies (ou remplies partiellement) devant être remplies dans le futur ainsi que le calendrier prévu de la comptabilisation des produits au 31 mars 2024. Les montants réels peuvent différer de ces estimations en raison de divers facteurs, notamment la nature imprévisible du comportement des clients, la réglementation du secteur et le contexte économique et politique dans lequel la Corporation exerce ses activités.

	2024
< 1 an	8 627 \$
> 1 an	28 260
	36 887 \$

Les montants ci-dessus n'incluent pas les contreparties variables qui ne peuvent être estimées de façon fiable.

16. Autres produits

La Corporation gagne d'autres produits de diverses sources qui ne proviennent généralement pas d'activités commerciales internationales. Le tableau ci-dessous illustre les sources des autres produits pour l'exercice clos le 31 mars :

	2024	2023
Revenus d'escompte	72 \$	113 \$
Produits divers	59	89
	131 \$	202 \$

17. Financement public

Un crédit parlementaire de 13,6 millions de dollars a été autorisé pour l'exercice 2023–2024. Ce financement a été obtenu par l'entremise d'Affaires mondiales Canada (AMC) et doit être utilisé exclusivement pour les dépenses d'administration liées à l'APPD. Les dépenses liées à l'APPD se sont élevées à 13,8 millions de dollars pour l'exercice 2023–2024.

Le crédit parlementaire initialement autorisé pour l'exercice 2022–2023 était 13,0 millions de dollars. Pendant l'exercice courant, un montant additionnel de 0,4 million de dollars lié à l'exercice 2022–2023 a été attribué rétroactivement. Ce montant a été inclus dans le crédit parlementaire de l'exercice courant. Le financement a été obtenu par l'entremise d'AMC et devait être utilisé exclusivement pour les dépenses d'administration liées à l'APPD. Ces dépenses se sont élevées à 13,4 millions de dollars pour l'exercice 2022–2023.

18. Charges d'exploitation et frais d'administration

Les charges d'exploitation et frais d'administration pour l'exercice clos le 31 mars comprennent :

	2024	2023
Rémunération du personnel et charges connexes	19 382 \$	18 044 \$
Consultants	2 699	3 099
Services de gestion des contrats	2 638	2 192
Amortissement*	2 276	583
Frais de déplacement et accueil	1 704	1 028
Loyer et frais connexes	1 043	930
Logiciels, matériel informatique et soutien	809	820
Communications	675	402
Autres charges	735	479
Total excluant gain suite à la résiliation de bail	31 961 \$	27 577 \$
Gain suite à la résiliation de bail*	(2 488)	–
Total frais d'exploitation et d'administration	29 473 \$	27 577 \$

*L'amortissement comprend l'amortissement accéléré des actifs au titre de droits d'utilisation et des améliorations locatives résultant de la résiliation du bail de 1 138 \$ (nul en 2023) et 518 \$ (nul en 2023), respectivement.

19. Opérations entre parties liées

La Corporation est liée, pour ce qui est de la propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Elle participe à des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités selon les mêmes modalités qui s'appliquent aux parties non liées et par conséquent, ces opérations se rapprochent de leur juste valeur.

La Corporation a conclu les opérations suivantes avec des parties liées en plus de celles divulguées ailleurs dans les états financiers.

Le tableau ci-dessous présente les montants des opérations entre parties liées en date du 31 mars :

	2024	2023
Créances	4 622 \$	830 \$
Créditeurs et charges à payer	1 039 \$	1 079 \$
Avances des ministères et des organismes du gouvernement du Canada	91 135 \$	121 318 \$
Produits différés	2 083 \$	974 \$

Les opérations importantes prises individuellement et les opérations importantes prises dans leur ensemble sont présentées ci-dessous :

a) Services Publics et Approvisionnement Canada (SPAC)

SPAC assure à la Corporation des services de gestion de contrats et d'autres services administratifs à des taux négociés. Pour l'exercice clos le 31 mars, le coût de ces services inclus dans les charges d'exploitation et frais d'administration est comme suit :

	2024	2023
SPAC	2 638 \$	2 192 \$
	2 638 \$	2 192 \$

b) Autres ministères et organismes du gouvernement du Canada

Les frais de service découlant de la facilitation par la Corporation de la vente de produits canadiens à des acheteurs étrangers et les autres activités internationales, comprennent les opérations avec les entités gouvernementales liées suivantes pour l'exercice clos le 31 mars :

	2024	2023
Affaires mondiales Canada	2 012 \$	2 010 \$
Défense nationale	1 748	1 439
Investir au Canada	59	141
	3 819 \$	3 590 \$

Les avances reçues de parties liées concernent des projets futurs où la Corporation, agissant comme mandataire, utilisera ces fonds afin de rémunérer les fournisseurs pour la livraison de biens ou services à d'autres entités gouvernementales. En date du 31 mars, la Corporation détenait des montants d'avances provenant des entités suivantes :

	2024	2023
Défense nationale	70 315 \$	106 547 \$
Affaires mondiales Canada	20 820	14 771
	91 135 \$	121 318 \$

c) Transactions avec des exportateurs canadiens gérés exclusivement ou conjointement par des principaux dirigeants

La Corporation peut conclure des contrats d'approvisionnement avec des exportateurs canadiens dont les politiques financières et opérationnelles sont régies exclusivement ou conjointement par des principaux dirigeants de la Corporation. La Corporation conclut des opérations avec ces exportateurs canadiens dans le cadre normal des activités, et selon les mêmes modalités qui s'appliquent à des parties non liées de sorte que ces transactions représentent approximativement la juste valeur.

Il n'y a eu aucune transaction en cours avec des exportateurs canadiens gérés exclusivement ou conjointement par des principaux dirigeants pour les exercices clos le 31 mars 2024 et 31 mars 2023.

d) Rémunération des principaux dirigeants

Les IFRS exigent la divulgation de la rémunération des principaux dirigeants, au total et par poste. Les principaux dirigeants désignent les personnes qui ont le pouvoir et la responsabilité de planifier, diriger et contrôler les activités de la Corporation, directement ou indirectement. Les principaux dirigeants de la Corporation comprennent les membres du Conseil d'administration et les dirigeants (président et vice-présidents).

Les éléments correspondant à la rémunération sont définis comme les avantages du personnel à court terme, les avantages postérieurs à l'emploi, les autres avantages à long terme et les indemnités de fin de contrat de travail. Les avantages du personnel à court terme comprennent les honoraires, les allocations, les salaires, les cotisations de sécurité sociale, les congés annuels payés et les primes (si payables dans les douze mois suivant la fin de la période). Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent les cotisations de l'employeur relatives aux prestations de retraite ainsi que les primes payées pour l'assurance-vie et l'assistance médicale postérieure à l'emploi. Les autres avantages à long terme comprennent les indemnités de congés de maladie, congés liés à l'ancienneté ou les congés sabbatiques, les indemnités pour invalidité de longue durée et toutes primes ou rémunérations différées qui ne sont pas payables dans les douze mois suivant la fin de la période. La Corporation n'a pas encouru d'indemnités de fin de contrat de travail pour ses principaux dirigeants.

La rémunération des principaux dirigeants pour l'exercice clos le 31 mars était :

	2024	2023
Conseil d'administration		
Avantages à court terme	205 \$	209 \$
	205	209
Dirigeants		
Avantages à court terme	1 609	1 592
Avantages postérieurs à l'emploi	363	311
	1 972	1 903
	2 177 \$	2 112 \$

20. Éventualités

a) Garanties

La valeur résiduelle des obligations de performance des exportateurs canadiens pour lesquelles la Corporation, au nom du gouvernement du Canada, a garanti le rendement aux acheteurs étrangers en date du 31 mars 2024 s'élevait à 6,9 milliards de dollars (7,2 milliards de dollars en date du 31 mars 2023).

Afin de gérer son risque de rendement sur ses livrables en cours, la Corporation peut exercer un recours sur une base contractuelle contre des exportateurs canadiens découlant, à tous les égards importants, des livrables prévus de même valeur dans les contrats. Les garanties promises par les exportateurs canadiens servent à atténuer le risque de contrepartie sur les livrables garantis par la Corporation dans l'éventualité de réclamations contre la Corporation suite à un manquement au cas où des exportateurs canadiens ne parviennent pas à remplir les modalités de leurs contrats. Les types de garanties que la Corporation peut exiger que l'exportateur canadien fournisse sont diverses garanties commerciales, y compris des retenues de garantie, des garanties bancaires, des cautions, des cautions de la société mère, des cessions d'indemnités d'assurance, des privilèges sur biens, des garanties personnelles et des espèces des actionnaires placées en fiducie auprès de la Corporation.

En date du 31 mars 2024, les garanties commerciales mises en gage à la Corporation par les exportateurs canadiens dans le cas improbable d'un manquement contractuel, étaient sous forme de cautions de sociétés mères totalisant 5,9 milliards de dollars (cautions de sociétés mères totalisant 6,4 milliards de dollars en date du 31 mars 2023). Ces montants se rapprochent de leurs justes valeurs.

b) Autres passifs éventuels

Dans le cours normal de ses activités, la direction évalue la probabilité de tout passif éventuel. Au 31 mars 2024, la Corporation avait certains problèmes contractuels non résolus qui sont activement gérés en vue de leur résolution. Toute incidence financière sur la Corporation, y compris la possibilité de dépenses de remédiation des contrats dans le futur, ne peut être raisonnablement estimée pour le moment.

Gouvernance d'entreprise et leadership

103 Structure de gouvernance d'entreprise

103 Conseil d'administration

108 Équipe de direction

109 Comités de gestion

111 Vérification interne

112 Glossaire

La CCC applique une norme élevée en matière de gouvernance afin de garantir la gestion prudente des ressources que le gouvernement du Canada lui confie. En tant que société d'État régie par un Conseil d'administration, la CCC doit rendre des comptes au Parlement par l'entremise du ministre de la promotion des exportations, du Commerce international et du Développement économique.

Structure de gouvernance d'entreprise >



Conseil d'administration >

Le conseil est responsable de la gestion de la Corporation et veille à ce que cette dernière exécute son mandat légal et les politiques d'intérêt public pour le compte du gouvernement du Canada. Il conseille l'équipe de direction de la CCC et s'assure que l'orientation stratégique à long terme de l'organisation repose sur l'*Énoncé des priorités et des responsabilités* annuel établi par la ministre de la promotion des exportations, du Commerce international et du Développement économique.

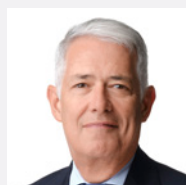
- Le conseil examine le Plan d'entreprise et le Rapport annuel, et présente les deux à la ministre pour examen. L'approbation du Plan d'entreprise est recommandée; une fois le Plan approuvé par le Conseil du Trésor, son résumé et les budgets sont déposés devant le Parlement.
- Le Conseil se réunit tous les trimestres pour examiner l'ensemble de la prestation de la Corporation, recevoir les rapports des comités et discuter des résultats de l'organisation par rapport à ses objectifs. Il examine son rendement deux fois par an en s'appuyant sur une expertise de gouvernance externe et un processus d'évaluation défini.
- Le conseil d'administration a intégré des considérations relatives à la conduite responsable des affaires, y compris aux droits de l'homme, dans ses responsabilités en matière de gouvernance et de surveillance, tant au niveau des comités que du Conseil d'administration.

- Le conseil d'administration a la responsabilité légale d'agir dans l'intérêt de la Corporation et de faire preuve de prudence et de diligence. La conduite et les actions des membres du Conseil d'administration sont également régies par les > [Lignes directrices en matière d'éthique et d'activités politiques](#) à l'intention des titulaires de charge publique. Le conseil d'administration remplit ses fonctions de surveillance par l'intermédiaire du Comité des opérations, du Comité de gouvernance et des ressources humaines, du Comité sur les considérations environnementales, sociales et de gouvernance et du Comité de vérification.

Membres du conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé du président, du président et chef de la direction et de neuf administrateurs au maximum. Le quorum est constitué par trois membres du conseil d'administration.

- Le président du conseil d'administration, les administrateurs et le président et chef de la direction sont nommés par le gouverneur en conseil.
- Le mandat est renouvelable et n'a pas de durée maximale ou d'âge limite.



Douglas J. Harrison, président
Burlington (Ontario)
7 février 2018
Renouvellement : 7 février 2022
Comité(s) : Vérification (membre nommé d'office), Opérations (membre nommé d'office), Gouvernance et ressources humaines (membre nommé d'office)



Christa Wessel, administratrice
Toronto (Ontario)
1 juillet 2019
Renouvellement : 1 juillet 2020
Renouvellement : 1 juillet 2023
Comité(s) : Gouvernance et ressources humaines (présidente), Vérification



Dyanne Carenza, administratrice
Montréal (Québec)
25 juin 2018
Renouvellement : 22 juin 2023
Comité(s) : Opérations



Guy Desrochers, administrateur
Candiac (Québec)
13 décembre 2021
Comité(s) : Vérification (président)



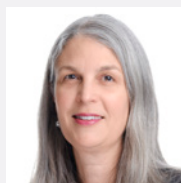
Julian Ovens, administrateur
Ottawa (Ontario)
11 décembre 2020
Comité(s) : Opérations



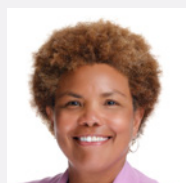
Mark Dienesch, administrateur
Burlington (Ontario)
31 mars 2023
Comité(s) : Opérations (Président, à partir du 14 septembre 2023)



Michael Johnson, administrateur
Whitehorse (Yukon)
1 juillet 2019
Renouvellement : 1 juillet 2023
Comité(s) : Opérations Gouvernance et ressources humaines



Mora Johnson, administratrice (Remarque 1)
Ottawa (Ontario)
1 juillet 2019
Comité(s) : Opérations Gouvernance et ressources humaines



Mylène Tassy, administratrice
Montréal (Québec)
22 mars 2023
Comité(s) : Opérations



Nicole Verkindt, administratrice (Remarque 2)
Toronto (Ontario)
17 décembre 2013
Renouvellement : 25 juin 2018
Date de fin de mandat : 13 septembre 2023
Comité(s) : Opérations (Présidente, jusqu'au 13 septembre 2023)



Bobby Kwon administrateur, président et chef de la direction
Toronto (Ontario)
8 mars 2021
Comité(s) : Opérations (membre nommé d'office), Gouvernance et ressources humaines (membre nommé d'office)

Les biographies des membres du conseil d'administration sont disponibles sur le site Web de la CCC à l'adresse > <https://www.ccc.ca/fr/a-propos/leadership-et-gouvernance/>.

Remarques :

1. Même si son mandat est échu, un administrateur demeure en poste jusqu'à ce que son mandat soit renouvelé ou jusqu'à ce que son successeur soit nommé. En vertu du paragraphe 105(4) de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP) : « Malgré le paragraphe (1), s'il n'est pas pourvu à leur succession, le mandat des administrateurs d'une société d'État mère, autres que les administrateurs-dirigeants, se prolonge jusqu'à la nomination de leur remplaçant. »
2. La CCC prévoit de pourvoir le seul poste vacant au sein de son conseil d'administration d'ici la fin de l'exercice financier.

Comités du conseil

Le conseil d'administration exerce sa fonction de contrôle par l'intermédiaire des comités suivants :

- Comité de vérification
- Comité de gouvernance et des ressources humaines
- Comité des opérations

Le conseil d'administration a accordé plus d'attention à la gouvernance et à la gestion des risques, et a renforcé l'accent qui est mis par la Corporation sur la conduite responsable des affaires afin d'aider la Corporation à répondre aux risques et aux occasions en évolution sur le marché mondial. Dans ce contexte, le conseil d'administration a intégré les droits de la personne à ses responsabilités en matière de gouvernance et de surveillance au sein de tous les comités, ainsi qu'à la surveillance de la gouvernance assurée par l'ensemble du conseil d'administration.

En date du 31 mars 2024

Comité des opérations >



Président(e)

Mark Dienesch (à partir du 14 septembre 2024)

Nicole Verkindt (jusqu'au 13 septembre 2024)

Membres

Dyanne Carena

Julian Ovens

Mora Johnson

Michael Johnson

Mylene Tassy

Douglas Harrison (membre nommé d'office)

Bobby Kwon (membre nommé d'office)

Nombre de réunions

2023–2024 : 6

Fonctions du comité :

- Superviser l'élaboration de nouvelles initiatives commerciales, notamment de nouveaux secteurs de produits et services.
- Examiner tous les projets de plus de 100 millions de dollars, de même que tous les autres projets qui lui sont soumis pour examen par la direction.
- Examiner les profils de risque des projets en cours, y compris les répercussions en matière de droits de l'homme.
- Faire des recommandations au Conseil d'administration concernant l'approbation des projets.
- Remarque : pour faire suite à l'Instruction relative aux projets importants de la CCC, une approbation de la ministre de la promotion des exportations, du Commerce international et du Développement économique, avec l'accord de la ministre des Finances, est requise pour tous les projets d'infrastructure de plus de 100 millions de dollars et pour tous les projets de quelque nature que ce soit qui dépassent le seuil des 300 millions de dollars.

Comité de vérification >



Président

Guy Desrochers

Membres

Christa Wessel
Douglas Harrison
(membre nommé
d'office)

Nombre de réunions

2023–2024 : 5

Fonctions du comité :

- Superviser les affaires financières de la Corporation, notamment la gestion financière des ressources, la gestion des risques, l'exactitude des rapports et le soutien approprié à la vérification.
- Évaluer l'efficacité du programme de gestion du risque d'entreprise de la CCC et recommander des améliorations à apporter au conseil d'administration aux fins d'approbation.
- Superviser la vérification financière annuelle réalisée par le Bureau du vérificateur général (BVG).
- Superviser la fonction de vérification interne, y compris le plan annuel de vérification interne (l'équipe de la vérification interne de la CCC rend compte au Comité de vérification).
- Tenir des séances confidentielles à huis clos avec le BVG.
- Évaluer les résultats de la vérification fournis par le BVG et l'équipe de la vérification interne et y répondre.
- Faire rapport au conseil d'administration et collaborer avec lui pour mettre en œuvre les principales recommandations issues des résultats des vérifications et des examens spéciaux.

Comité de gouvernance et des ressources humaines >



Présidente

Christa Wessel

Membres

Mora Johnson
Michael Johnson
Douglas Harrison
(membre nommé
d'office)
Bobby Kwon
(membre nommé
d'office)

Nombre de réunions

2023–2024 : 5

Fonctions du comité :

- Superviser l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies, de pratiques et de procédures liées au fonctionnement efficace du conseil d'administration, aux communications de l'organisation, à la gestion du rendement organisationnel, aux ressources humaines et à la conduite responsable des affaires.
- Formation annuelle et vérification de la conformité relativement aux documents suivants :
 - *Lignes directrices en matière d'éthique à l'intention des titulaires de charge publique* et les *lignes directrices en matière d'éthique et d'activité politique à l'intention des titulaires de charge publique*, y compris la signature par chaque administrateur d'un certificat annuel sur les conflits d'intérêts.
 - Code de conduite et d'éthique commerciale de la CCC, y compris une attestation écrite des employés.
- Effectuer une autoévaluation annuelle du conseil d'administration, afin de déceler les possibilités de renforcer l'efficacité du conseil et de réaliser des gains d'efficacité supplémentaires.
- Examiner les nominations et la rémunération des dirigeants de la CCC et formuler des recommandations à cet égard.
- Examiner les politiques de ressources humaines pour garantir que la Corporation a une culture inclusive avec une main-d'œuvre mobilisée et diversifiée qui favorise et assure la santé et le bien-être de ses employés.
- Élaborer une matrice des compétences du Conseil d'administration afin de définir les capacités nécessaires pour une gouvernance efficace et d'éclairer l'Avis de débouchés professionnels pour les futurs administrateurs.

Rémunération du conseil, membres des comités et présence pendant l'exercice 2023–2024

Les administrateurs et le président reçoivent des honoraires annuels et une indemnité quotidienne fixés par le gouverneur en conseil, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

- La rémunération annuelle de tous les administrateurs s'élève à 4 700 dollars. Une rémunération supplémentaire de 1 500 dollars est versée aux administrateurs qui président un comité. Le président reçoit une rémunération annuelle de 9 400 dollars.
- Les indemnités quotidiennes sont payées à un taux pouvant aller jusqu'à 375 \$ pour tous les administrateurs, y compris le président et les présidents de comité, pour le temps passé à préparer et à participer à des réunions, ainsi qu'à des événements comme des conférences, des cours et des salons professionnels d'une durée supérieure à deux heures. On a ajouté des demi-indemnités quotidiennes en 2020.
- Les membres du conseil d'administration sont aussi remboursés pour leurs frais de déplacement, d'hébergement et de repas dans l'exercice de leurs fonctions. Ces dépenses sont publiées mensuellement sur le site Web de la CCC.

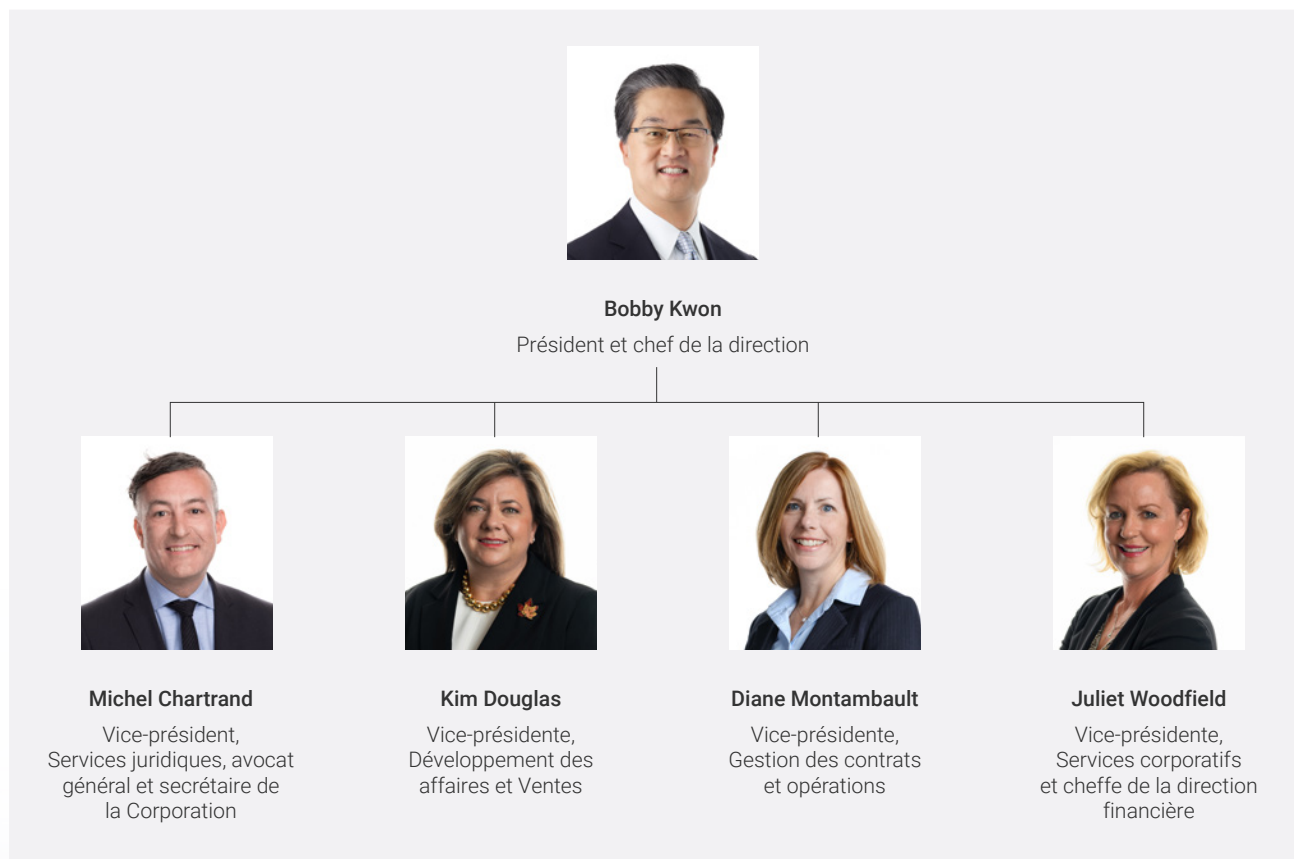
Membre du conseil (classement alphabétique par nom de famille)	Rémunération totale (honoraires et indem- nités quotidiennes)	Réunions du Comité de vérification	Réunions du Comité des opérations	Réunions du Comité de gouvernance et des ressources humaines	Réunions du conseil d'administration
Douglas J. Harrison (président) (Remarque 3)	33 213 \$	3	5	5	8
Dyanne Carenza	14 450 \$	s. o.	5	s. o.	7
Guy Desrochers	25 888 \$	5	s. o.	s. o.	8
Mark Dienesch	15 220 \$	s. o.	6	s. o.	7
Michael Johnson	18 950 \$	s. o.	6	5	8
Mora Johnson	10 325 \$	s. o.	6	5	8
Julian Ovens	15 575 \$	s. o.	6	s. o.	8
Mylène Tassy	10 766 \$	s. o.	5	s. o.	8
Nicole Verkindt (Remarque 1)	19 170 \$	s. o.	1	s. o.	3
Christa Wessel	31 138 \$	4	s. o.	4	8
Bobby Kwon (Président) (Remarque 3)	s. o.	s. o.	3	3	5
Total	194 695 \$	5	6	5	8

Remarques :

1. Le total représente le nombre de réunions tenues en 2023–2024. La date d'entrée ou de sortie d'un membre peut avoir une incidence sur le taux de participation.
2. Comprend deux sessions de stratégie d'une journée entière.
3. Le président du conseil est membre de tous les comités. Étant donné que plusieurs comités se réunissent simultanément, les décisions relatives à la réunion à laquelle le président doit assister en cas de conflit d'horaire sont prises en fonction des points à l'ordre du jour. Compte tenu du calendrier, on ne s'attend pas à ce que le président du conseil assiste à toutes les réunions des comités.
4. À l'exception du Comité de vérification, le président et chef de la direction est membre de tous les comités. Étant donné que plusieurs comités se réunissent simultanément, les décisions relatives à la réunion à laquelle il doit assister en cas de conflit d'horaire sont prises en fonction des points à l'ordre du jour. Compte tenu du calendrier, on ne s'attend pas à ce qu'il assiste à toutes les réunions des comités.

Équipe de direction >

Les personnes suivantes occupent des postes clés de haute direction à la Corporation.



En date du 31 mars 2024

Les biographies des membres de l'équipe de direction sont disponibles sur le site Web de la CCC > <https://www.ccc.ca/fr/a-propos/leadership-et-gouvernance/>.

Comités de gestion

Le président et chef de la direction est responsable de la direction et de la gestion des activités de la Corporation et est assisté par le Comité de la haute direction, le Comité du risque et des occasions d'affaires (CROA), le Comité de conformité en matière d'intégrité (CCMI) et le Comité des droits de la personne (CDP).

Comité de la haute direction >

Fonctions du comité

Le Comité de la haute direction est composé du président et chef de la direction et de quatre vice-présidents. Avec l'approbation du conseil d'administration, le Comité établit la stratégie organisationnelle et les objectifs stratégiques connexes. Lié par le *Code de conduite et de déontologie des affaires* de la CCC, le Comité se conforme aux normes les plus élevées en matière de déontologie professionnelle. Ce comité est présidé par le chef de la direction, et se réunit chaque semaine.

Comité du risque et des occasions d'affaires >

Fonctions du comité

Le Comité du risque et des occasions d'affaires a été établi en tant que comité consultatif auprès du président et chef de la direction pour assurer la mise en place de pratiques de gestion prudente du risque qui répondent aux besoins opérationnels de la Corporation. Il assure un équilibre entre les occasions d'affaires et les risques qu'elles présentent, et offre un forum de discussion. Le CROA analyse les enjeux au niveau des risques d'entreprise, organisationnels et transactionnels, tels qu'ils sont définis dans le cadre de gestion du risque d'entreprise de la Corporation. Ce comité est présidé par le chef des services financiers, et se réunit chaque semaine.

Le Comité a les rôles et les responsabilités suivants :

- s'assurer que le cadre de gestion du risque d'entreprise de la Corporation demeure pertinent et reflète les principales pratiques de l'industrie;
- examiner et évaluer les transactions d'exportation à divers stades pour s'assurer que les risques et les occasions d'affaires sont équilibrés et que les énoncés relatifs au seuil d'exposition et de tolérance au risque de la CCC sont respectés, notamment en matière de risques pour l'intégrité et les droits de la personne;
- examiner toutes les transactions à l'exportation générant des frais de service pour s'assurer que les frais proposés sont suffisants pour couvrir les risques et les besoins en ressources prévus.

Comité de conformité en matière d'intégrité (CCMI) >

Fonctions du comité

La CCC continue d'améliorer son approche à l'égard de la conduite responsable des affaires, y compris la conduite d'une diligence raisonnable en matière d'intégrité et de conformité, dans ses efforts pour lutter contre la corruption et les pratiques commerciales contraires à l'éthique. Le travail du Comité de conformité en matière d'intégrité (CCMI) aide à cerner les problèmes d'intégrité aux premières étapes des activités commerciales lors de transactions possibles et à élaborer des stratégies pour atténuer tous les risques possibles. Ce comité est présidé par le responsable des affaires juridiques et de la conformité, et se réunit toutes les deux semaines, ou plus fréquemment selon les circonstances organisationnelles.

Les principaux rôles et responsabilités sont les suivants :

- veiller à l'alignement du cadre d'intégrité de la Corporation sur les pratiques commerciales exemplaires dans le domaine de la lutte contre la subornation et la corruption;
- veiller au maintien des processus de vérification préalable de la conformité en matière d'intégrité en les protégeant contre la subornation et la corruption d'agents publics étrangers;
- examiner les profils des exportateurs canadiens et étrangers du point de vue de l'intégrité, dans le contexte de possibilités d'exportations précises, et présenter des recommandations au CROA.

De plus, et conformément aux lignes directrices de l'Organisation de coopération et de développement économiques pour les entreprises multinationales adoptées par le gouvernement du Canada, le CCMI incite les exportateurs canadiens à élaborer et à adopter des politiques et des processus ayant comme objectif de prévenir et de repérer la subornation et la corruption ainsi que de mettre de l'avant la prise de conscience et le respect des politiques par les employés à l'aide de programmes de formation.

Comité des droits de la personne >

Fonctions du comité

Le Comité des droits de la personne (CDP) est un comité transversal qui réalise des évaluations de diligence raisonnable concernant les risques liés aux droits de la personne et qui communique ses constatations au Comité du risque et des occasions d'affaires (CROA). Les membres du CDP relèvent des équipes de la gestion du risque, du développement des affaires, des services juridiques et de la passation des contrats. Le CDP examine les transactions et fournit des recommandations sur les projets, tenant le rôle consultatif dans ces domaines au sein de la Corporation. Cet examen consiste à cerner et à évaluer les risques transactionnels et à proposer des mesures pour atténuer ces risques tout au long du cycle de vie du projet conformément aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et aux Principes directeurs pour les entreprises multinationales de l'OCDE. Ce comité est présidé par le responsable des affaires juridiques et de la conformité, et se réunit toutes les deux semaines, ou plus fréquemment selon les circonstances organisationnelles.



Rémunération des cadres supérieurs

Les politiques sur la rémunération des cadres de direction sont approuvées par le conseil d'administration et sont fixées comme suit :

- Les cadres supérieurs, à l'exception du président, sont alignés sur les comparateurs du marché pour les secteurs privé et public. Leur rémunération se situe dans la fourchette de 186 800 à 241 900 dollars.
- La rémunération du président et chef de la direction est comprise entre 265 500 \$ et 312 500 \$. Elle est régie par le Programme de gestion du rendement pour les personnes nommées par le gouverneur en Conseil et est approuvée par celui-ci à la suite d'une recommandation du conseil d'administration.

Vérification interne >

La vérification interne s'assure que des pratiques de gestion des risques sont en place et fonctionnent comme prévu, et fournit une assurance objective relativement aux contrôles internes fixés par la haute direction et le conseil d'administration aux fins d'atteinte des objectifs organisationnels. La fonction de vérification interne de la CCC est entièrement impartie afin que la CCC puisse tirer parti d'une expertise externe indépendante, recevoir des conseils et des commentaires et obtenir un plan de vérification axé sur les risques approuvé par le Comité de vérification de la CCC.



Glossaire >

AMC : Affaires mondiales Canada	IFRS : Normes internationales d'information financière
ANASE : Association des nations de l'Asie du Sud-Est	ISDE : Innovation, Sciences et Développement économique Canada
APPD : Accord sur le partage de la production de défense	LCEE : Loi canadienne sur l'évaluation environnementale
BVG : Bureau du vérificateur général	LGFP : Loi sur la gestion des finances publiques
CCC : Corporation commerciale canadienne	MDN : Ministère de la Défense nationale
CCMI : Comité de conformité en matière d'intégrité	MOI : Maître d'œuvre international
CDP : Comité des droits de la personne	OC : Opération commerciale
CHD : Comité de la haute direction	OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques
CNCI : Conseil des normes comptables internationales	OTAN : Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
CRA : Conduite responsable des affaires	CNRC : industrielle du Conseil national de recherche du Canada
CROA : Comité du risque et des occasions d'affaires	PBB : Programme des brigades blindées
DBRS : Dominion Bond Rating Service	PCGR : Principes comptables généralement reconnus
DEI : Diversité, équité et inclusion	PME : Petites et moyennes entreprises
DoD : Département de la Défense des États-Unis	S&P : Standard and Poor's
EDC : Exportation et développement Canada	SPAC : Services publics et Approvisionnement Canada
EMA : Entente en matière d'approvisionnement	TCFD : Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques
EPR : Énoncé des priorités et des responsabilités	VCS : Valeur des contrats signés
EREEC : Équipe de la relance des entreprises, de l'économie et du commerce	
GBOF : Outil de recherche d'appels d'offres internationaux	



Pour de plus amples renseignements

Corporation commerciale canadienne
350, rue Albert
Ottawa (Ontario) K1A 0S6

Tél. : 1-613-996-0034 | Téléc. : 1-613-995-2121
Sans frais au Canada : 1-800-748-8191
Site web > ccc.ca

Inscrivez-vous pour accéder à l'Outil de recherche
d'appels d'offres internationaux > gbof.ca/fr

Questions à propos de nos services

Département de marketing
Courriel > info@ccc.ca

Relations avec les médias
Courriel > communications@ccc.ca

